

Mise en ligne : 4 août 2018.
Dernière modification : 14 février 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

PARIS-FRANCE Magasins de nouveautés « Aux Dames de France » et autres enseignes

Années 1870 : la famille Gompel quitte la Lorraine annexée.
Négoce ambulant de tissus.
1^{er} magasin à Bordeaux.
Fondation d'une société en nom collectif par les trois frères Gustave (1853-1936), Alfred († 1901) et Adolphe (1847-1912) Gompel.

L'exposition de Bordeaux
(*Le Matin*, 2 novembre 1895)

[...] Pour terminer enfin, un bon point aux costumes exquis et de coupe si parfaite, avec lesquels MM. Gompel et Cie, succursales dans les principales villes de France, ont dû certainement faire tourner plus d'une tête et pousser plus d'un soupir de convoitise il y a là, surtout, certaine toilette de mariée qui peut passer, aux yeux des plus difficiles, pour un chef-d'œuvre d'élégance et de goût.

Gustave GOMPEL, président

Né le 19 février 1853 à Bionville (Meurthe-et-Moselle).
Marié à Noémi Gompel
dont Thérèse Rosalie Dreyfus, Rachel, Robert et Pierre.
Décédé en 1936.

À l'origine de la diversification du groupe au Maroc et en Algérie,
qui finira par entraîner une séparation d'avec la branche familiale représentée par Roger Gompel.

Constitution
PARIS-FRANCE
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 août 1898)

Suivant acte, sous seings privés, en date du quinze avril mil huit cent quatre-vingt dix-huit, reçu par M^e Émile Godet, notaire à Paris, le trois mai suivant, MM. Adolphe Gompel, Isaac dit Gustave Gompel et Alfred Gompel, tous trois négociants, demeurant à Paris ; M. Adolphe Gompel, 96, avenue Henri-Martin ; M. Gustave Gompel, 125, boulevard Saint-Germain et M. Alfred Gompel, 1, boulevard Beauséjour, ayant agi, comme étant les seuls membres de la société en nom collectif existant entre eux sous la

raison sociale Gompel et Cie, ont établi les statuts de la présente société, dont il a été extrait ce qui suit :

Il est formé par les présentes, entre les propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme qui sera régie par les lois des vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept et premier août mil huit cent quatre-vingt treize et par les présents statuts.

Cette société a pour objet le commerce en gros et en détail, au comptant ou avec facilités de paiement, des tissus et nouveautés pour dames, hommes et enfants, des objets de luxe et de fantaisie, des articles de Paris et de voyage, d'ameublements et même d'alimentation, la fabrication, la commission, l'exportation et l'importation de tous articles, objets et denrées, l'exploitation de tous magasins de gros ou de détail, et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la société.

La dénomination de la société est : « Paris-France ».

Le siège de la société est à Paris, boulevard Voltaire, 137, avec succursales dans les principales villes de France.

Le capital social est fixé à dix millions de francs, divisé en vingt mille actions de cinq cents francs chacune. Seize mille quatre cents de ces actions entièrement libérées sont attribuées en représentation d'apports. Les trente-six mille autres ont été souscrites et entièrement libérées.

Dès à présent, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations jusqu'à concurrence de la somme de quatre millions deux cent cinquante mille francs.

Les produits nets de la société, déduction faite de tous les frais et charges, de la dépréciation nécessaire des marchandises et de l'amortissement régulier des mobiliers, constituent les bénéfices et sont répartis comme suit : Cinq pour cent, pour la réserve légale. Quinze pour cent, pour le conseil d'administration. Et tout le surplus, soit quatre-vingts pour cent des bénéfices, sera réparti aux actions, à titre de dividende.

Ont été nommés comme administrateurs pour six ans : M. Adolphe Gompel ; M. Gustave Gompel ; M. Alfred Gompel, tous trois susnommés ; M. Raoul Bloch, intéressé de la maison « Gompel et Cie », demeurant à Paris, boulevard Voltaire, 237 ; et M. Henri-Albert Haubert, intéressé de la même maison, demeurant à Paris, boulevard Barbés, 18. — *Petites Affiches*, 18 juin 1898.

PARIS-FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
(*Journal de Roanne*, 5 février 1899)

I. — Augmentation du capital social porté à 13.400.000 fr.

Aux termes d'une délibération en date du vingt-cinq octobre 1898. dont copie est annexée à la minute de la déclaration d'apports ci-après énoncée, l'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme Paris France, dont le siège est à Paris, boulevard Voltaire, n° 137, a décidé que le capital social, étant alors de dix millions de francs, serait augmenté de quatre millions de francs, en une ou plusieurs fois, par simples décisions du conseil d'administration, à qui tous pouvoirs ont été donnés à cet effet, savoir :

1° À concurrence de 3.150 000 francs par l'émission au pair de 6.300 actions de 500 francs chacune, dont le montant serait payable :

Un quart, soit 125 francs, au moment de la souscription ;

Un autre quart le 28 février 1899 ;

Le solde le 31 mai suivant ;

Avec la faculté de libérer lesdites actions par anticipation, au moment de la souscription seulement ;

2° Et à concurrence de 850.000 francs au moyen des apports indiqués ci-après
L'assemblée a encore décidé, que toutes ces actions seraient soumises aux dispositions statutaires.

Aux termes d'une délibération en date du cinq novembre mil huit cent quatre vingt-dix-huit, dont copie est annexée à la minute de ladite déclaration d'apports, le conseil d'administration de la Société anonyme Paris-France a décidé de limiter l'augmentation dont il vient d'être question à la somme de trois millions quatre cent mille francs.

Aux termes d'une autre délibération en date du dix décembre mil huit cent quatre vingt-dix-huit, dont copie est également annexée à la déclaration d'apports, le même conseil d'administration a décidé que l'augmentation des trois millions quatre cent mille francs aurait lieu, savoir :

1° Par l'émission de 5.100 actions espèces représentant 2.550 000 francs ;

2° Et au moyen des apports à faire pour la somme totale de 850.000 fr.

II. — Déclarations d'apports.

Suivant acte reçu par M^e Émile Godet notaire à Paris, le seize décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, M. Adolphe GOMPEL, négociant demeurant à Paris, avenue Henri-Martin, n° 96 ;

M. ISAAC dit Gustave GOMPEL négociant, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 125,

Et M. Alfred GOMPEL, négociant, demeurant également à Paris, boulevard Beauséjour, n° 1 ;

Ayant agi tous trois comme étant les seuls membres de la société en nom collectif qui existait entre eux sous la raison sociale :

GOMPEL et Cie

avec siège à Paris, boulevard Voltaire, n° 137 (précédemment faubourg Poissonnière, n° 61),

M Auguste KAUFFMANN, négociant, demeurant à Nantes, rue La-Fayette, n° 15,

Et M. Auscher AUSCHER, négociant, demeurant à Paris, avenue de la République. n° 26,

Ayant agi tous deux, comme étant les seuls membres de la société en nom collectif formée entre eux sous la raison sociale : « KAUFFMANN et AUSCHER », avec siège à Nantes, rue La-Fayette, n° 15 (précédemment au Mans, rue Gambetta, n° 58) ;

ont déclaré faire apport, à titre d'augmentation de capital, conformément à la délibération du vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, susénoncée,

à la Société Paris-France, qui a accepté :

Des droits incorporels ci-après, savoir :

§ 1^{er}

Apport de le Société « GOMPEL et Cie »

Les fonds de commerce de tissus nouveautés et articles divers que ladite Société exploitait à Toulon, place de la Liberté, 8, et rue V.-Clappier ; Nice, rue Adélaïde, 4, rue de Russie, 4, et rue Adélaïde, 7 ; Tours, rue Saint-François de-Paul, 3 ; Poitiers, place d'Armes, 9 ; Cannes, rue de Châteaudun, 74 ; Menton, rue Tranca ; et Hyères, boulevard de la Gare.

Ensemble : la clientèle, l'achalandage tous les agencements, matériel et mobilier industriel existant dans lesdits fonds et servant à leur exploitation ; toutes les marchandises existant dans ces fonds de commerce et le droit aux baux de tous les locaux dans lesquels sont établis les fonds de commerce apportés.

§ 2.

Apport de le Société KAUFFMANN et AUSCHER

Les fonds de commerce de tissus nouveautés et articles divers que ladite Société exploitait à Nantes, rue et place La-Fayette ; le Mans, boulevard René-Levasseur, 9 ; Rennes, avenue de la Gare, 2, 16 et 29, rue Saint-Hélier, 29, et rue Descartes ; Brest, place de La-tour-d'Auvergne, 2 et 4 ; Angers, place Molière, 19 ; et Saint-Nazaire, place Marceau 25 ;

Ensemble la clientèle, l'achalandage tous les agencements, matériel et mobilier industriel existant dans lesdits fonds et servant à leur exploitation, toutes les marchandises existant dans les fonds de commerce et le droit aux baux de tous les locaux dans lesquels sont établis les fonds de commerce apportés.

Les apporteurs ont fait respectivement réserve à leur profit, des créances commerciales dépendant desdits fonds de commerce et de tous loyers payés d'avance.

Ces apports ont été faits, savoir :

1° Par MM. GOMPEL, pour la somme de cinq cent mille francs, s'appliquant : pour 40 000 fr. aux fonds de commerce, clientèle et achalandage, agencement, matériel et mobilier industriel et pour 460.000 fr. aux marchandises ;

2° Et par MM. KAUFFMANN et AUSCHER, pour la somme de trois cent cinquante mille francs s'appliquant : pour 35.000 fr. aux fonds de commerce, clientèle et achalandage, agencement, matériel et mobilier industriel et pour 315.000 fr. aux marchandises.

En représentation desdits apports, il a été attribué par la Société « Paris-France » savoir :

1° À la Société « GOMPEL et Cie »,

Mille actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées de la Société « Paris-France » ;

2° Et à la Société « KAUFFMANN et AUSCHER »,

Sept cents actions de 500 fr. chacune entièrement libérées de ladite Société « Paris-France ».

Toutes ces actions ont été créées à titre d'augmentation de capital.

.....
Une expédition des actes, liste et délibérations susénoncées a été déposée :

1° Le vingt-huit janvier 1899, à chacun des greffes des Justices de paix de Nevers, Saint-Étienne (canton Sud-Est) ; Roanne, Bordeaux (5^e canton) ; Châteauroux ; La Rochelle (canton Ouest) ; Toulon (canton Est) ; Cahors (canton Sud) ; Montpellier (2^e canton) ; Carcassonne (canton Ouest) ; Marseille (2^e canton) ; Agen (2^e canton) ; Clermont-l'Hérault, Vienne (canton Sud) ; Lyon (3^e canton) ; Bourgoin, Avignon (canton Nord) ; Toulouse (canton Nord) ; Pau (canton Ouest) ; Valence, Beaucaire

2° Le même jour à chacun des greffes des Tribunaux de commerce de Saint-Étienne, Roanne, Bordeaux, Châteauroux, La Rochelle, Toulon, Cahors, Montpellier, Carcassonne, Marseille, Agen, Clermont-l'Hérault, Vienne, Lyon, Bourgoin, Avignon, Toulouse et Pau.

3° Le vingt-neuf du même mois au greffe de la Justice de paix de Lunel.

4° Le trente du même mois, à chacun des greffes des Justices de paix de Nice (canton Ouest); Hyères, Cannes, Saint-Nazaire, Tours (centre); Le Mans (1^{er} canton) ; Nantes (5^e canton) ; Poitiers (canton sud) ; Castres ; Pézenas ; Brest (1^{er} canton) ; Bayonne (canton Nord-Ouest) ; Bourges, Cette, Agde, Bourg, Grenoble (canton Nord) ; Tarbes (canton Sud) ; Alais (canton Est) ; Nîmes (2^e canton) ; Béziers (1^{er} canton); Limoges (canton Nord) ; Narbonne.

5° Le même jour, à chacun des greffes des Tribunaux de commerce de Nevers, Nice, Cannes, Saint-Nazaire, Tours, Le Mans, Nantes, Poitiers, Castres, Pézenas, Rennes, Brest, Bayonne, Bourges, Romans, Cette, Agde, Bourg, Grenoble, Tarbes, Alais, Nîmes, Béziers, Limoges, Narbonne, Perpignan.

6° Le trente et un du même mois, à chacun des greffes des Justices de paix de Rennes (canton Nord-Est) ; Angers (canton Sud-Est) et Paris (onzième arrondissement) ; Perpignan (canton ouest).

7° Le même jour, à chacun des greffes des Tribunaux de commerce d'Angers et Paris.

8° Et le premier février 1899 à chacun des greffes de la Justice de paix et du tribunal de commerce de Menton.
Godet.

SOCIÉTÉ PARIS-FRANCE
(Cote de la Bourse et de la banque, 30 novembre 1900)

À partir du 30 novembre présent mois, les 7.500 actions nouvelles de 500 fr., libérées et au porteur, n° 23.801 à 34.000 de la Société Paris France seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

Ces titres seront inscrits à la première partie du Bulletin de la cote sous la même rubrique que les actions anciennes.

Par suite, le nombre des actions de ladite Société négociables sur notre marché, se trouve porté de 25.100 à 32.300 (n° 1 à 25.000 et 26.801 à 34.000).

Les actions n° 1 à 20.000 doivent être munies de deux estampilles indiquant les augmentations du capital à 13.400.000 fr. et à 17 millions, et les actions n° 20.001 à 25.100, de l'estampille constatant la dernière augmentation à 17 millions et ainsi conçue : « Capital porté à 17 millions de francs par décisions des assemblées générales des 25 juillet et 15 septembre 1900. »

NÉCROLOGIE
Alfred Gompel
(*Le Figaro*, 25 juin 1901)

On nous annonce la mort de M. Alfred Gompel, décédé avant-hier en son domicile, à Paris, 1, boulevard Beauséjour.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui mardi, à trois heures et demie précises. On se réunira à la maison mortuaire.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'inhumation aura lieu au cimetière Montparnasse.

Selon la volonté du défunt, on est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Pour les familles nombreuses
(*Le Figaro*, 2 juillet 1902)

M. Adolphe Gompel, industriel
Mme Alfred Gompel [qui deviendra trésorière de l'œuvre]

(*Le Journal des finances*, 25 octobre 1902)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 18 octobre. Les bénéfices de l'exercice écoulé se sont élevés à 2.121.000 francs.

Le dividende a été fixé à 52 fr. 50 par action comme l'année précédente.

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.
(*Journal officiel de la république française*, 3 février 1904)

Conseillers du commerce extérieur
Bloch (Raoul), administrateur délégué de la société anonyme « Paris-France » à Paris.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 11 février 1904)

L'action Paris-France témoigne d'une bonne tenue à 799 et 800. M. Raoul Bloch, administrateur délégué de cette société, vient d'être nommé conseiller du commerce extérieur de la France.

Un Don généreux.
(*Le Matin*, 16 avril 1905)
(*Le Rappel, Le XX^e Siècle*, 18 avril 1905)
(*L'Indépendant du Cher*, 22 avril 1905)

Une bonne nouvelle qui fera plaisir à beaucoup. MM. Gustave et Adolphe Gompel, administrateurs de la Société Paris-France, 137, boulevard Voltaire, et Mme veuve Alfred Gompel, en souvenir de son mari, viennent chacun de faire don de 200.000 fr., soit 600.000 fr. à leurs employés, pour créer une caisse de secours, en attendant la création d'une caisse de retraite. Bel exemple à suivre.
(Communiqué.)

SOCIÉTÉ PARIS-FRANCE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 décembre 1905)

L'assemblée générale de la Société Paris-France s'est tenue hier, 5 décembre, et a approuvé — tels que nous les avons publiés dans notre numéro du 27 novembre dernier — les comptes arrêtés au 31 août 1905 qui lui étaient soumis. Le solde disponible de l'exercice 1904-1905 s'élève à 2.594.117 fr. 65 contre 2.552.941 fr. 15 et le dividende a été fixé à 52 fr. 50 par action.

Pendant l'exercice social écoulé, le progrès des affaires dans l'ensemble des succursales a été important et tous les grands magasins de détail ouverts depuis 1903, comme Bordeaux, Cannes, Nice, Toulon, Toulouse, Cognac, donnent actuellement satisfaction à la société.

Trois nouvelles succursales, actuellement en construction, s'ouvriront pendant l'exercice en cours. Ce sont les Magasins des Dames de France de Bourges, Angers et Menton: la mise en exploitation des deux premiers aura lieu en mars ; celle du troisième en octobre.

Les succursales de Chambéry et Salon ont été inaugurées en octobre et paraissent devoir, comme leurs aînées, être accueillies favorablement par la clientèle.

M. Joseph Cadoux a été réélu administrateur.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 12 juillet 1906)

L'action Paris-France monte à 980, 990, 999, 1000 et 1005. L'assemblée générale extraordinaire a été tenue de 10 juillet courant, sous la présidence de M. Gustave Gompel.

Après lecture du rapport du conseil d'administration, plusieurs actionnaires demandent des explications sur la fusion éventuelle de la Société avec celle des Nouvelles Galeries.

M. le président explique que la fusion se fera quand les fonds de commerce et les frais de premier établissement auront été amortis de part et d'autre.

Un actionnaire insiste pour que le capital initial de la nouvelle société anonyme [Magasins modernes (Magmod)] qui préparera la fusion des deux groupes soit fourni, dans la plus large mesure possible, par les anciens actionnaires.

À la suite de la discussion, la résolution suivante, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, déclare :

1° Approuver et ratifier les pourparlers qu'il a engagés avec le conseil d'administration de la Société française des Nouvelles Galeries réunies, société anonyme au capital de 35 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 66, rue des Archives, ainsi que les bases des conventions qui doivent déterminer les conditions de la fusion totale ou partielle en une ou plusieurs fois des deux sociétés, et le principe de la constitution, pour y arriver, d'une ou plusieurs sociétés anonymes nouvelles ;

2° Autoriser le conseil d'administration :

a) À constituer avec les représentants de la Société française des Nouvelles Galeries réunies toutes sociétés anonymes nouvelles destinées à absorber, en une ou plusieurs fois, tout ou partie de l'actif des deux sociétés et toutes autres maisons similaires ;

b) À arrêter avec les mêmes représentants les conventions et conditions définitives de la fusion totale ou partielle des deux sociétés sur les bases générales dont il a été donné connaissance à l'assemblée ;

c) Conférer au dit conseil d'administration, avec faculté de les déléguer à un ou plusieurs de ses membres, les pouvoirs les plus étendus, sans aucune restriction ni réserve, pour constituer lesdites sociétés et arrêter lesdites conventions, signer les actes nécessaires et faire toutes élections de domicile.

1906 (juillet) : CRÉATION,
EN ASSOCIATION AVEC LES NOUVELLES GALERIES,
DES MAGASINS MODERNES

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Magasins_modernes.pdf

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 13 décembre 1906)

L'action Paris-France a été ramenée à 1.000, après détachement de son coupon, puis elle ferme à 1.020. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 6

décembre, sous la présidence de M. Gaston [*sic* : *Gustave*] Gompel, président du conseil.

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1905-1906, tels qu'ils lui étaient présentés, se soldant par un bénéfice de 2.594.117 fr. 65, et fixé le dividende y afférent à 52 fr. 50 par action.

Un acompte de 20 fr. ayant été payé en mai dernier, le solde, soit 32 fr. 50, est mis en paiement depuis le 10 décembre courant, à raison de 31 fr. 20 nets au nominatif et 30 fr. 62 nets au porteur.

L'assemblée a réélu M. Adolphe Gompel, administrateur sortant, et adopté à l'unanimité toutes les propositions du conseil.

En attendant l'étude que nous consacrerons prochainement à cette société, nous croyons devoir reproduire le passage suivant du rapport administratif exposant la situation générale de l'entreprise :

Les affaires sociales, nous sommes heureux de vous le dire encore cette année, ont progressé d'une façon très sensible. Les succursales nouvelles : Chambéry, ouverte en octobre 1905, Bourges, Brest, Angers, Lorient, Salon, ouvertes au printemps dernier, donnent toute satisfaction, réalisant même au delà les espérances de votre conseil. Menton, Orange, Brignoles, qui sont entrées en exploitation il y a deux mois et qui apporteront leur part de résultats à l'exercice actuellement en cours, ont eu chacune un très vif succès.

Les anciennes succursales, dont quelques-unes ont été considérablement agrandies et rénovées, ont amélioré dans leur ensemble les très bons résultats qu'elles donnaient précédemment.

Nous avons actuellement en construction de nouvelles installations très importantes à Bayonne, Narbonne, Perpignan, Hyères ; des travaux d'agrandissements considérables à Bordeaux, c'est assez vous dire que l'élan de notre société ne se ralentit pas. Des affaires comme la nôtre ne doivent d'ailleurs pas s'arrêter et piétiner sur place, mais au contraire tendre le plus possible à s'accroître en recherchant, en profitant des occasions propices tout en poursuivant l'amélioration et le perfectionnement de tout ce qui existe, de tout ce qui a été créé antérieurement.

Notre organisation générale, celle du siège social notamment (qui a maintenant toute la place et tous les perfectionnements désirables), nous permet d'aborder sans crainte l'extension de notre champ d'action.

EN ASSOCIATION AVEC LES NOUVELLES GALERIES, CRÉATION DES MAGASINS MODERNES (MAGMOD)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Magasins_modernes.pdf

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 7 février 1907)

L'action Paris-France a retrouvé toute sa fermeté antérieure à 1005 et 1010. Les actionnaires se sont réunis le 5 février, sous la présidence de M. Gustave Gompel, en assemblée extraordinaire en vue de statuer sur l'augmentation du capital. On sait que l'assemblée extraordinaire du 10 juillet dernier a voté la fusion de Paris France avec les Nouvelles Galeries ; une société nouvelle, la Société française des Magasins modernes, doit, petit à petit, absorber ces deux établissements. La fusion doit s'opérer dans un certain délai, jusqu'à l'expiration duquel Paris-France doit réaliser tout un programme élaboré depuis longtemps et comportant, notamment, l'ouverture de nouvelles succursales ; avant de fusionner, les deux sociétés doivent liquider leur passif et rembourser leurs obligations.

Ces diverses opérations, nécessitant des disponibilités nouvelles, ont amené le conseil à proposer aux actionnaires, qui ont voté cette mesure à l'unanimité, de porter le capital de 21 millions à 30 millions par la création de 9 millions d'actions nouvelles de 500 fr. chacune. Ces actions, réservées de préférence aux anciens actionnaires, seront émises à 750 fr., soit avec une prime de 250 fr. Une partie de cette prime sera affectée à la réserve légale, qui passera de 2.100.000 fr. à 3 millions de francs; l'autre partie à une réserve spéciale mise à la disposition du conseil qui l'emploiera au mieux des intérêts de la société. Le droit de souscription irréductible sera de trois actions nouvelles pour sept anciennes ; le paiement se fera à raison de 500 fr. à la souscription (250 fr. pour les deux premiers quarts et 250 fr. pour la prime), les deux quarts restants devant être appelés dans le délai de douze à dix-huit mois. Les souscriptions réductibles n'auront à verser que 50 fr. par action jusqu'à la répartition.

L'émission est ouverte du 6 au 23 février. Les actions nouvelles participeront aux bénéfices, à dater du 1^{er} mars 1907, au même titre que les anciennes et concourront au dividende à partir de cette date, au prorata des sommes versées et du temps couru.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 18 avril 1907)

L'action Paris-France se tient à 961. Les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, le 12 avril, sous la présidence de M. Gustave Gompel, président du conseil, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après vérification, reconnaît la sincérité de la déclaration faite par le conseil d'administration, suivant acte reçu par M^e Godet, notaire à Paris, le 8 avril 1907, de la souscription des 18.000 actions de 500 fr. représentant l'augmentation de capital de 9 millions de francs autorisée par l'assemblée générale du 5 février 1907 et du versement de la moitié sur chacune de ces actions, plus la prime.

En conséquence, cette augmentation est définitivement réalisée et le capital social, qui était de 21 millions de francs, est élevé à 30 millions de francs.

2° L'assemblée décide que, par suite de l'augmentation du capital, la rédaction de l'article 7 des statuts, § 1, est modifiée et remplacée ainsi qu'il suit :

Art. 7. — Le capital social est fixé à 30 millions de francs et divisé en 60.000 actions de 500 francs chacune.

Le rapport administratif présenté à cette réunion constate le grand succès de la récente émission.

Nous offrons 18.000 titres, dit le conseil d'administration. Il a été souscrit 90.622 titres.

Nous demandions en capital : 9 millions de francs, plus la prime, 4 500.000 fr. Soit : 13.500.000 fr. On nous a apporté en capital : 45.511.000 fr., plus la prime, 22.655.500 fr. Soit : 67.966.500 fr.

L'émission a donc été couverte cinq fois.

Elle se répartit ainsi qu'il suit : souscription à titre irréductible 17.249 actions, somme versée 8.624.500 fr. ; reliquat attribué au personnel 751 actions ; somme versée 375.500 fr. Soit 18.000 actions, somme versée 9 millions de francs.

Nous avons donc dû refuser : 72.622 actions pour lesquelles il avait été versé 3.631.100 fr.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 22 août 1907)

L'action Paris-France est fermement tenue à 973 et 974. Nous faisons allusion, il y a huit jours, à la fusion prochaine de cette société avec celle des Nouvelles Galeries. En mettant actuellement en portefeuille l'action de l'une ou l'autre de ces entreprises, on s'assure, avec un revenu rémunérateur, les chances de plus-value que permet d'espérer la réunion des deux affaires.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 12 décembre 1907)

L'action Paris-France s'affermirait à 984 et 985.

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le 5 décembre courant, ont approuvé les comptes dont nous avons publié un résumé dans *le Capitaliste* du 28 novembre dernier. Le dividende a été fixé à 52 fr. 50 par action dont le solde sera payable comme suit, le 15 décembre : actions anciennes, 31 fr. 20 au nominatif et 30 fr., 69 au porteur ; actions nouvelles nominatives, 9 fr. 46.

Le rapport administratif, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, s'exprime comme suit au sujet des résultats généraux de l'exercice :

Notre neuvième exercice social a été clos fin août dernier et nous sommes heureux de vous dire qu'au point de vue résultats brillants, il n'a rien à envier à ses devanciers ; nous avons vu, en effet, les affaires sociales continuer leur marche progressive, et leur rendement donner toujours complète satisfaction sous tous les rapports. Le bilan qui vous est soumis aujourd'hui ne peut que confirmer par ses chiffres l'état florissant et la situation excellente de notre société.

De nombreuses succursales anciennes ont été améliorées où agrandies, quelques-unes déménagées et complètement réinstallées ; dans le premier cas se trouvent nos maisons de Bordeaux et de Libourne, dans le deuxième, Bayonne et Hyères. Nous avons encore en chantier Perpignan et Narbonne qui entreront en exploitation dans le courant de l'année 1908. Notre siège social lui-même, en présence des affaires toujours croissantes, a dû s'agrandir et se réorganiser à nouveau pour avoir plus ses aises ; il constitue, à l'heure actuelle, une installation de premier ordre dans son genre, et est tout à fait à la hauteur des affaires modernes.

Voici, d'autre part, le texte des résolutions votées par l'assemblée :

Première résolution. — L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire des comptes, approuve le bilan 1906-1907, Elle fixe le dividende à répartir à 52 fr. 50 pour les actions 1 à 42.000 entièrement libérées et 13 fr. 237 pour les actions 42.001 à 60.000 libérées du quart seulement.

Étant observé qu'il a été payé, le 1^{er} juin, un acompte de 20 fr. pour les actions numéros 1 à 42000 et 3 fr. 369 pour les actions numéros 42.001 à 60.000 et que le solde du dividende à répartir est de 32 fr. 50 pour les premières et 9 fr. 862 pour les secondes, le dividende sera mis en distribution à dater du 15 décembre 1907.

Elle ratifie en tant que de besoin les apports des succursales de Dax et de Tarbes faits par la Société Paris-France et la Société française de Magasins modernes, apports approuvés par l'assemblée générale extraordinaire et constitutive de cette dernière société tenue le 15 juin 1907 et l'attribution de 7.089 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées de la Société française de Magasins modernes faite en représentation desdits apports.

Cette résolution est votée à l'unanimité à l'exception de MM. les administrateurs de la société, qui s'abstiennent.

Deuxième résolution. — Elle nomme administrateurs MM. Pierre Rabischung, [Isaïe] Jacob et Fernand Bastouil ¹ en remplacement de M. Berry, démissionnaire, à qui l'assemblée donne *quitus* de sa gestion ; le conseil d'administration ayant décidé de porter à huit le nombre des administrateurs. Elle réélit M. [Isaac] Gougenheim, administrateur sortant, dans les termes et suivant les conditions de la société, titre III.

MM. Pierre Rabischung, Jacob et Fernand Bastouil déclarent accepter les mandats que l'assemblée veut bien leur confier.

Cette résolution est votée à l'unanimité moins les voix de ces trois administrateurs.

Troisième résolution. — L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, déclare approuver et ratifier l'entente survenue entre lui et le conseil d'administration de la Société française des Nouvelles Galeries réunies et la Société française de Magasins modernes, d'une part, et celui de la Société des Magasins réunis, société anonyme au capital de 5 millions de francs, dont le siège social est à Paris, rue de Turenne, n° 60, d'autre part, laquelle entente a pour objet principal la fusion éventuelle entre la Société des Magasins réunis et la Société française de Magasins modernes par voie d'absorption de la première par la deuxième.

Cette résolution est votée à l'unanimité à l'exception des membres du conseil d'administration, qui s'abstiennent.

Quatrième résolution. — L'assemblée nomme MM. Albert Haubert et Alfred Willard, commissaires des comptes, et maintient les appointements du commissaire en exercice à 2.000 francs.

Paris-France

(*Bulletin des soies et soieries de Lyon*, 14 décembre 1907)

Idem

Paris-France

(*Le Capitaliste*, 19 décembre 1907)

L'action Paris-France s'échange à 955 et 959. Nous avons publié, dans notre précédente revue, le compte rendu de l'assemblée tenue le 5 décembre courant.

« Vous avez peut-être appris, quelques-uns d'entre vous, messieurs, le savent même certainement, dit le conseil d'administration dans son rapport, que notre société, la Société française des Nouvelles Galeries réunies et la Société française de Magasins modernes, étaient en pourparlers depuis quelque temps avec la Société des Magasins réunis dans le but d'aboutir à une entente profitable aux quatre sociétés. Ces pourparlers ont amené l'entente cherchée, qui a été établie sur les mêmes bases que celles intervenue entre notre Société et celle des Nouvelles Galeries réunies. »

Un actionnaire ayant demandé à ce propos, au cours de l'assemblée, s'il à bien compris qu'une fusion était projetée entre Paris-France et les Magasins réunis, M. [Raoul] Bloch, administrateur délégué, a répondu qu'une entente est actuellement intervenue ; mais que, prochainement, une fusion se produira sans doute. À un moment donné, toutes les sociétés dont il est question dans le rapport disparaîtront pour faire place à une seule société, les Magasins modernes.

¹ Fernand Bastouil : il prend la présidence à l'automne 1940 à la suite des lois antijuives. Voir encadré ci-dessous.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 1^{er} janvier 1908)

L'action Paris-France se négocie à 941. En donnant le compte rendu de la dernière assemblée générale, nous avons relaté la nomination, aux fonctions d'administrateurs, de MM. Pierre Rabischung, secrétaire général ; Jacob, directeur des achats, et Fernand Bastouil.

Le conseil d'administration s'exprimait comme suit, en proposant ces nominations aux actionnaires :

« Nous voulons, comme administrateurs, non pas des hommes pour ainsi dire de parade, n'entendant parler des affaires sociales qu'aux séances du conseil ; avec les affaires modernes, ce genre d'administrateur a fait son temps. Il faut que chaque membre du conseil ait sa large part de travail, qu'il consacre tout son temps aux intérêts sociaux, qu'il ait toutes les connaissances voulues et toute l'intelligence désirable pour les sauvegarder et les défendre. Où mieux trouver de semblables collaborateurs que dans notre personnel ? »

Nombreuses sont les sociétés où l'on aurait tout à gagner de s'inspirer d'idées de cet ordre, quand il s'agit de désigner ceux qui sont appelés à gérer les affaires sociales.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 10 décembre 1908)

L'action Paris-France s'avance à 975 et 980. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 8 décembre, sous la présidence de M. Gustave Gompel, président du conseil.

Il ressort des rapports que le bénéfice net de l'exercice 1907-1908 s'élève à 3.289.739 fr. 98 que le conseil a proposé de répartir comme suit :

85 % aux actionnaires	2.796.278 98
15 % au conseil d'administration	493.461 00
Total	<u>3.289.739 98</u>

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice écouté et fixé le dividende y afférent à 52 fr. 50 par action, numéros 1 à 42000 entièrement libérées.

Les actions numéros 42.001 à 60.000, libérées de 250 fr., au 1^{er} septembre 1907 et de 375 fr. au 29 février 1908, ont droit au même dividende, mais au prorata des sommes versées et du temps couru.

Ces actions ayant louché un acompte de 11 fr. 67, ont droit à un solde de 21 fr. 17 brut.

Quant aux premières, ayant touché un acompte de 20 fr., elles ont droit à un solde brut de 32 fr. 50.

M. Gustave Gompel, administrateur sortant, a été réélu et les pouvoirs de MM. [Albert] Haubert et Villars [Alfred Willard], commissaires des comptes, renouvelés pour l'exercice en cours.

Une industrie intéressante
Les grands magasins parisiens
(*Le Journal des finances*, 6 mars 1909)

[...] Il nous serait aisé de citer de nombreux exemples. Nous n'aurions qu'à montrer le succès inouï de la maison Dufayel, l'extension prospère de magasins tels que les Nouvelles Galeries, le Bon Génie, ou encore les Classes Laborieuses, dont le capital s'est élevé de 200.000 francs à 15.665.000 francs et qui ont distribué, cette année, un dividende de 9 %.

Mais nul exemple n'est plus démonstratif que celui de Paris-France qui, après avoir débuté, sous le nom de Maison Gompel et Cie, avec un capital modeste de 300.000 francs, s'est transformé, en 1898, en une société anonyme au capital de dix millions, puis a porté ce capital à 13.400.000, ensuite à 17.000.000, enfin, l'année dernière, à 30.000.000 ! L'action Paris-France, qui a reçu, pour le dernier exercice, un dividende de 52 fr. 50, cote aujourd'hui 980 francs ! [...]

LES GRANDES GALERIES*
(*Le Journal des finances*, 13 mars 1909)

[...] L'objet de la société, que les statuts, d'ailleurs, permettent d'élargir, est essentiellement la vente de nouveautés et d'articles divers. Elle vend ce que vendent le Printemps, le Louvre, les Galeries Lafayette, tous les grands magasins de Paris, mais ces articles, elle les vend à crédit, comme la maison Dufayel, comme Paris-France, comme les Nouvelles Galeries, etc., et c'est là le principe même de son organisation. [...]

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 23 décembre 1909)

La Société Paris-France passe à 1.035, ex-coupon. Les actionnaires de cette société ont tenu le 16 courant leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Gustave Gompel, président du conseil. Les bénéfices nets de l'exercice écoulé s'élèvent à 3.705.882 fr. qui permettent la distribution d'un dividende de 62 fr. 50 brut par action de 500 fr., sur lesquels un acompte de 20 fr. a été payé au mois de juin. Le solde de 32 fr. 50 est mis en paiement depuis le 20 décembre à raison de 31 fr. 20 net au nominatif et 30 fr. net au porteur.

La réserve légale est complète à 3 millions de francs. La réserve extraordinaire a été ramenée à 388.419 fr. par le prélèvement de 985.486 fr. pour amortissements d'achat de matériel, de frais de premier établissement et de travaux immobiliers pour diverses succursales.

Les comptes, le bilan et la répartition ont été approuvés à l'unanimité, de même que l'apport de la succursale de Lorient à la Société française de Magasins modernes, moyennant 1.531 actions de 100 fr.

M. Raoul Bloch, administrateur sortant, a été réélu.

M. A[ilbert] Haubert et J[oannès] Pardon ² ont été nommés commissaires des comptes et M. J. [Alfred] Willard, commissaire suppléant.

Dans le cours de l'exercice, dit le rapport administratif, l'assemblée générale du 15 octobre 1908 de la Société française de Magasins modernes a approuvé l'apport que

² Joannès Pardon : il fut aussi commissaire aux comptes des Magasins modernes et de Paris-Maroc.

nous avons fait à cette société, le 1^{er} août 1908, de notre maison de Lorient, « Paris-Morbihan ». Cet apport a été rémunéré par 1.531 actions de 100 fr., qui figurent dans votre portefeuille-titres.

D'autre part, nous avons considérablement agrandi et développé notre succursale « Aux Dames de France », à Nice, qui se trouve aujourd'hui une maison de premier ordre et dont nous espérons les meilleurs résultats.

Par un rapide examen du bilan, ajoute le conseil d'administration, vous pouvez vous rendre compte que les résultats de l'exploitation de l'exercice écoulé ne le cèdent en rien à leurs devanciers. Les bénéfices se sont accrus, les amortissements de tous ordres ont été faits intégralement de façon que les comptes amortissables — matériels, fonds de commerce, frais de premier établissement, etc. —, continuent à figurer pour 1 franc comme l'habitude en a été prise depuis déjà quelques années. À ce propos, nous croyons bon de vous dire que depuis la création de la société, en 1898, jusqu'à notre dernier inventaire, fin août 1909 :

Le total des amortissements effectués sur les comptes fonds de commerce, frais de constitution, matériel et frais de premier établissement, comptes immobiliers, représente une somme de 13.650.000

Nous avons amorti, de plus, 5.130 obligations représentant un capital de 2.565.000
Soit dans l'ensemble 16.215.000

chiffre éloquent par lui-même qui prouve mieux que tout discours la vitalité et la bonne marche de vos affaires sociales.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 29 décembre 1910)

L'action Paris-France s'est traitée à 1325, ex-coupon. L'assemblée générale annuelle des actionnaires a eu lieu le 23 décembre sous la présidence de M. [Gustave] Gompel, président du conseil.

Les bénéfices nets de l'exercice 1909-1910 se sont élevés à 4.382.352 fr., en augmentation de 676.470 fr. sur l'année précédente.

Ce résultat est obtenu après imputation des frais généraux, du service des obligations, des rabais de prévoyance sur valeurs à l'encaissement, marchandises et immeubles, et de l'amortissement des travaux, achats de matériel et tous frais de premier établissement effectués au cours de l'exercice.

La réserve statutaire étant complète, le dividende a été fixé à 55 fr. par action. Un acompte de 20 fr. ayant déjà été réparti, le solde, soit 35 francs, est mis en paiement depuis le 27 courant, à raison de 33 fr. 60 net au nominatif et 32 fr. 38 net au porteur. La part du conseil d'administration ressort à 582.352 fr. Il est de plus constitué une réserve extraordinaire qui reçoit 500.000 fr.

Cette réserve, dit le conseil dans son rapport, créée cette année avec l'espoir de l'augmenter les années suivantes, est constituée en prévision de l'extinction du passif, en vue de la fusion avec la Société des Nouvelles Galeries.

Les comptes approuvés, l'assemblée a réélu M. Rabischung, administrateur sortant, et a nommé MM. A[ilbert] Haubert et J[oannès] Pardon, commissaires des comptes.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé, sur la proposition du conseil, que les membres du conseil d'administration, qui étaient jusqu'à présent d'au moins trois et au plus huit, seraient désormais au moins cinq et au plus dix. Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

Raoul BLOCH, président

Conseil d'administration 1911. — Raoul Bloch, président ; Gustave Gompel ; Adolphe Gompel ; Joseph Cadoux ; I. Gougenheim ; Pierre Rabischung ; Isaïe Jacob ; Fernand Bastouil ; Robert Gompel ; Marcel Gompel.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 28 décembre 1911)

L'action Paris-France s'est traitée à 1405, ex-coupon. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 23 décembre, sous la présidence de M. Raoul Bloch, président du conseil.

31.617 actions étaient présentes ou représentées.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1° L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires des comptes, approuve les opérations et le bilan 1910-1911.

Elle fixe le dividende à répartir à 55 fr. par action.

Étant observé qu'il a été payé le 15 juin 1911 un acompte de 20 fr., le solde de ce dividende sera mis en paiement à compter du 26 décembre 1911.

2° L'assemblée ratifie en tant que de besoin l'apport de la succursale d'Agen par la Société Paris-France à la Société française de Magasins modernes, apport approuvé par l'assemblée générale de cette dernière société, du 27 avril 1911, et l'attribution de 4.885 actions de 100 fr. chacune en représentation de cet apport.

3° Le conseil d'administration ayant décidé de porter à dix le nombre des administrateurs, a nommé administrateurs MM. Robert Gompel et Marcel Gompel. L'assemblée réitère ces nominations.

Elle réélit MM. Adolphe Gompel et Joseph Cadoux, administrateurs sortants, dans les termes et les conditions des statuts de la société, titre III.

(MM. Robert Gompel, Marcel Gompel, Adolphe Gompel, Joseph Cadoux déclarent accepter le mandat que l'assemblée veut bien leur confier.)

4° L'assemblée nomme MM. Albert Haubert, J[oa]nnès Pardon et Alfred Willard commissaires des comptes.

Elle fixe à 2.000 fr. la rétribution de chacun des commissaires en fonctions. (MM. Haubert, Pardon et Willard déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées.)

5° L'assemblée, en vertu de l'article 22 des statuts, approuve les opérations faites avec la Société française de Magasins modernes, et donne spécialement aux administrateurs l'autorisation de prendre ou conserver des intérêts directs ou indirects dans les sociétés avec lesquelles des affaires pourraient être traitées, et ce conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

1912 (février) : GUSTAVE GOMPEL ET SES FILS CRÉENT PARIS-MAROC

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Paris-Maroc.pdf

BEAUX GESTES
(*Le Matin*, *Le Radical*,... , 1^{er} mars 1912)

Nous recevons communication de la lettre suivante, adressée à notre confrère le *Matin*, pour la souscription ouverte en faveur de l'aviation militaire :

Paris, 29 février.

Monsieur le directeur, ,

Désireuses de contribuer à l'augmentation du matériel de la quatrième arme si glorieuse et si utile, les sociétés alliées de grands magasins : Société française des Nouvelles Galeries réunies, 66, rue des Archives, à Paris, Société Paris-France, 137, boulevard Voltaire, Paris, Société des Magasins réunis, 60, rue de Turenne, à Paris, ont décidé d'offrir à l'armée trois aéroplanes de guerre, dont : un pour le 6^e corps, un pour le 7^e corps, un pour le 20^e corps.

Si M. le ministre de la guerre n'y voit pas d'inconvénient, ces aéroplanes porteront les noms ci-après : *Pro Patria*, *l'Albatros*, *le Lorrain*.

Nous tenons à votre disposition, ou à celle de M. le ministre de la guerre, une somme de 45.000 francs, qui sera versée suivant ce que vous avez convenu, avec lui au sujet de la souscription ouverte dans votre journal.

De plus, pour suivre le vœu transmis par l'Aéro-Club à M. le ministre des travaux publics, hier, vœu concernant l'encouragement à donner tant aux inventeurs qu'aux personnes qui recherchent les moyens de donner plus de sécurité aux aéroplanes et par là, d'éviter les accidents si pénibles qui se produisent malheureusement trop fréquemment, les trois sociétés alliées ont décidé de mettre à la disposition soit de l'Aéro-Club, soit du groupement qui sera désigné à cet effet, une somme de 15.000 francs, qui constituera deux prix, l'un de 10.000 francs., l'autre de 5.000 francs.

Ces prix seront attribués aux deux inventeurs qui, d'ici fin février 1913, par leurs recherches et leurs essais, auront produit le progrès [e plus intéressant dans la stabilité des aéroplanes, évitant par là même dans la plus large mesure les accidents mortels si nombreux.

Nous nous entendrons d'ailleurs soit avec l'Aéro-Club, soit avec le groupement constitué à cet effet, pour préciser des conditions d'obtention de ces deux prix.

Ayez l'obligeance de nous accuser réception de la présente et veuillez recevoir, monsieur le directeur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Les présidentes des conseils d'administration des sociétés : Nouvelles Galeries réunies, Paris-France, Magasins Réunis.

Un don

Ajoutons que la Société générale vient d'offrir au ministre de la guerre la somme de 20.000 francs pour l'aéronautique militaire.

NÉCROLOGIE
Adolphe Gompel
(*Le Temps*, 4 juin 1912)

On annonce la mort de M. Adolphe Gompel, administrateur de la société anonyme « Paris-France », décédé en son domicile à Paris à l'âge de soixante-deux ans. Ses obsèques auront lieu mercredi 5 juin, à deux heures. On se réunira avenue Henri-Martin, 96. L'inhumation se fera au cimetière Montparnasse ; il ne sera pas adressé de lettres de faire-part. Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Paris-France
(*Le Journal des finances*, 11 janvier 1913)

Les comptes pour l'exercice 1911-1912 que nous avons publiés le 28 décembre dernier ont été approuvés par l'assemblée des actionnaires tenue le 30 décembre. Le dividende a été maintenu à 55 francs par action. Les bénéfices nets, comme nous l'avons indiqué, ont atteint 5.044.000 francs au lieu de 5.009.000 francs pour 1910-1911 ; il a été consacré 1.162.000 francs aux amortissements et réserves, contre 1.126.000 francs antérieurement.

Dans son rapport, le conseil d'administration a déclaré qu'il avait été cédé à la Société des Magasins Modernes les exploitations d'Angoulême, d'Annonay, d'Arles, de Gien, de Montauban, de Montélimar et de Moulins et qu'en rémunération, il avait été reçu 8.428 actions de 100 francs.

Paris-France
(*Le Capitaliste*, 13 février 1913)

Malgré l'augmentation des charges fiscales, les résultats obtenus par la Société Paris-France, au cours de l'exercice clôturé le 12 août 1912, ont été satisfaisants accusant une augmentation de 34.701 fr. 56 par rapport à l'exercice antérieur et de 661.039 fr. 25 par rapport à 1909-1910.

D'après les comptes présentés à l'assemblée générale du 30 décembre dernier, les bénéfices à répartir s'élèvent, en effet, à 5.043.892 fr. 19 contre 5.008.690 fr. 63 en 1910-1911 et 4.382.352 francs 94 en 1909-1910. Ces bénéfices sont établis, déduction faite des frais généraux et des charges sociales dont nous ne connaissons ni le montant ni les détails, la Société ne publiant pas de compte de profits et pertes.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a fixé le dividende à 55 fr. par action comme précédemment, soit 52 fr. 80 par titre nominatif et 49 fr. 42 par titre au porteur. Voici, au surplus, comment s'est effectuée la dernière répartition que nous comparons à la précédente :

	1910-1911	1911-1912
Comptes de prévoyance	1.126.337 69	—
Amortissements complémentaires	—	1.161.539 25
Dividendes	3.300.000 00	3.300.000 00
Tantièmes	582.352 94	582.352 94
Total	5.008.690 63	5.043.892 19

Comme on voit, l'augmentation des bénéfices a servi à renforcer les réserves extraordinaires et amortissements, qui ont été dotés de 1 million 162.000 fr., alors qu'ils n'avaient reçu en 1910-1911 que 1.126.000 fr. Au surplus, le tableau ci dessous permet de se rendre compte de la marche de la Société pendant la dernière période décennale :

Exercices	Bénéfices	Réserves et amortissements	Divid. totaux	Divid. par action
1902-03	2.285.291	—	1.942.500	52 50
1903-04	2.552.942	—	2.170.000	52 50

1904-05	2.594.118	—	2.205.000	52 50
1905-06	5 594.118	—	2.205.000	52 50
1906-07	2.871.340	—	2.443.189	52 50
1907-08	3 289.739	—	2.796.279	52 50
1908-09	3 705.882	—	3.150.000	52 50
1909-10	4 382.852	500.000	3 300 000	55 00
1910-11	5 008.690	1.126.338	3.300.000	55 00
1911-12	5.043.892	1.161.539	3.300.000	55 00

Le conseil d'administration expose qu'au cours de l'exercice écoulé il s'est efforcé, comme dans le passé, d'améliorer et de développer les maisons de vente de la société. Voici, à ce propos, les déclarations mêmes du rapport que nous reproduisons textuellement :

Au printemps dernier, nous avons inauguré les succursales que nous avons transformées à Castres et à Roanne, de même que les importants agrandissements effectués à Toulouse. Plus récemment, nous avons ouvert les nouveaux magasins que nous avons fait construire à Toulon et à Bordeaux. Nous avons tenu à faire bien ; toutes les maisons édifiées l'ont été dans le goût moderne, notamment à Roanne et à Toulon, où elles sont de premier ordre. Pleinement satisfaits de ces installations nouvelles, nous espérons que, dans l'avenir, elles nous rémunéreront largement des frais qu'elles ont entraînés.

Ainsi que nous vous le faisons prévoir dans notre rapport de l'année dernière, nous avons apporté à la date du 1^{er} février 1912, à la Société française de Magasins modernes, nos exploitations d'Angoulême, Annonay, Arles, Gien, Montauban, Montélimar et Moulins. Nous avons reçu en rémunération 8.428 actions de 100 fr. de cette société, qui figurent dans notre portefeuille-titres.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale ont approuvé la proposition du conseil en ratifiant cette opération qui est la conséquence des accords survenus entre Paris-France et les Nouvelles Galeries, pour éviter une concurrence préjudiciable à leurs intérêts communs.

Les bilans résumés des deux derniers exercices se comparent de la manière suivante :

	1910-1911	1911-1912
ACTIF		
Immobilisé	12.265.604 22	13.239.990 28
Réalisable	32.204 244 77	31.797.007 63
Disponible	15.456.10101	15.871.538 32
Comptes d'ordre	3.047.993 96	2.859.969 36
Totaux de l'actif	<u>62.974.043 96</u>	<u>63.768.505 59</u>
PASSIF		
Capital	30.000.000 00	30.000.000 00
Réserves et amortissements	3.500.000 00	3.500.000 00

Obligations	10.000 000 00	9.635.500 00
Créanciers divers	8 971.568 24	10.276.149 27
Comptes d'ordre et créances à longue échéance	5.493.785 09	5.312.964 13
Profils et pertes	5 008.690 63	5.043.892 19
Totaux du passif	<u>62.974.043 96</u>	<u>63.768.505 59</u>

D'un exercice à l'autre, les immobilisations se sont accrues de près d'un million de francs, par suite notamment des travaux effectués à Toulon, Toulouse et Bordeaux et des importantes installations nouvelles établies dans quelques succursales.

Par contre, l'actif réalisable accuse une diminution de 400.000 fr. environ provenant principalement du contrecoup de la liquidation des Immeubles modernes, les 1.000 actions de cette société, qui ne figurent plus au portefeuille de Paris-France, ayant été remplacées par 2.000 actions des Magasins modernes ; des stocks de marchandises apportés le 1^{er} février 1912 à cette société ; du renforcement du compte de prévoyance pour rabais éventuels réduisant d'autant le prix d'inventaire des marchandises, etc. Quant à l'actif disponible, il progresse de 15.456.000 fr. à 15.872.000 fr.

En résumé, la situation de Paris-France, dont nous constatons il y a un an la solidité, tant au point de vue industriel que financier, reste très satisfaisante avec une trésorerie sociale abondamment fournie : les 15.500.000 fr. d'exigibilités, de comptes d'ordre et de créances à longue échéance, abstraction faite de la dette obligataire, sont couverts par plus de 47.600.000 fr. de disponibilités et d'actif réalisable, faisant ainsi ressortir un fonds de roulement de plus de 32 millions de francs. Les actionnaires peuvent donc envisager l'avenir avec confiance et sérénité, en attendant la fusion complète de Paris-France et des Nouvelles Galeries, pour former la Société française des Magasins modernes.

PARIS-FRANCE

(Cote de la Bourse et de la banque, 22 décembre 1913)

L'assemblée générale de Paris-France, tenue le 20 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1912 1913, se soldant par un bénéfice net de 5.220.635 29 contre 5.043.892 fr. en 1911-1912. Le dividende a été fixé à 65 fr. contre 55 fr. précédemment.

MM. Gustave Gompel et I. Gougenheim, administrateurs sortants, ont été réélus.

Comité de Secours National
(L'Émancipateur (Bourges), 24 août 1914)

Nous sommes heureux d'apprendre que la Société Paris-France, dont les magasins Aux Dames de France sont une des nombreuses succursales, vient de faire don au Comité de Secours National de la somme de 25.000) francs.

AUX DAMES DE FRANCE
(La Gazette de Bayonne, 19 novembre 1914)

La Direction des Magasins « Aux Dames de France », 28-30, rue Thiers, Bayonne, dépendant de la Société « Paris-France », dont le siège social est 137, boulevard Voltaire, à Paris, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que les membres du conseil d'administration sont **tous Français** et que plus de la moitié sont mobilisés sur le front.

SOCIÉTÉ PARIS-FRANCE
(Cote de la Bourse et de la banque, 6 janvier 1915)

Les actionnaires de la Société Paris-France se sont réunis le 30 décembre 1914 en assemblée ordinaire. Les résultats de l'exercice 1913-14 dont il a été rendu compte sont très satisfaisants et n'ont été influencés par la guerre que dans une proportion peu importante, l'exercice social se clôturant le 31 août.

Le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice net de 5.238.235 29 contre 5.220.635 29 en 1912-1913. Une somme de 650.000 fr. prélevée sur ce chiffre a été laissée à la disposition du conseil qui en déterminera l'emploi suivant les circonstances et les conséquences de la guerre. Le dividende a été fixé à 65 fr. par action comme précédemment. Un acompte de 25 fr. ayant été versé le 15 juin dernier, le conseil a estimé qu'il était plus prudent, étant donné les circonstances que nous traversons, de payer le solde de 40 francs comme suit : 10 fr. le 5 janvier et le reliquat de 30 fr. en une ou plusieurs fois, aux dates que fixera le conseil.

L'examen du dernier bilan fait ressortir un total de disponibilités de plus de 44 millions de francs. La situation financière est satisfaisante.

MM. Raoul Bloch et P. Rabischung, administrateurs sortants, ont été réélus.

« PARIS-FRANCE »
par Albert Monniot.
(*La Libre Parole*, 6 février 1915)
(*Courrier de Saône-et-Loire*, 14 février 1915)

Il y a quelques jours, je reproduisais ici cette information de « la Gazette de Francfort » :

« L'assemblée générale de « Paris-France » a eu lieu récemment. Cette société, un client apprécié du commerce d'exportation allemand, entretient des magasins de nouveautés dans toutes les grandes villes françaises de province. »

Quel est donc ce client ? demandais-je. Quel est donc cette société, au nom si claironnant, dont la prospérité est si chère, en pleine guerre, à un journal qui compte parmi les plus francophobes ? Quelle est donc cette entreprise qualifiée par nos ennemis de client apprécié du commerce allemand ?

Paris-France n'est pas un mythe. Paris-France n'est que trop connu de notre vieux commerce français des provinces. Il y a une vingtaine d'années que se fonda à Poitiers, sur le terrain commercial, la première Ligue antisémite se proposant de lutter contre l'envahissement des « Galeries ». Ce fut pour moi l'occasion de parler pour la première fois en public, et j'en ai gardé le souvenir comme une des plus rudes épreuves que j'aie affrontées.

La pieuvre commerciale n'en était qu'aux tâtonnements ; elle devait bientôt étendre ses tentacules sur toutes les grandes villes de France.

Si je ne me trompe, des tentatives individuelles précéderent les grands groupements. Des juifs venaient créer un magasin de nouveautés dans une ville et y vendaient à prix coûtant ou même au-dessous. La clientèle désertait naturellement ses vieux magasins français et courait au meilleur marché. Au bout de quelques mois, le juif faisait la faillite prévue et passait la main à un compère. Après deux ou trois faillites, le commerce local était ruiné : les « Galeries » étaient maîtresses de la situation et prospéraient.

C'est après ces avatars que se produisit le groupement sous l'égide de deux sociétés, les Nouvelles Galeries et Paris-France, qui devaient bientôt se mettre d'accord.

Voulez-vous connaître la composition du conseil d'administration de Paris-France ? Humez ce bouquet : Gustave Gompel, président ; Raoul Bloch, administrateur délégué ; J. Cadoux ; Gougenheim ; Rabischung ; Jacob ; Bastouil ; Robert Gompel ; Roger Gompel ; Jacques Gompel.

Les deux sociétés, pour annihiler les effets de la concurrence, ont fondé une troisième entreprise, les Magasins Modernes, où un savant dosage a ainsi constitué le conseil d'administration : Raoul Bloch, président ; A. Canlorbe ; Léon Demogé ; Lamarzière [Lamaizière] ; Cadoux ; Foussier ; Gougenheim ; Rabischung ; Cabot ; Lehmann ; Robert Gompel ; Jacob.

Un de nos amis, des mieux renseignés, m'affirme que ce groupement de sociétés réalise annuellement un bénéfice de 25 millions en moyenne. Quant un petit commerçant français de province réalisait, tous frais et appointements de la famille payés, un bénéfice de 5.000 francs par an, il s'estimait heureux ; c'est donc la vie et la prospérité commerciale de 5.000 négociants qui ont été ruinées par les nouvelles entreprises. Nous n'avons même pas la consolation de penser que la production nationale n'y a rien perdu : 50 % des marchandises débitées dans ces comptoirs étaient de la kamelote d'outre-Rhin.

J'aurais pu douter de l'exactitude de ce renseignement, si la « Gazette de Francfort » n'était venue nous apprendre que Paris-France était « un client apprécié du commerce d'exportation allemand. »

Quant à la façon dont le personnel français est traité, je ne retiendrai que ce trait :

Les appointements sont ordinairement réglés le 5 de chaque mois. Lors de la mobilisation, on prétendit retenir cinq jours à ceux qui partaient pour le front. Il fallut une protestation générale, et probablement la crainte d'un scandale pour avoir raison de cette patriotique prétention.

Aussi les employés mobilisés ont-ils été bien naïfs et bien déçus s'ils ont compté qu'une parcelle quelconque de leurs maigres appointements irait à leur famille pendant qu'ils versent leur sang pour la France.

On ne leur a même pas expédié une paire de chaussettes.

.....
Si je n'avais d'autres débats à vider avec M. le président Monnier, je l'inviterais à aller voir s'il n'y a pas dans tant de magasins un stock de kamelote qui ferait la joie de nos tranchées.

NÉCROLOGIE
Pierre Rabischung
(*Le Figaro*, 2 avril 1915)

On annonce la mort de M. Pierre Rabischung, administrateur de la Société Paris-France, décédé rue de Fleurus, 38. Les obsèques auront lieu demain samedi, à midi, en l'église Notre-Dame-des-Champs, où on se réunira.

En raison des circonstances actuelles, il ne sera pas envoyé d'invitations.

Légion d'honneur
Jacques Gompel
(*La Dépêche du Berry*, 4 juillet 1915)
(*Le Temps*, 7 juillet 1915)

Parmi les nominations, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, parues au *Journal officiel* du 29 juin 1915, nous avons le plaisir de relever celle de M. Jacques Gompel, administrateur de la Société Paris-France (fils de M. Adolphe Gompel décédé, l'un des fondateurs de cette Société, et titulaire lui-même de la médaille de 1870) et dont les grands magasins « Aux Dames de France » de notre ville sont une succursale : M. Gompel J.-J., capitaine de réserve à titre temporaire au 318^e régiment d'infanterie : officier très brave, s'est signalé aux combats des 15, 22 et 30 septembre par son calme sous le feu. Blessé au combat du 17 décembre, à 4 heures du matin, n'en a pas moins continué à commander sa compagnie toute la journée sous un feu intense des mitrailleuses ennemies. Est revenu au front à peine guéri. A été, de nouveau, blessé le 1^{er} mai 1915 en entraînant sa compagnie à l'attaque d'une localité. Cité deux fois avec sa compagnie à l'ordre du régiment. Cité à l'ordre de l'Armée le 12 janvier 1915.

PARIS-FRANCE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 décembre 1915)

Les actionnaires de la Société Paris-France se sont réunis le 24 courant en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Gustave Gompel. Les fonctions de scrutateurs ont été remplis par MM. Roger Gompel et I. Jacob : celle de secrétaire par M. I. Gougenheim.

D'après la feuille de présence, 69 actionnaires possédant ensemble 25.008 actions, ont été présents ou régulièrement représentés.

Après avoir mentionné les membres du conseil d'administration qui se sont particulièrement distingués au champ d'honneur et rendu un hommage ému aux employés morts pour la Patrie, le rapport du conseil rappelle que l'exercice social 1914-1915 a subi pendant toute sa durée l'influence des événements actuels. La mobilisation d'un grand nombre des employés de la société n'a pas été sans entraver la marche régulière de ses affaires ; mais, après la désorganisation de la première heure, le conseil a pu, avec le concours du personnel féminin, reconstituer suffisamment les services pour se permettre de reprendre le cours de ses opérations habituelles.

Les résultats annuels qui ont été présentés à l'approbation des actionnaires, bien qu'inférieurs à ceux des exercices précédents, sont néanmoins très satisfaisants, en égard aux circonstances. En effet, le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice net de 4.379.411 76 contre 5.238.235 29.

Sur la proposition du conseil, il a été décidé de prélever tout d'abord une somme de 850.000 fr. à affecter à la provision pour « risques de guerre » déjà constituée l'année dernière, ce qui porte à 1.500.000 fr. cette provision.

Une somme de 529.411 76 a été attribuée au conseil d'administration. Le solde, soit 3 millions de francs, sera distribué aux actionnaires, ce qui porte le dividende à 50 fr. par action.

Ce dividende sera payé en échange du coupon n^o 34, à raison de 48 fr. net par coupon nominatif et 44 fr. 38 par coupon au porteur, sans frais, à la caisse des titres du siège social, 137, boulevard Voltaire, au Crédit Lyonnais, à la Société Générale, au Comptoir National d'Escompte.

La situation financière de la société est satisfaisante, comme on en jugera par l'examen de son bilan arrêté au 31 août 1915 juxtaposé ci-dessous au précédent.

	1914	1915
ACTIF		
Espèces en caisse, en banque et en reports	14.947.298 97	7.826.518 22
Bons de la Défense Nationale	—	11.000.000 00
Titres en portefeuille	3.203.000 00	3.212.857 35
Marchandises après rabais	17.863.363 49	14.005.913 45
Portefeuille, risques déduits	5.137.455 13	4.082.055 33
Dépôts en garantie et avances	28 960 65	27 317 25
Créances diverses	2.891.119 61	2 913.096 52
Immeubles et constr.	13.150.505 41	13 183.422 26
Travaux immobiliers	mémoire	mémoire
Matériel industriel et commercial	mémoire	mémoire
Frais de constitution et premier établissement	mémoire	mémoire
Fonds de commerce	mémoire	mémoire
Amortissements	1 00	1 00
Economats, timbres, comptes à affecter	484.504 26	224.591 89
Titres en garantie : au personnel	57.604 26	57.534 66
Titres en garantie : à divers	502.220 00	502.220 00
Caisse d'épargne, Dépôts et Consignations	140.414 81	192.012 40
Acompte dividende	1.500 000 00	—
	<u>58.832.147 59</u>	<u>57.253.540 33</u>
PASSIF		
Coupons à payer	600.334 52	631.637 82
Obligations à rembourser	359.050 00	161.047 97
Effets à payer à vue	36.104 85	1.064 90
Effets à payer à échéance et dû aux fournisseurs	5.153.139 65	3.604.929 65
Cautionnements espèces personnel	1.570 776 55	1.984.393 25
Créanciers divers	1.570.776 55	1.243.933 52
Obligations	8.858.000 00	8.715.500 00
Reste dû sur immeubles	1.454.200 06	1.380.333 40
Cautionnements titres du personnel	57.604 26	57.534 66
Cautionnements du personnel	142.054 81	192.747 40
Titres en garantie	502.220 00	502.220 00

Provision pour risques de guerre	—	650.000 00
Provision pour rachat de mat. réquisitionné	—	243.786 »
Capital-actions	20.000.000 00	30.000.000 00
Réserve légale	3.000.000 00	3.000.000 00
Réserve extraordinaire	500.000 00	500.000 00
Profits et Pertes	5.238.235 29	4.379.411 76
	<u>58.832.147 59</u>	<u>57.253.540 33</u>

À l'Actif, les postes Marchandises et Portefeuille ont subi les dépréciations pour rabais et risques que le conseil a coutume de prévoir, surtout en ce qui concerne le portefeuille Effets.

Les postes Immobilisations et les Comptes d'ordre qui figurent, pour une majeure partie, tant à l'Actif qu'au Passif, n'ont guère varié.

Au Passif, les Exigibilités à vue représentent pour la plus grande partie les coupons d'obligations payables à partir du 31 août et le remboursement des obligations amorties non encore présentées à l'encaissement.

Le poste Exigibilités à court terme est sensiblement inférieur à celui de l'année dernière, du fait du ralentissement des achats de marchandises.

Quant aux comptes d'ordre, les sommes les plus importantes de ce chapitre ont leur contre partie à l'actif, ainsi que nous le disions ci-dessus. Enfin, on voit figurer au bilan deux comptes de provision. On se rappelle que l'année dernière, l'assemblée a autorisé le conseil à constituer une provision de 650.000 fr. pour risques de guerre.

Le conseil a également fait figurer au bilan une provision de 213.786 fr. pour « rachat de matériel réquisitionné ». Cette dernière somme représente le montant des réquisitions des voitures automobiles et hippomobiles que la Société sera obligée de remplacer dès qu'il y aura possibilité de le faire.

L'assemblée a approuvé comptes et rapports ; elle a réélu MM. Joseph Cadoux et Jacques Gompel, administrateurs sortants, donné *quitus* de la gestion de M. Pierre Rabischung à sa succession, et nommé MM. Albert Haubert, Joannès Pardon et Alfred Willard, commissaires des comptes pour l'exercice 1915-1916.

NÉCROLOGIE

Cité à l'ordre de l'armée

Raoul-Bloch

(*Le Figaro*, 16 mai 1916)

(*Le Temps*, 17 mai 1916)

On annonce la mort du capitaine Raoul-Bloch, du 306^e d'infanterie, tombé glorieusement au champ d'honneur dans la nuit du 12 au 13 mai, dans la région de... M. Raoul-Bloch était une des personnalités les plus éminentes du haut commerce en France : président du conseil d'administration de la Société « Paris-France », il s'intéressait passionnément à l'expansion du commerce français aux colonies et à l'étranger, [en particulier au Maroc](#). Désigné pour le service des étapes, il avait voulu remplir un rôle plus actif ; parti au front comme lieutenant en octobre 1914, il n'avait pas tardé à être promu capitaine.

Cette mort met en deuil les familles Raoul-Bloch, Richard-Bloch, S. Bernheim, M. Lévy, Gustave Gompel, Sylvain Lévi, Charles Gerschel, et le conseil d'administration de la Société « Paris-France ».

Gustave GOMPEL, président (II)

PARIS-FRANCE
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 décembre 1917)

L'assemblée générale annuelle de la Société Paris-France a eu lieu le 17 courant ; elle a approuvé à l'unanimité le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 août dernier et qui est le plus prospère qu'ait encore vu les magasins Paris-France. Alors que les bénéfices de l'entreprise oscillaient, il y a une dizaine d'années, aux environs de 2 1/2 millions, les résultats n'ont, depuis cette époque, cessé de progresser ; une seule année subit un recul, c'est la première année de la guerre ; les bénéfices y afférents, ne s'élevèrent, en effet, qu'à 4.379.000 fr. contre 5.238.000 fr. pour l'exercice 1913-14 ; mais ils atteignaient 5.213.535 fr. en 1915-1916 et, pour l'exercice clos le 30 juin dernier, leur total atteint 11.165.755 fr., chiffre qui dépasse le double du précédent.

Les deux derniers bilans au 31 août se présentent d'ailleurs comme suit :

	1916	1917
ACTIF		
Caisse et banques	2 457.725	4.169.110
Bons de la Défense	12.200.000	14 000.000
Rente française 5 %	2.999.850	3.989.479
Titres en portefeuille	3.211.000	3.211 000
Marcbanchises	17.271.382	33 217.260
Portefeuille	1.656.774	11.110.910
Dépôts en garantie	22.516	22.256
Créances diverses	4.414.110	5.390.613
Immobilisations	13.192.190	11.152.420
Comptes d'ordre	413.691	543.616
Titres en garantie	884 310	879.202
Caisse d'épargne et dépôts	1.593.308	409.572
Acompte sur dividende	1.500.000	—
	<u>60 538.856</u>	<u>88.095 470</u>
PASSIF		
Coupons, oblig., effets	832.685	1.125.292
Effets à payer	5.506.634	6 491 894
Cautionnements	1.471.152	1.369 863

Créanciers divers	1.195.788	1.783.275
Obligations	8.568.500	8.416.500
Reste dû sur immeubles	1.276.467	9.617.000
Comptes d'ordre	1.179.933	1 289 917
Prov. p. risque de guerre	1.500.000	1.066.176
Pvov. p. rachat matériel	294.460	295.908
Capital actions	30.000.000	40 000 000
Réserve légale	3 000.000	3 000.000
Réserve extraordinaire	500.000	7 160 000
Solde du compte profits	5.213.235	11.165.755
	<u>60 538.856</u>	<u>88.095 470</u>

Les variations assez sensibles des postes marchandises et portefeuille sont la conséquence de la récente augmentation du capital social.

Aux Immobilisations, il a été procédé avant inventaire à un amortissement de 2.250.000 fr. sur Immeubles et sur Travaux, Matériel et premier établissement à un amortissement de 100.000 fr. environ.

Au Passif, l'augmentation de la Dette aux fournisseurs provient de l'augmentation des prix et d'approvisionnements faits à l'avance. En ce qui concerne les réserves, toutes explications ont été fournies à l'assemblée du 19 juin dernier qui a statué sur l'augmentation du capital social porté de 30 à 40 millions.

Le solde du compte Profits et Pertes, s'élevant à 11.165.755 fr., a reçu l'affectation suivante :

5 % à la réserve légale	558.288
Réserve pour risques de guerre	1.933.823
Réserve de prévoyance	1.569.700
Ensemble	<u>4.061.811</u>

Il reste donc à répartir 7.103.494 fr. dont 85 % aux actionnaires soit 6.000.000 et le surplus 1.058.823 au conseil.

Le dividende de l'exercice 1916-17 a donc été fixé à 75 fr. brut.

Les résultats que nous venons d'exposer sont assurément des plus brillants et offrent une perspective d'avenir particulièrement intéressante.

NÉCROLOGIE
I. Gougenheim
(*Le Temps*, 21 février 1918)

On annonce la mort de M. I. Gougenheim, rue Cernuschi, 11, administrateur délégué de la Société Paris-France et de la Société de Magasins modernes.

De la part de Mme I. Gougenheim et ses enfants, des familles Gougenheim, Carlebach et des conseils d'administration des sociétés Paris-France et Magasins modernes.

Les obsèques auront lieu demain jeudi 21 du courant, à 3 h. 1/2. Réunion porte principale du cimetière Montparnasse. Cet avis tiendra lieu de faire-part.

NÉCROLOGIE
Jacques Gompel
(*Le Figaro*, 5 juin 1918)

On nous confirme la mort glorieuse, au champ d'honneur, du capitaine Jacques Gompel, commandant le 5^e bataillon du 319^e régiment d'infanterie, tombé le 30 mars 1918, à Hainviller (Somme). Au front depuis le début des hostilités, le capitaine Jacques Gompel avait été blessé deux fois. Il avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur et cinq citations, dont trois à l'ordre de l'armée.

1918 (juillet) : ROBERT GOMPEL CRÉE
L'OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium_France-Maroc.pdf

PARIS-FRANCE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 décembre 1918)

L'exercice 1917-18 de la Société anonyme Paris-France a été marqué par deux sinistres importants : en septembre 1917, la succursale de Nice fut détruite par un incendie, mais la société put poursuivre son exploitation dans des conditions convenables en achetant des magasins concurrents.

[Siège bombardé]

Dans la nuit du 15 au 16 juin, une bombe incendiaire jetée par un avion ennemi provoqua un incendie qui anéantit les magasins du siège social, à Paris : grâce à des mesures énergiques et efficaces, les rapports avec les succursales purent être maintenus, mais non sans qu'une perturbation temporaire se soit fait sentir et dont les résultats bénéficiaires de l'exercice portent les traces.

De 11.165.755 fr. 25 pour 1916-17, les bénéfices nets sont revenus à 9.663.164 fr. 12 pour 1917-1918 ; après application du report antérieur s'élevant à 45.119 fr. 92, le solde disponible a atteint 9 millions 108.281 fr. 04. Eu égard aux circonstances, ce résultat peut paraître fort satisfaisant.

Voici quelles répartitions de ces bénéfices ont été adoptées pour chacun de ces exercices :

	1916-17	1917-18
Réserve légale	558.237 76	441.712 24
Réserve p. risque guerre	1.938 823 53	—
Réserve de prévoyance	1.569 700 51	1 000 000 00
Dividende	6.000 000 00	6.000 000 00

Tantièmes	1 058 823 53	1.058 823 53
Report à nouveau	45.119 92	607 748 27
	<u>11 165.755 25</u>	<u>9 108.281 04</u>

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 20 courant, a donc décidé de maintenir le dividende à 75 fr. brut par action ; un acompte de 25 fr. brut ou 22 05 net ayant été payé en juillet dernier, le solde de 50 fr. brut ou 45 64 net par action sera mis en paiement, en échange du coupon n° 42, à partir du 31 courant.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil a exposé que, si grâce à de longues années de gestion prudente, la société a pu supporter sans fléchir les heures difficiles qu'elle vient de traverser, l'avenir sollicite à présent toutes ses énergies. Les travaux de reconstruction du siège social s'imposent en tout premier lieu : ils seront poursuivis activement, et la société ne s'en laissera pas distraire qu'elle n'ait achevé le relèvement des ruines amoncelées par la sauvage agression dont le pays a été victime.

Afin de donner plus d'extension à sa succursale de Nantes, la société s'est assurée dans cette ville, des terrains bien situés. Elle compte enfin reprendre incessamment les travaux d'entretien et d'amélioration reconnus nécessaires dans plusieurs de ses succursales et que les difficultés résultant de la guerre ne lui ont pas permis d'entreprendre jusqu'ici.

Les deux derniers bilans au 31 août s'établissent et se comparent comme suit :

	1917	1918
ACTIF		
Immobilisations	11.152 449 61	11 186.772 81
Caisse et banques	4.169.111 62	7.078.216 16
Bons Défense Nationale	14 060.000 00	17.235.000 00
Rente française 5 %	3.989 478 30	4.947.247 90
Titres en portefeuille	3.21000 00	3.211 000 00
Marchandises	33.217.259 63	30.632.588 55
Portefeuille	11.110.919 20	10.629.860 70
Dép. en garant. et avances	22.256 79	26.610 15
Créances diverses	5.399.645 20	6 351.057 96
Comptes d'ordre	1.832.390 13	2 040 382 03
Acompte sur dividende	2.000.000 00	2.000.000 00
	<u>88 095.470 39</u>	<u>95 338.708 56</u>
PASSIF		
Capital	40 000.000 00	40.000 000 00
Réserve légale	3.000.000 00	3 558.287 76
Réserve extraordinaire	7.160.000 00	7.160.000 00
Réserve de prévoyance	3 730.299 49	5.300.000 00

Prov. p. risq. de guerre	1.066.176 47	3.000 000 00
Prov. p. rachat matériel	295 917 80	295 917 80
Coupons à payer	1.002.853 32	1.627.149 38
Oblig. à rembourser	121.775 00	134.187 50
Créanciers divers	9.645.674 54	14 464.532 43
Obligations	8 416.500 00	8.259.500 00
Reste dû s. immeubles	1.200.600 08	1.124.733 42
Comptes d'ordre	1 289 918 44	1.306.116 23
Profits et pertes	11.165.755 25	9.108.284 04
	<u>88.095 470 39</u>	<u>95.338.708 56</u>

Les différences qui apparaissent d'une année à l'autre sont surtout dues au développement de l'activité sociale. Il existe, entre les disponibilités et les dettes de toute nature, un écart de 54 millions 1/2 de francs qui représente le fonds de roulement ; la trésorerie est donc fort à l'aise. La situation financière apparaît bonne.

L'assemblée a nommé administrateur M. Frédéric Laveau et a renouvelé le mandat de MM. Gustave Gompel et Joseph Cadoux, administrateurs sortants.

Les conflits du travail
(*Le Journal*, 10 mai 1919)

La grève est générale à Paris-France. Une entrevue des délégués avec M. Roger Gompel n'a donné aucun résultat. La grève continue. Les revendications sont : 100 francs d'augmentation sur les salaires d'avant-guerre, plus 150 francs d'indemnité de vie chère pour les employés au mois. Pour les manutentionnaires à la semaine : hommes, 95 francs ; femmes, 80 francs, y compris la vie chère.

L'APRÈS-GUERRE ET LES VALEURS DE BOURSE
Paris-France
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 janvier 1920)

Les actions de cette société qui se tenaient avant la guerre à 1.180 fr., et sur lesquelles nous avons appelé l'attention à diverses reprises, ont notablement progressé depuis lors. Elles viennent de franchir le cours de 2.000 fr., prix auquel elles continuent à être l'objet de demandes, sinon très actives, du moins suivies.

Constituée en 1898, la Société Paris-France a pour objet l'exploitation de magasins de nouveautés et de bazars où l'on trouve les articles de vente courante. Le siège est à Paris, mais l'entreprise possède en province de nombreuses succursales dont le développement et la prospérité ne font que s'affirmer.

Le développement même de l'affaire a obligé le conseil d'administration à procéder à plusieurs augmentations de capital qui, de 10 millions a été porté progressivement jusqu'à 40 millions de francs représenté par 80.000 actions de 500 fr.

La société ayant rencontré un concurrent redoutable, la « Société des Nouvelles Galeries », pour mettre fin à cette rivalité, les dirigeants des deux entreprises,

comprenant leurs intérêts respectifs, conclurent un accord en vue de réaliser une fusion complète. Il fut décidé, d'une commune entente, que les deux sociétés seraient absorbées par une troisième firme, dénommée « Société des Magasins Modernes », créée spécialement à cet effet. Mais cette opération, par son importance même, demande un certain temps avant de pouvoir être réalisée, d'autant plus que la guerre a contrarié le plan adopté. Une assemblée, tenue en juillet dernier, a prolongé de deux ans les accords conclus pour effectuer cette absorption qui devait avoir lieu le 31 juillet de l'année venant après celle de la signature de la paix entre la France et l'Allemagne.

Les résultats obtenus par Paris-France au cours de ces dix dernières années peuvent être condensés dans le tableau suivant :

Ex.	Béné. nets	Amortiss. +Réserves	Bénéf. distrib.	Divid. par act.
1909-10	4.382.000	500.000	3.882.000	55
1910-11	5.008.000	1.126.000	3.882.000	55
1911-12	5.044.000	1.162.000	3.882.000	55
1912-13	5.220.000	632.000	4.588.000	65
1913-14	5.238.000	650.000	4.588.000	65
1914-15	4.379.000	850.000	3.529.0010	50
1915-16	5.213.000	625.000	4.588.000	65
1916-17	11.666.000	4.061.000	7.059.000	75
1917-18	9.063.000	1.442.000	7.059.000	75
1918-19.	11.735.000	3.700.000	8.470.000	90

Au surplus, le montant des bénéfices nets indiqués ci-dessus, s'entend après de gros amortissements pratiqués avant inventaire. En dépit de l'importance des prélèvements effectués durant les trois derniers exercices, après fixation des bénéfices nets et qui s'élèvent à plus de 9 millions, le dividende a pu être augmenté à 90 francs après avoir été maintenu à 75 fr. pendant deux ans.

Les résultats des exercices 1914-15 et 1915-16 ne furent guère affectés par les hostilités, mais ceux de 1916-17 marquèrent un record. L'avant-dernier exercice, tout en étant moins brillant, a cependant été encore très supérieur aux exercices moyens d'avant-guerre et cela en dépit de la destruction par l'incendie de la succursale de Nice « Aux Dames de France » et de graves dommages éprouvés par la maison de Paris au cours d'un bombardement aérien.

Après avoir réorganisé immédiatement sa succursale de Nice, dans des locaux provisoires, la société a procédé à l'acquisition d'une autre firme de Nice, afin de pouvoir poursuivre son exploitation dans des conditions normales. Quant à la maison de Paris, à la suite de l'incendie causé par le bombardement, il ne resta que les bâtiments affectés aux services administratifs. La maison d'achats et les ateliers de fabrication furent totalement détruits, mais grâce aux mesures prises, les rapports avec les succursales purent être maintenus sans interruption. Cependant, si la société a réussi à limiter les conséquences du sinistre, il ne s'en est pas moins produit dans son exploitation une perturbation temporaire dont les résultats de l'exercice 1917-1918 portent la trace.

Au cours de 1918-19, la société a développé un certain nombre de succursales de province et étendu son activité à l'Alsace-Lorraine. Nul doute que pendant l'exercice écoulé, elle n'est étendu encore son champ d'action.

On ne connaît pas encore les résultats afférents à l'exercice qui a pris fin le 31 août dernier, mais tout porte à croire qu'ils ont été au moins aussi satisfaisants que les précédents sinon meilleurs.

Au point de vue financier, la situation de Paris-France apparaît comme des plus saines. À côté du capital de 40 millions (chiffre encore porté au dernier bilan), on rencontre près de 22 millions de réserves (auxquelles il faut adjoindre la prime de 4 millions obtenue lors de la récente augmentation du capital), alors qu'à l'actif, le total des immobilisations n'atteignait pas 18 1/2 millions de francs, en raison des gros amortissements pratiqués par la réduction brutale du montant des valeurs immobilisées.

Par contre, les disponibilités immédiates atteignaient 25 millions (dont 8 millions en espèces et le surplus en Bons de la Défense, rente française ou titres facilement réalisables) ; à ces disponibilités sont venus s'ajouter il y a deux mois les 20 millions d'augmentation du capital, plus la prime de 100 fr. sur 40.000 titres, soit 4 millions. Or, les obligations à vue ou à court terme ne dépassent pas 20 millions. Quant aux marchandises en magasins, elles se chiffrent par une quarantaine de millions. C'est dire que la situation est très belle.

Il s'agit donc d'une affaire de premier ordre très prudemment gérée, se livrant à un commerce rémunérateur et dont les moyens de travail répartis dans toute la France sont susceptibles de nouveaux et intéressants développements. La société, qui vend beaucoup, effectue ses ventes à des prix « raisonnables » qui lui assurent non seulement la fidélité, mais l'extension de sa clientèle. C'est ce qui explique le grand succès qu'elle a obtenu jusqu'ici. Les cours actuellement pratiqués en Bourse, 2.015 fr. environ, indique que la Bourse escompte déjà ces perspectives encourageantes qui n'ont, selon nous, rien de chimérique. Nous ne serions même nullement surpris d'une accentuation de ce mouvement en avant. En tout cas, l'action Paris-France nous paraît pouvoir être considérée comme un titre digne d'être conservé dans les portefeuilles les plus prudemment constitués.

PARIS-FRANCE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 28 janvier 1920)

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre numéro du 18 décembre, les actionnaires de la Société Paris-France, réunis en assemblée générale le 17, ont approuvé les comptes de l'exercice 1918-19 que nous avons analysés succinctement dans notre numéro du 3. Rappelons que le bénéfice est passé de 9.063.164 fr. à 11.734.801 25 et le solde bénéficiaire de 9.108.284 04 à 12 millions 342.549 52. La répartition adoptée se présente comme suit, comparée à celle de l'an dernier :

	1917-18	1918-19
Réserve légale	441.712 24	—
Réserve de prévoyance	1.000.000 00	2.700.000 00
Dividende	6.000.000 000	7.200.000 00
Tantièmes	1.058.823 53	1.270.588 23
Report à nouveau	601.748 27	1.171.961 29

	9.108.284 04	12.342.549 52
--	--------------	---------------

Le dividende s'est ainsi trouvé porté de 75 fr. à 90 fr.

Dans son rapport, le conseil déclare que les difficultés qui avaient prévalu en 1917-18 se sont accrues en 1918-19. La crise des transports a rendu irrégulier l'approvisionnement des succursales, les marchandises se sont encore raréfiées et leurs cours sont restés instables.

De plus, le siège social ayant été incendié en juin 1918, à la suite d'un bombardement aérien, les services d'achat ont dû être dispersés et cette mesure inévitable a aggravé les difficultés de main-d'œuvre. Les travaux de reconstruction sont activement poussés, mais le conseil ne peut indiquer à quelle époque les nouveaux locaux pourront être utilisés.

Diverses acquisitions immobilières ont été faites en vue de développer les installations des succursales de Bordeaux, Nice, Castres, Rennes, Guingamp et Saint-Brieuc.

La société a augmenté sa participation dans les Magasins Modernes de Strasbourg dont l'ouverture, primitivement fixée au mois de septembre 1911, a eu lieu en avril dernier. En ce qui concerne le personnel, un statut a été élaboré afin d'aplanir diverses questions litigieuses.

BILAN (au 31 août)

	1918	1919
ACTIF		
Immobilisations	11.186.772 81	18.427.078 31
Caisse et banques	7.078.216 16	8.025.890 62
Bons Défense Nationale	17.235.000 00	8.943.454 95
Rente française 5 %	4.947.219 90	4.947.219 90
Portefeuille titres	3.211.000 00	3.047.500 00
Marchandises	30.632.588 85	40.008.347 42
Portefeuille	10.629.860 70	13.150.797 85
Dépôts en garant. et avances	26.610 15	29.335 70
Créances diverses	6.351.057 96	6.231.057 64
Comptes d'ordre	2.040.382 03	1.786.279 86
Acompte sur dividende	2.000.000 00	2.000.000 00
	<u>95.338.708 56</u>	<u>105.596.962 25</u>
PASSIF		
Capital	40.000.000 00	40.000.000 00
Réserve légale	3.558.287 76	4.000.000 00
Réserve extraordinaire	7.160.000 00	7.160.000 00
Réserve de prévoyance	5.300.000 00	6.300.000 00
Prov. p. risq. de guerre	3.000.000 00	3.000.000 00

Prov. p.rachat matériel	295.917 80	—
Coupons à payer	1.627.149 38	1.357.620 69
Oblig. à rembourser	134.187 50	180.519 16
Créanciers diverses	14.464.532 43	16.500.001 94
Obligations	8.259.500 00	8.831.000 00
Reste dû sur immeub.	1.124.7:13 42	4.607.676 63
Compte d'ordre	1.306.116 23	1.317.594 31
Profits et pertes	9.063.164 12	11.734.801 25
Report antérieur	45.119 92	607.748 27
	<u>95.338.708 56</u>	<u>105.596.962 25</u>

L'accroissement des immobilisations résulte des acquisitions mentionnées plus haut. La réserve légale, par suite de la dotation de 441.712 fr. 24 effectuée par prélèvement sur les bénéfices de 1917-18, atteint maintenant le dixième du capital. Les autres modifications ne nous paraissent pas nécessiter d'explications. Les disponibilités atteignent 83.383.604 06, alors que les exigibilités à vue ne dépassent pas 1.620.967 fr. 45 et celles à court terme 16.417.174 fr. 34. La trésorerie est donc très à l'aise.

MM. Robert Gompel et Roger E. Gompel, administrateurs sortants, ont été réélus.

(Le Journal des finances, 2 avril 1920)

L'action PARIS-FRANCE cote 3.500 ; l'action NOUVELLES GALERIES vaut 3.140 ; l'action MAGASINS MODERNES s'inscrit à 700.

Au sujet de l'absorption de Paris-France par les Magasins Modernes, l'Agence Économique et Financière annonce « que préalablement à la fusion, le capital des Nouvelles Galeries serait porté à 60 millions ; le droit de souscription serait de 3 actions nouvelles pour 13 anciennes, et le prix d'émission, non encore connu, ne serait pas supérieur à 600 francs. L'action ancienne vaut environ 3.140. En partant de ce cours, l'acheteur de 13 actions Nouvelles Galeries aurait à déboursier, y compris le prix des actions nouvelles, un total de 42.620 francs pour lequel il recevrait 80 actions Magasins Modernes, ou, au cours actuel 56.000

Ajoutons que Paris-France avait depuis longtemps projeté sa fusion avec Nouvelles Galeries : dans ce but, elle avait créé la Société des Magasins Modernes qui devait, après les hostilités, les absorber toutes les deux. C'est aujourd'hui chose faite.

L'APRÈS-GUERRE ET LES VALEURS DE BOURSE

Paris-France

(Cote de la Bourse et de la banque, 6 novembre 1920)

Comme beaucoup d'autres valeurs, les actions de cette société ont assez vivement rétrogradé depuis 6 mois. Après avoir largement dépassé 3.000 fr., elles sont revenues aux environs de 1.720 fr. Il est vrai que dans l'intervalle, le capital a été porté de 40 à 60 millions et que les cours actuels [phrase interrompue].

On sait que la Société Paris-France a pour objet l'exploitation de magasins de nouveautés et de bazars où l'on trouve les articles de vente courante. Le siège est à Paris mais l'entreprise possède en province de très nombreuses succursales dont l'extension et la prospérité ne font que s'affirmer.

Le développement même de l'affaire a obligé le conseil d'administration à procéder à plusieurs augmentations du capital qui, de 10 millions a été porté progressivement jusqu'à 60 millions de francs représenté par 120.000 actions de 500 fr. Le conseil est, d'ailleurs, autorisé à élever jusqu'à 80 millions le capital quand il le jugera utile.

.....
[Reprise de l'article du 13 janvier 1920]

.....
En définitive, il s'agit donc d'une affaire de premier ordre, gérée avec autant d'habileté que de prudence, se livrant à un commerce lucratif, et dont les moyens de travail, répartis sur toute l'étendue de notre territoire, sont susceptibles de nouveaux et intéressants développements. Le secret de la prospérité de l'entreprise, c'est de vendre beaucoup et à des prix raisonnables, qui lui assurent une clientèle fidèle qui se développe. C'est pourquoi le cours actuel de 1.720, qui fait ressortir un rendement brut de 5 %, ne paraît pas exagéré.

Reconnaissance française
(*Le Figaro*, 8 novembre 1920)

Parmi les récents titulaires de la médaille d'argent de la Reconnaissance française, dont les nominations ont paru à *l'Officiel*, nous relevons celle de Mme Jacques Gompel [née Aron], qui fut, pendant toute la durée de la guerre, infirmière-major à l'hôpital militaire du Grand Palais.

NOUVELLES SOCIÉTÉS
Société générale de grands magasins
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 décembre 1920)
[Filialisation des fonds de commerce de
Decazeville, Lannion, Cavaillon, Valognes, etc.]

Capital : 4.500.000 francs. Le premier conseil d'administration est ainsi composé : MM. Roger-E. Gompel, président ; Isaïe Jacob, Joseph Cadoux, Fernand Bastouil, Frédéric Laveaux [Laveau], Gaston Yung³, Fernand Gompel, A. Kauffmann, Arm[and] Weill, Gustave Cadoux, P[ierre] Gompel.

DEUIL
Salvador Cuvalacci
(*Le Matin*, 31 août 1921)

On apprend la mort de M. Salvador Cuvalacci, intéressé à la Société anonyme. Paris-France. La cérémonie religieuse aura lieu le 1^{er} septembre, à 10 heures, en l'église de

³ Louis Gaston Yung : né le 6 septembre 1870 à Versailles. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 déc. 1917 (min. Guerre) : capitaine d'artillerie territorial à l'inspection permanente des fabrications de l'artillerie.

Franconville, et l'inhumation au cimetière de Levallois-Perret, à 3 heures de l'après-midi. Réunion à l'entrée du cimetière.

PARIS-FRANCE
(Cote de la Bourse et de la banque, 24 décembre 1921)

L'assemblée d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1920-1921, que nous avons résumés dans notre numéro du 23 novembre, et dont les bénéfices se montent à 12.140.750 fr., après 66.000 fr. d'amortissements sur travaux immobiliers, 923.892 80 sur matériel industriel et commercial, 250.973 85 sur frais d'émissions et de premier établissement, soit 1.240.866 65 sur l'ensemble du poste d'immobilisations.

Le dividende a été fixé à 90 fr. et sera mis en distribution le 1^{er} février 1922, sous déduction de l'acompte de 26 fr. payé le 1^{er} août, c'est-à-dire à raison de 58 10 au nominatif et 53 95 au porteur.

MM. Gustave Gompel et Cadoux, administrateurs sortants, ont été réélus.

PARIS-FRANCE
(Le Journal des finances, 11 août 1922)

L'assemblée extraordinaire du 31 juillet a approuvé la convention portant l'abandon du projet d'absorption, par la Société Française de Magasins Modernes, de la Société Française des Nouvelles Galeries et de la Société Paris-France. La nouvelle convention réserve à Paris-France un droit de souscription de 1/5^e sur l'augmentation du capital des Magasins Modernes.

RENNES
L'OUVERTURE DES MAGASINS MODERNES
(L'Ouest-Éclair, 10 octobre 1922)

Depuis quelques jours et dans tous les milieux, l'on attendait impatiemment l'ouverture des Magasins Modernes, dont on suivait avec intérêt l'achèvement des constructions. Jour et nuit, l'activité régnait rue Le-Bastard. « Jamais ça ne sera, prêt ! » disaient certaines personnes, peu habituées à pareil spectacle

Hier matin, à 9 heures, tout était prêt. La foule envahissait littéralement le hall immense, cependant que pleuvaient les accents de la « Marche Bretonne » de Joncières, exécutée par un excellent orchestre. On avait l'illusion de circuler dans un brillant casino dont les tables étaient des comptoirs ou plutôt des rayons.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les nouveaux magasins : la plupart de nos lecteurs les ont déjà visités. Il n'existe rien d'aussi luxueux dans la région. En toute impartialité, nous nous en félicitons, car il est indubitable que cet événement va donner lieu à une émulation toujours croissante, dont le développement du commerce rennais se ressentira, pour le plus grand renom de la capitale bretonne.

Le magasin d'ameublements, au premier étage, fut l'un des plus admirés. Mais, où que nous entraînaît le flot des visiteurs, nous avons constaté que l'achalandage est propre à satisfaire chacun.

À l'appui de cette constatation, nous nous permettons d'apporter — l'indiscrétion nous sera pardonnée — un chiffre probant : dans cette seule journée d'ouverture, les

Magasins Modernes ont fait pour 200.000 francs d'affaires. Si nous sommes bien informé, les rayons de la chaussure, de la parfumerie et surtout de la papeterie n'ont pas connu un instant de répit.

Ceci nous amène à parler un peu du personnel. Il fut à la hauteur de sa tâche, plus qu'ardue. Professionnels et professionnelles, débutants et débutantes donnèrent toute satisfaction aux acheteurs. La circulation fut facilitée par un service d'ordre discret et par l'ouverture des portes de service, donnant sur la rue de Bordeaux. Les dames ne quittèrent pas les Magasins Modernes sans emporter des roses, des œillets ou du mimosa.

Terminons ce trop court compte-rendu en félicitant vivement la direction des Magasins Modernes, tout particulièrement MM. Valère [*sic* : *Waller*], administrateur, de Paris ; Aaronson, de Paris ; Weill, inspecteur, de Paris ; Citeau, ingénieur de la Société Paris-France ; Weelen, Blaussen [?] et Froger, directeurs des Magasins Modernes, etc.

Un succès inespéré a été la juste récompense de leurs efforts. Ce succès fait bien augurer de l'avenir.

PARIS-FRANCE
(*L'Homme libre*, 22 décembre 1922)

Les actionnaires réunis de 20 en assemblée ordinaire ont approuvés les comptes de l'exercice 1921-22 se soldant par un bénéfice net de 14.445.322 francs contre 12.140.700 francs. Ainsi que nous l'avions fait prévoir, le dividende a été fixé à 90 francs brut par action. Un acompte de 25 fr. ayant été déjà payé, le solde sera mis en distribution à partir du 1^{er} février 1923.

MM. Frédéric Laveau et Robert Gompel, administrateurs sortants, ont été réélus.

PARIS-FRANCE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 décembre 1922)

Ainsi que le faisait prévoir le rapport de la Société Paris-France de l'an dernier, la crise a continué à s'atténuer progressivement au cours de l'exercice 1921-22 et certains indices de reprise économique ont pu être enregistrés.

Les comptes présentés à l'assemblée du 20 décembre accusent une sensible augmentation des bénéfices nets passés, d'un exercice à l'autre, de 12 millions 140.750 20 à 14.445.322 21. Compte tenu du report de l'année précédente, le solde disponible ressort à 14.625.532 88 contre 12.789.24818. Ce chiffre est établi après 4.467.085 fr. 10 d'amortissements (contre 1.240.860 fr. 05) se répartissant ainsi : 91.718 fr. 30 sur travaux immobiliers. 2.831.399 fr. 50 sur matériel industriel et commercial et 1.543.970 fr. 30 sur frais de premier établissement.

Ainsi que nous l'avions indiqué le 6 décembre, le conseil d'administration a proposé le maintien du dividende à 90 fr. Cette proposition ayant été adoptée, la répartition du solde disponible s'est effectuée comme suit : 722.260 fr. 11 à la réserve légale; 10.800.000 fr. aux actions ; 1.200.000 fr. au Conseil d'administration et 1.903.260 fr. 77 reportés. Elle est sensiblement la même que l'an dernier, l'accroissement des bénéfices se trouvant réservé presque entièrement par le jeu du report à nouveau.

Le conseil d'administration estime, dans son rapport, qu'il ne faut pas accueillir sans réserve les signes de reprise économique qui semblent se manifester : la situation actuelle demeure, en effet, singulièrement incertaine. Les fluctuations désordonnées des changes, entraînant des variations quasi quotidiennes des prix de nombre de produits,

viennent aggraver encore les difficultés de l'approvisionnement en marchandises des établissements de vente. Il ne faut pas se dissimuler, enfin, que toute hausse excessive des prix risquerait de provoquer une restriction correspondante de la consommation.

Poursuivant le programme de transformation et d'extension de ses succursales, la Société Paris-France a livré à l'exploitation les agrandissements de ses magasins « Aux Dames de France » à Brest et aux « Dames de France » à Cannes.

Les travaux d'édification des succursales de Nevers et de Saint-Brieuc sont en cours d'exécution, de même que les nouveaux agrandissements de la succursale « À la Riviera » à Nice.

Les résultats de la succursale « Aux Dames de France » à Nice, ouverte depuis l'année dernière, justifient pleinement les prévisions qui avaient été faites.

La nouvelle succursale « Aux Magasins Moderne » à Rennes, dont l'inauguration a eu lieu récemment, a reçu du public un accueil qui autorise les meilleurs espoirs.

Enfin, il a été procédé au cours de l'exercice à divers achats mobiliers notamment à Avignon, Grenoble et Marseille.

Les bilans au 31 août 1921 et 1922 se comparent ainsi :

	1921	1922
ACTIF		
Espèces en caisse et en banques	30.043.009 86	20.370.501 16
Bons de la Défense Nationale et Rente française.	32.092.631 88	18.380.846 73
Titres en portefeuille	7.656.510 00	8.813.039 90
Marchandises	48.754.700 53	62.841.027 72
Portefeuille-effets	18.142.841 10	22.516.407 70
Dépôts en garantie, avances	551.049 00	649.562 80
Créances diverses	6.418.408 18	10.715.153 84
Immobilisations	30.427.359 88	37.078.392 81
Economats, timbres et comptes à affecter	494.892 90	1.185.104 49
Caisses d'épargne et de dépôts	1.135.106 22	1.409.082 91
Titres conservés en garant.	598.929 76	579.612 56
Acompte sur dividende	3.000.000 00	3.000.000 00
Comptes d'ordre	5.228.928 88	6.173.799 90
	<u>179.320.430 31</u>	<u>187.238.732 62</u>
PASSIF		
Coupons à payer	2.217.747 69	2.199.957 50
Obligat. amort. à remb.	183.575 50	515.832 00
Effets à payer à vue	7.325 35	7.503 90
Effets à payer à échéance,		

Fournisseurs à régler	11.666.563 75	17.077.845 65
Cautiionnements Espèces	769.578 35	721.526 30
Créanciers divers	14.879.689 80	15.273.558 49
Oblig, et eng. à long terme	42 258.444 45	42.416.072 26
Caution, et dep. garanties	1.736.035 98	1.989.695 42
Capital Artions	60.000.000 00	60.000.000 00
Réserve légale	4.644.170 66	5.251.208 17
Réserve extraordinaire	11.160.000 00	11.160.000 00
Réserve de Prévoyance	13.000.000 00	13.000.000 00
Provision pour Risques de Guerre	3.000.000 00	3.000.000 00
Profits et pertes	12.787.248 18	14.625.532 88
	<u>179.320.430 31</u>	<u>187.238.732 62</u>

À l'actif, on note une forte diminution des disponibilités liquides, aussi bien au chapitre des espèces en caisse qu'aux bons de la Défense Nationale. Cependant la situation de trésorerie est saine, ces deux postes représentent plus de 38 millions eu regard de 35 millions d'exigibilités.

Les marchandises sont passées de 48.754.700 fr. 53 à 62.841.027 fr. 72 par suite de la plus-value des affaires et des stocks nécessités par l'ouverture ou l'agrandissement de certaines succursales.

Le portefeuille-effets présente également un accroissement correspondant à la plus-value d'affaires réalisées, les créances diverses sont des créances de tout repos de la clientèle de commission.

L'augmentation des immobilisons provient des acquisitions et constructions signalées d'autre part, les amortissements de ce poste sont passés de 11.215.076 fr. 39 à 11.306.794 fr. 69.

Au Passif, on note l'augmentation des effets à payer. Le capital et les réserves n'ont pas varié, à l'exception de la réserve légale, qui s'est accrue de la dotation approuvée l'an dernier.

L'assemblée a décidé de mettre le dividende en paiement le 1^{er} février 1923, sous déduction des impôts et de l'acompte de 24 francs payé le 1^{er} août dernier, c'est-à-dire à raison de 58 fr. 50 au nominatif et 55 fr. 20 au porteur.

Elle a réélu MM. Frédéric Laveau et Robert Gompel, administrateurs sortants.

Les valeurs en vedette
PARIS-FRANCE
(*Le Journal des finances*, 20 avril 1923)

Cette affaire, fondée en 1898, s'est spécialisée dans l'exploitation de magasins de nouveautés et de bazars situés tant à Paris qu'en Province ; elle dispose d'un réseau de succursales extrêmement étendu, succursales fonctionnant tant sous son propre nom que sous une raison sociale quelconque, ce qui importe peu d'ailleurs.

Administrée par une extrême habileté par des gens essentiellement compétents, l'entreprise a donné le spectacle d'une prospérité continue ; elle a pu redouter, un moment, la concurrence d'une affaire similaire, celle des Nouvelles Galeries, mais

prévoyant le danger d'une lutte, les deux sociétés décidèrent bientôt de réunir leurs intérêts en envisageant même une fusion complète par la création d'une filiale, la Société des Magasins Modernes, laquelle devait absorber, graduellement et à des conditions déterminées les succursales des deux entreprises mère.

La guerre a provoqué la transformation de ce plan : il a été décidé récemment, que les trois entreprises continueraient à coexister, la liquidation de Paris-France et des Nouvelles Galeries étant suspendue ; des accords ont été conclus en vue d'éviter toute concurrence entre les trois établissements dont on peut penser qu'ils se prêtent au contraire, une aide très étroite.

Le capital de Paris-France, fixé primitivement à 10 millions, a été porté par étapes successives jusqu'à 60 millions. son chiffre actuel, représenté par 120.000 actions de 500 francs : il a été émis en outre plusieurs emprunts obligataires dont le total était porté au dernier bilan pour 37.713.000 francs.

Ce chiffre donne une idée de l'ampleur de l'entreprise. L'ascension des résultats d'exploitation a été rapide.

	Bénéf. bruts	Prélèv. prevoy.	Divid. totaux	Divid. par act.
1911-12	5.014	1.102	3.300	55
1912-13	5.220	632	3.900	65
1913-14	5.238	50	3.900	65
1914-15	4.379	850	3.000	50
1915-16	5.213	628	3.900	65
1916-17	11.008	4.001	6.000	75
1917-18	9.068	1.442	6.000	75
1918-19	11.735	3.700	7.200	90
1919-20	12.883	4.644	7.450	90
1920-21	12.141	607	10.800	90
1921-22	14.445	722	10.800	90

Le dividende est fixé à 90 fr. depuis 4 ans. Bien que le montant des prélèvements de prévoyance accusé ci-dessus pour 1920-21 et 1921-22 paraisse singulièrement modeste à côté des chiffres enregistrés pendant la guerre on peut penser que la société aurait pu se montrer facilement plus libérale vis-à-vis de ses actionnaires si elle l'avait voulu ; ceci revient à dire que le montant des bénéfices accusé ne correspond pas à la réalité. Le conseil se borne en effet à annoncer chaque année, un total de bénéfices représentant l'attribution à la réserve légale et le montant qu'il entend reporter sous forme de dividende et de tantièmes. Il ne s'est départi de cette méthode pendant ces quatre années 1916, 1917, 1919, 1920 que pour faire apparaître à la réserve pour impôts sur les bénéfices de guerre.

En fait, les profits sont certainement très supérieurs à ceux que l'on connaît ; la confrontation des derniers bilans tend à montrer en effet que la société dispose de réserves occultes dont le jeu lui a permis de franchir sans dommages la crise provoquée par la dévalorisation des stocks après la hausse des prix de 1920.

Pour l'exercice en cours qui va se clôturer le 31 août, on prévoit des résultats sensiblement supérieurs à ceux de 1921-22 ; la société profiterait, notamment, de la liquidation dans des conditions avantageuses, d'une partie des marchandises auxquelles

elle avait fait subir une dépréciation importante ; on envisage une augmentation appréciable du dividende. Bien que l'action, qui cote actuellement 1.820, ne se capitalise qu'à un taux modeste sur la base du dernier dividende de 90 francs, il ne semble pas que son achat au cours actuel soit dépourvu d'intérêt.

Roger GOMPEL, président

Né en 1873.
Fils d'Alfred.
Marié à Marthe Cahen-Strauss (1909), dont Arlette mariée en 1930 à Edgar Baer, ingénieur des Arts et Manufactures.
Remarié à Jacqueline Strauss, dont Françoise (Mme Richard Marx/Marcy), Gilbert (marié à Françoise Degeorge), Solange (comtesse de Lalène Laprade)..
Artiste peintre.
Mutilé de guerre.
Officier de la Légion d'honneur en 1935 comme trésorier administrateur de l'Association générale des mutilés.
Démis de la présidence par les lois antijuives d'octobre 1940.
Interné en 1941-42 à Royallieu et Drancy.
Commandeur de la Légion d'honneur (1960).
Décédé le le 27 octobre 1976.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8160)

Chevaliers

Gompel (*Roger-Émile*), président du conseil d'administration de la société Paris-France ; 1 an 8 mois de services militaires, 2 campagnes de guerre, 12 ans de pratique professionnelle. Président du jury. Hors concours. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

PARIS-FRANCE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 décembre 1923)

L'exploitation de la Société Paris-France s'est poursuivie dans des conditions normales pendant l'exercice 1922-1923, dont les comptes ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 19 décembre, et les résultats enregistrés dans l'ensemble des établissements sont demeurés satisfaisants.

Rappelons que nous avons déjà indiqué, dès le 4 courant, que le bénéfice net de 1922-1923 s'élevait à 16.078.858 fr. 20 au lieu de 14.445.322 fr. 21, aptes 4.467.088 fr. 10 d'amortissements pour 1921-1922 ; compte tenu du report antérieur, le solde disponible est ressorti à 17.982.124 fr. 97, contre 14 millions 625.532 fr. 88 précédemment.

Ces soldes disponibles ont respectivement reçu l'affectation suivante :

	1921-22	1922-23
Réserve légale	722.266 11	26.525 72

Amortis, sur immeubles	—	1.000.000 00
Réserve de prévoyance	—	2.000.000 00
Réserve p. risques d'incendie	—	1.000.000 00
Tantièmes	1.2000.000 00	1.2000.000 00
Dividende	10.0000.000 00	1.000.000 00
Report à nouveau	1.903.266 77	1.955.599 25
	<u>14.625 532 38</u>	<u>17.982.124 97</u>

Le dividende de l'exercice 1922-23 a donc été maintenu à son chiffre précédent de 90 fr. brut par action ; il sera mis en paiement le 1^{er} février 1924, déduction faite l'acompte de 25 fr. qui a été distribué le 1^{er} août, à raison de 58 50 net par action nominative ou 54 30 net par action au porteur, en échange du coupon n° 54.

En outre, l'assemblée a décidé que le montant de la « Provision pour Risques de Guerre » qui figure au bilan pour 3.000.000 de francs sera affectée à la « Réserve pour risques d'incendie » qui, de 1 million de francs, sera portée à 4 millions de francs.

L'exploitation s'est poursuivie dans des conditions normales pendant l'exercice écoulé, et les résultats enregistrés dans l'ensemble des établissements de la Société sont demeurés satisfaisants.

Ses nouvelles succursales « Aux Dames de France » à Nice, et « Magasins Modernes » à Rennes ont, pour leur premier exercice, entièrement justifié les espérances.

Les agrandissements réalisés aux magasins des « Dames de France », à Brest et à Cannes ont également apporté des résultats conformes aux prévisions.

Les travaux d'agrandissements à la succursale « À la Riviera », à Nice, ont été menés à bonne fin et il a pu être procédé, au début de novembre, à l'inauguration des nouveaux magasins.

Les succursales de Nevers et de Saint-Brieuc, récemment ouvertes au public, ont reçu, toutes deux, l'accueil le plus favorable.

Enfin, les travaux d'édification de la succursale de Valence sont en voie d'exécution et ceux de la succursale du Mans viennent d'être mis en œuvre.

Le programme d'extension de la société s'est donc entièrement poursuivi au cours de cet exercice.

Les deux derniers bilans au 31 août s'établissent et se comparent comme suit :

	1922	1923
ACTIF		
Espèces en caisse et en banques	20.370 501 16	29.003.829 13
Bons de la Défense Nat. et Rente française	18.880.846 73	4.022.301 40
Titres en portefeuille	8.313.039 90	6.623.715
Marchandises	62.840 027 72	70.074.667 03
Portefeuille-effets	22.516.407 70	24.899.650 10
Dépôts en garantie.avances	649.562 80	743.320 35
Créances diverses	10.715.153 84	12.039.307 32

Immobilisations	37.078.392 81	40.960.029 44
Economats, timbres et comptes à affecter	1.185.104 49	1.506.913 29
Caisses d'épargne et de dépôt!	1.409.082 91	1.625.487 69
Titres conservés en garant.	579.612. 56	.567.732. 56
Acompte sur dividende	3.000.000 00	3.000.000 00
Compte d'ordre	6.173.799 96	6.700.133 54
	<u>187.238.732 62</u>	<u>195.086.553 31</u>
PASSIF		
Coupons à payer	2.199.957 50	2.206.042 50
Oblig. amort. à remb.	515.832 00	532.859 00
Effets à payer à vue	7.503 90	5.488 80
Effets à payer à échéance		
Fournisseurs à régler	17.077.845 65	21.993.089 70
Cautionnements espèces	721.526 30	652.527 55
Créanciers divers	15.273.558 49	14.253.082 75
Oblig. et eng. à long terme	42.416.072 26	42.132.643 51
Cautions et dépôts garantis.	1.989.695 42	2.195.220 25
Capital actions	60.000.000 00	60.000.000 00
Réserve légale	5.251.208 17	5.973.471 28
Réserve extraordinaire	11.100.00 00	11.100.00 00
Réserve de Prévoyance	13.100.00 00	13.100.00 00
Provision pour Risques de guerre	3.000.000 00	3.000.000 00
Profits et pertes	14.625.532 88	17.982.124 97
	<u>187.238.732 62</u>	<u>195.086.553 31</u>

Les disponibilités sont en accroissement de 3.439.850 fr. 48 ; l'augmentation des immobilisations répond au programme d'acquisitions immobilières et de constructions pour l'exploitation des magasins de vente au détail.

L'assemblée a renouvelé le mandat de MM. Robert Gompel et Roger E. Gompel, administrateurs sortants.

Les publications précipitées de Paris-France
(*Le Journal des finances*, 23 mai 1924)

Dans le numéro du *Bulletin des annonces légales* du 19 mai, la Société Anonyme Paris-France publie une longue insertion relative, à l'augmentation de son capital de 60 à 90 millions par la création de 60.000 actions nouvelles de 500 fr. Dans le numéro des *Petites Affiches* de la même date, la Société anonyme Paris-France prévient ses actionnaires que l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 13 mai n'ayant pu

délibérer valablement faute du quorum exigé par la loi, une nouvelle assemblée se tiendra le 12 juin, en vue de délibérer sur une proposition d'augmentation du capital.

On pourrait déduire de ces deux publications que la société va vraiment un peu vite dans la voie de l'appel aux capitaux en songeant à l'instant même où elle remplit les formalités officielles par une émission, à solliciter de ses actionnaires l'autorisation de procéder à une autre.

En réalité, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le conseil d'administration de Paris-France est tellement persuadé que les actionnaires ne peuvent refuser ses propositions qu'il a envoyé le texte de la publication exigée par la loi au *Bulletin des Annonces Légales*, avant la tenue et le vote de l'assemblée extraordinaire. Ce procédé, qui réduit le vote des actionnaires à une simple formalité d'entérinement, n'est évidemment pas tout à fait flatteur pour eux. En l'occurrence, le mal est petit car l'entreprise est prospère et son conseil habile, mais dans d'autres cas, il peut présenter quelques inconvénients. Quoi qu'il en soit, on connaît maintenant, longtemps à l'avance puisque l'opération ne pourra avoir lieu avant un mois, les conditions de l'opération.

Les actions nouvelles seront émises à 600 fr. payables un quart en souscrivant et le reste aux époques fixées par le conseil. Les titres nouveaux seront assimilés aux anciens après complète libération.

Deux petites remarques encore. Comment se fait-il que le conseil n'ait pas su à temps pour faire supprimer son insertion que le quorum n'était pas atteint, et quels motifs le poussaient à tant hâter la publication pour que l'opération put avoir lieu tout de suite après l'assemblée ?

OMNIUM FRANCE-MAROC
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1924)

[...] Tout cela explique peut-être pourquoi Paris-France a mis tant de hâte — comme nous l'avons relevé — à annoncer et à procéder à l'augmentation de son capital ; il y a des tuniques que l'on ne peut plus arracher et dont les plus forts meurent pour les avoir revêtues.

NÉCROLOGIE
Isaïe Jacob
(*Le Matin*, 8 janvier 1925)

On annonce le décès de M. Isaïe Jacob, administrateur délégué de la Société « Paris-France ». De la part de Mme Isaïe Jacob, son épouse, de Mme Auscher, sa belle-mère, de M. Raymond Jacob, de M. et Mme Maurice Nau et leur fils, ses enfants et petits-enfants, de toute la famille et de la Société « Paris-France ». Les obsèques auront lieu vendredi 9 courant. Réunion à 1 h. 30 très précises, son domicile, 11, rue Anatole-de-la-Forge. L'inhumation se fera au cimetière Montparnasse.

UNE BELLE FÊTE CORPORATIVE
L'EXCURSION À BOURG DU PERSONNEL DE « PARIS BORDEAUX »
(*La Petite Gironde*, 8 juin 1925)

(De notre envoyé spécial.)

La grande famille que compose l'un des plus grands magasins de notre ville, les magasins « Paris-Bordeaux », organisait dimanche 7 juin une excursion nautique à Bourg-sur-Gironde.

Dès 6 h. 30, les deux cents employés de « Paris-Bordeaux » s'embarquaient sur le « Girondin ».

Les délicieuses vendeuses, caissières ou comptables rehaussaient par leur présence cette fête intime. Cependant que sur le bateau, certains s'oubliaient à contempler les bords si pittoresques de notre belle Garonne, d'autres écoutaient les divers chanteurs qui, dans un concert improvisé, agrémentaient ce petit voyage. Bref, celui-ci fut, par tous, trouvé court.

Inutile d'ajouter que la population de Bourg était venue au devant des visiteurs.

Dans les allées ombragées de cette charmante petite ville, des concours d'athlétisme où, hommes et dames, jeunes ou vieux, firent admirer leur adresse sportives, des courses fantaisistes et originales telles que courses aux ânes, aux œufs, du fil, amusèrent la nombreuse assistance, et enfin l'heure du banquet arriva.

La présidence du repas avait été offerte M. G. Yung, inspecteur délégué de la Société « Paris-France » et directeur régional. A ses côtés avaient pris place Mme Yung, MM. Birade, sous-directeur, et Puybonneau, président de l'Amicale du personnel, et Mme ; Perrissol, commissaire général ; Éliès, trésorier, etc.

Un menu copieux et de choix fut apprécié par les nombreux convives, et c'est au milieu des plus cordiales conversations que le repas s'acheva. Lorsque le champagne dora les coupes, le président, M. Puybonneau, prit le premier la parole. Il présenta tout d'abord les excuses de M. Crompell [*sic* : *Gompe!*], du conseil d'administration, empêché, mais qui, pour témoigner sa sollicitude à l'égard du personnel, fait un don appréciable à la caisse de l'Amicale. (Applaudissements.) Les remerciements du président vont ensuite à ses invités et notamment à M. Yung, directeur, pour l'intérêt qu'il porte à son personnel.

À son tour, M. Yung remercia ses collaborateurs, qu'il considère comme des amis. Il leur dit sa confiance et quoique la situation économique traverse actuellement une crise sérieuse, M. Yung en espère un prompt dénouement.

Ces deux toasts furent vigoureusement applaudis.

Et comme il convenait à la fin d'un banquet, la parole fut donnée aux chanteurs qui, tour à tour, charmèrent l'auditoire Parmi ceux-ci, nous citerons Mlle Mondon dont le succès fut très vif.

Une visite aux caves de champagnisation termina le séjour à Bourg, et le retour à Bordeaux se fit dans une atmosphère bruyante.

En résumé, belle et excellente journée où le temps lui-même a contribué à son succès et dont les assistants conserveront le plus durable souvenir.

Ajoutons en terminant qu'une tombola agrémenta le retour de surprises qui enchantèrent tous les voyageurs.

NÉCROLOGIE

Joseph Cadoux

(*L'Écho de Paris*, 15 octobre 1925)

Mme J. Cadoux, M. Émile Maillard, notaire à Saint-Denis, et Mme Émile Maillard, M. René Mavré, avoué au tribunal de la Seine, et Mme René Mavré, M. et Mme Gustave Cadoux font part du décès de M. Joseph Cadoux, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur des Sociétés Paris-France et des Magasins modernes, survenu le 29 septembre. L'inhumation a eu lieu à Montpellier, le 2 octobre.

PARIS-FRANCE
(Cote de la Bourse et de la banque, 26 novembre 1925)

Les bénéfices nets après amortissements réalisés par la Société Paris-France au cours de l'exercice au 31 août 1925 s'élèvent à 22.979.045 fr. 63, contre 19.083.000 pour l'exercice précédent. Avec le solde reporté de l'exercice 1923-1924, le disponible atteint 25.115.441 fr. 63, contre 21.039.000 précédemment. Le dividende sera porté de 90 à 100 fr. pour les actions entièrement libérées ; les actions libérées du quart toucheront 25 fr.

PARIS-FRANCE
(Cote de la Bourse et de la banque, 20 février 1926)

Comme nous l'indiquions dans notre numéro du 26 novembre dernier, les bénéfices nets obtenus en 1924-25 par la Société Paris-France sont sensiblement supérieurs à ceux réalisés l'an dernier. Ils s'élèvent, en effet, à 22.979.045 fr. 63 contre 19 millions 083.401 fr. 53 pour l'exercice précédent, Avec le solde reporté de l'exercice 1923-24, le solde disponible atteint 26.264.393 fr. 91, contre 21.939.000 francs 78 précédemment.

Voici comment s'est effectuée la répartition des deux derniers soldes distribuables :

	1923-24	1924-25
Réserve légale	—	1.148.952 28
Amortissements sur immeubles	2.763.652 50	3.060.605 34
Réserve de prévoyance	2.000.000 00	3.000.000 00
Réserve pour risques d'incendie	1.000.000 00	1.000.000 0
Conseil d'administration	1.200.000 00	1.500.000 00
Dividende	10.800.000 00	13.500 000 00
Report à nouveau	3.285.348 28	3.054.826 29
	<u>21.039.000 78</u>	<u>26.264.393 91</u>

Malgré le plus grand nombre de titres à rémunérer, par suite de l'augmentation de capital réalisée en 1924, le dividende a été porté de 90 à 100 fr. pour les actions anciennes. Les actions nouvelles, libérées du quart, recevront 25 fr. Un acompte ayant été versé le 1^{er} juin 1925, le solde, soit 75 fr., pour les actions entièrement libérées et 18 fr. 75 pour les actions libérées d'un quart, est mis en paiement depuis le 16 décembre dernier.

Pour chacun de ces deux derniers exercices, les résultats obtenus et les dividendes répartis ont été les suivants :

Ex. au 31/8	Bénéf. nets	Prélèv. prévoyance	Divid. par act.
	(milliers de fr.)		(fr.)

1915	4.379	850	50
1916	5.213	625	65
1917	11.666	4.061	75
1918	9.068	1.442	75
1919	11.785	3.700	90
1920	12.883	4.644	90
1921	12.141	807	90
1922	14.445	722	90
1923	16.079	4.000	90
1924	19.083	5.753	90
1925	22.979	7.060	100

Le rapport du conseil signale que les travaux d'agrandissement de la succursale de Bayonne, tout près d'être achevés, ont doté les magasins de la Société Paris-France d'un aménagement moderne correspondant bien aux exigences et aux possibilités de la région.

Les nouvelles succursales du Mans et de Chambéry, dont l'inauguration a été réalisée dans d'excellentes conditions, donnent des résultats conformes aux prévisions de la société.

Les agrandissements de la succursale « Aux Dames de France », à Bordeaux, sont en cours d'exécution. L'édification de nouveaux magasins se poursuit à Avignon et à La Rochelle et va être incessamment entreprise à Quimper.

La situation financière que fait apparaître le bilan au 31 août continue de se montrer des plus satisfaisantes. L'actif disponible est de 90.252 fr. contre 88.293.917 fr. Les stocks sont inventoriés pour 83.345.049 fr. contre 72.647.256 fr. Il reste en outre 27 millions à verser sur les actions nouvelles. Du fait de l'augmentation du capital de 60 à 80 millions réalisée avec prime, les réserves sont passées de 36.160.000 fr. à 45.160.000 fr.

En fin d'assemblée, les actionnaires ont élu administrateurs M. Arnaud [Armand] Weill, en remplacement de M. Jacob, décédé, et de M. Gaston Yung, en remplacement de M. J. Cadoux, décédé.

L'assemblée a, d'autre part, réélu M. Fernand Bastouil, administrateur sortant.

PARIS-FRANCE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 9 février 1927)

Comme nous l'indiquons dans notre numéro du 4 décembre, les bénéfices nets obtenus en 1925-1926 par la Société Paris-France s'élèvent à 29 millions 764.338 fr. 41, supérieurs de 6.785.295 fr. à ceux de l'exercice 1924-1925. Le solde disponible, y compris le report antérieur, atteint 32.819.174 fr. 70, contre 26.264.393 fr. 91 précédemment.

Voici comment s'est effectuée la répartition des deux derniers soldes disponibles :

	1924-25	1925-26
--	---------	---------

Réserve légale	1.148.952 28	1.488.216 92
Amortissements sur immeubles	3.060.605 34	3.345.634 58
Réserve de prévoyance	3.000.000 00	5.000.000 00
Réserve pour risques d'incendie	1.000.000 00	1.000.000 00
Conseil d'administration	1.500.000 00	1.725.000 00
Dividende	13.500.000 00	15.525 000 00
Report à nouveau	3 654.826 26	4.735.303 20
	26.264.393 91	32.819.174 70

Le dividende a été fixé à 115 francs par action ancienne, à 28 fr. 75 par action nouvelle, contre 100 fr. et 25 fr. respectivement pour l'exercice précédent.

Le rapport du conseil fait remarquer que le chiffre d'affaires de l'exercice a été influencé par l'extension des organismes de ventes et des conditions économiques qui ont caractérisé le premier semestre 1926.

En raison de l'importance considérable prise par les opérations des établissements : « Aux Dames de France » de Bordeaux, « À la Riviera » de Nice, « Au Capitole » de Toulouse, le conseil d'administration a été amené, depuis la clôture de l'exercice 1925, à donner sous la forme de sociétés distinctes, une plus large autonomie à ces exploitations. Le cadre administratif de la société, parfaitement adapté à des organismes d'importance moyenne, se trouve en effet trop étroit pour les nécessités d'entreprises de cette envergure.

La société a, en outre, contribué à la formation de la Société Provençale de Grands Magasins, dont les magasins d'Avignon viennent d'être inaugurés avec succès.

La situation financière, que montre le bilan, continue de se montrer favorable. Pour un capital de 90 millions et en face de 51.829.443 fr. 45 d'immobilisations, la société aligne 50.308.952 fr. de fonds de prévoyance. Les disponibilités, en comptant le poste Marchandises qui s'élève à 114.409.791 fr. 98, s'inscrivent à 212.499.375 67, alors que les exigibilités n'atteignent que 73.309.719 fr. 49.

En fin d'assemblée, les actionnaires ont réélu MM. Gustave Gompel et Gustave Greng [erreur probable] comme administrateurs.

[Bourg-en-Bresse]

(Cote de la Bourse et de la banque, 21 mars 1927)

La Société Paris-France vient de se rendre acquéreur du fonds de commerce de bazar et bimbéloterie, exploité à Bourg (Ain) et connu sous le nom de Nouvelles Galeries.

1928 : Robert GOMPEL CRÉE LA HOLDING DE FRANCE

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/La_Holding_de_France.pdf

PARIS-FRANCE

(Le Journal des débats, 10 février 1929)

L'assemblée tenue le 8 février a reconnu sincère et véritable la souscription à la dernière augmentation du capital social de 90 à 100 millions de francs par création de 20.000 actions dites B à vote privilégié.

Paris-France
(Le Journal des débats, 7 et 9 juin 1929)

Fondée en 1898, la Société Paris-France s'est spécialisée dans l'exploitation de magasins de nouveautés et de bazars situés tant à Paris qu'en province ; elle dispose d'un réseau de succursales extrêmement étendu, succursales fonctionnant tant sous son propre nom que sous une raison sociale quelconque, ce qui importe peu d'ailleurs.

Administrée avec habileté par des gens compétents, l'entreprise a donné le spectacle d'une prospérité continue ; elle a pu redouter, un moment, la concurrence d'une affaire similaire, les Nouvelles Galeries ; prévoyant le danger d'une lutte, les deux sociétés décidèrent bientôt de réunir leurs intérêts et préparèrent une fusion complète par la création d'une filiale, la Société des Magasins Modernes, laquelle devait absorber graduellement et à des conditions déterminées les succursales des deux entreprises mères.

La guerre a provoqué l'abandon de ce plan, les trois entreprises ont continué à coexister mais en conservant des liens étroits.

Pendant ces dernières années, l'extension de Paris-France s'est accélérée ; un certain nombre de magasins ont été transformés en sociétés distinctes ; une plus grande autonomie a été donnée à leur exploitation ; ces filiales elles-mêmes ont pris des participations ; c'est ainsi qu'ont été créées la Société « Aux Dames de France » de Bordeaux, la Société Marseillaise de Grands Magasins, la Société « A la Riviera » de Nice, les Établissements du Capitole, qui ont repris les maisons de Toulouse et de Pamiers, la Provençale de Grands Magasins, à laquelle ont été apportées les succursales d'Avignon et de Montpellier, l'Ouest-Nouveautés, qui exploite les magasins de Brest, de Rennes et du Mans. Au dernier bilan — 31 août 1928 — le portefeuille fleurait pour 50.982.000 fr. contre 41.800.000 fr. au 31 août 1927 et 7.209.000 fr. seulement au 31 août 1926. Ces chiffres traduisent l'évolution de l'entreprise.

De 10 millions à l'origine, le capital a été successivement porté à 13.400.000 fr. en 1899, 17 millions en 1900, 21 millions en 1902, 30 millions en 1907, 40 millions en 1917 (augmentation réalisée par la répartition d'actions gratuites), 60 millions en 1920 et 90 millions en 1924, divisé en 180.000 actions de 500 fr. Le fonds social est resté fixé à ce chiffre jusqu'en novembre 1928, époque à laquelle le conseil a procédé à l'émission de 20.000 actions B, à vote plural, n'ayant droit qu'au cinquième du dividende attribué aux actions anciennes dites actions A. Le capital s'est trouvé ainsi porté à 100.000.000. Une nouvelle opération est actuellement en cours qui va l'élever à 130 millions.

Il n'existe pas de parts de fondateur ; la dette obligataire figure au bilan pour 68 1/2 millions ; il s'y ajoute 5 1/2 millions d'engagements à long terme.

Les résultats obtenus par Paris-France ont été caractérisés, depuis la fin des hostilités, par une progression à peu près continue :

(1 ^{er} sept.- 31 août)	Bénéfices	Prélév. de prévoy. (1)	Montant distrib.	Divid.
	(En 1.000 francs)			(En fr.)
1918-19	11.735	3.700	8.471	90

1919-20	12.883	4.644	8.765	90
1920-21	12.141	607	12.000	90
1921-22	14.445	722	12.000	90
1922-23	16.079	4.027	12.000	90
1923-24	19.083	5.754	12.000	90
1924-25	22.979	8.215	15.000	100
1925-26	29.764	10.834	17.250	115
1926-27	23.891	4.131	22.042	115
1927-28	27.107	3.519	25.000	125

(1) Par répartition.

Le fléchissement assez sensible qui s'est produit de 1925-26 à 1926-27 tient moins au ralentissement général des affaires qu'à ce fait que certains magasins ayant été vers ce moment transformés en filiales, les résultats de celles-ci n'ont pu être intégrés que dans le compte de 1928-29 ; le dividende, maintenu à 90 fr. pendant six années consécutives, a sensiblement progressé à partir de 1924-25, bien que des dotations importantes soient faites annuellement aux comptes de prévoyance, avant inventaire. Les affectations pratiquées de cette sorte se sont élevées, en 1927-28, à 6.882.64 fr., soit avec les 3.718.683 fr. prélevés par répartition donne un total supérieur à 10 millions.

L'inventaire paraissait du reste convenablement équilibré à la fin du dernier exercice. Il accusait 89 millions de stocks, 104 3/4 millions de débiteurs et 54.400.000 en caisse et en banque, plus un portefeuille de 60 millions — qu'on ne saurait toutefois faire intervenir ni dans le fonds de roulement puisqu'il est formé surtout des titres des filiales — pour faire face à 109 millions de créiteurs divers, plus 25 millions représentant le dividende et les tantièmes.

Il est vraisemblablement apparu au conseil que devant l'extension continue des opérations la marge financière dont disposait l'entreprise risquait d'être insuffisante. Usant de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée du 10 octobre dernier, il porte donc le capital de 100 à 130 millions par l'émission au prix de 1.000 fr. de 60.000 actions nouvelles A portant jouissance du 1er juillet 1929, réservées par préférence (1 nouvelle pour 3 anciennes) aux porteurs -des actions A anciennes.

Cette opération va faire rentrer environ 60 millions dans les caisses sociales. L'emploi toujours judicieux et productif qu'ont su faire jusqu'ici les dirigeants de Paris-France des ressources qui leur ont été confiées permet d'espérer qu'ils ne sauront pas moins bien employer celles qu'ils vont recueillir.

L'action, sur laquelle l'acompte habituel de 6 fr. a été payé le 1^{er} juin cote, ex-droit de souscription, 2.230 ; le droit se négocie vers 25, comme il en faut trois pour souscrire une action nouvelle, le prix de revient en ressort ainsi à 1.975 environ. Les porteurs ont donc avantage à utiliser leur droit.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL
Paris-France
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1929)

Nous rappelons (voir Mémento de l'actionnaire du 12 juin), que l'émission à 1.00 francs de 60.000 actions « A » nouvelles de 500 francs sera close le 25 juin. Les propriétaires d'actions A ordinaires anciennes ont le droit de souscrire à titre irréductible une action nouvelle pour trois anciennes (coupon n° 68) et à titre réductible. Versement à effectuer : 275 francs par action souscrite, le solde payable en une ou plusieurs fois aux époques fixées par le conseil. Aucune libération anticipée ne sera admise. Les actions nouvelles sont créées jouissance au 1^{er} juillet 1929., proportionnellement aux sommes dont elles seront libérées ; assimilation aux anciennes après leur entière libération. Souscriptions reçues au siège social, 137, boulevard Voltaire, à Paris.

LA GRÈVE DES COURTIER-S-RECEVEURS (L'Ouest-Éclair, 6 octobre 1929)

Le conflit qui oppose les courtiers. receveurs de Paris-France et leur administration n'est point terminé, chaque partie maintenant ses positions.

Voici le communiqué que les courtiers en grève nous prient d'insérer sur une vaine tentative de conciliation et sur l'état actuel de la grève :

« Le conflit entre les courtiers-receveurs de Paris-Rennes et des magasins modernes continue et malgré une entrevue qui eut lieu hier entre les deux parties, aucune solution n'est intervenue dans un sens favorable, car les conditions qui nous furent proposées étaient inacceptables. Elles consistaient en la reprise du travail par tous les grévistes et aux anciennes conditions, en laissant toutefois les deux révoqués dehors, leur cas devant être soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Une semblable capitulation nous déshonorerait aux yeux de ceux qui ont suivi notre mouvement ; en agissant ainsi, le droit syndical que nous voulons défendre en même temps que nos droits à la vie serait bafoué une fois de plus.

Signalons aussi une manœuvre de la Société Paris-France. Elle fait appel en ce moment à des courtiers pour nous remplacer et ceci dans des conditions plus avantageuses que celles où nous avons cessé le travail. En effet. jusqu'à maintenant, lorsqu'un courtier débutait dans une tournée de rapport modique, il lui était assuré un minimum de 600 francs, alors qu'aujourd'hui, on offre 750 francs.

Cette différence de 150 francs, accordée maintenant à d'autres qu'à nous, légitime pleinement nos modestes revendications. Donc nos employeurs refusent toute augmentation à leur ancien personnel et en donnent à des débutants. Pareil geste se passe de commentaires. Nous laissons à l'opinion publique le soin de l'apprécier à sa juste valeur. Et nous pensons qu'aucun employé n'acceptera ces offres qui nous lèsent gravement.

Quant aux bruits tendancieux ayant circulé sur le compte des deux camarades congédiés, notre attitude passée et présente suffit à prouver qu'ils sont dénués de tout fondement.

Pour le Comité de grève.

H. CHAUVIN.

Nous n'ajouterons qu'un mot : rien n'est plus regrettable que de voir s'éterniser ce conflit. Il faut qu'une prompt solution intervienne qui n'attente pas au droit syndical des travailleurs. Nous espérons qu'elle ne tardera plus.

LA GRÈVE
DES COURTIER-S-RECEVEURS
DE "PARIS-RENNES"

ET "MAGASINS MODERNES"
(*Le Populaire*, 13 octobre 1929)

Ce n'est un mystère pour personne que depuis quelques années, la vie a augmenté dans des proportions notables.

Dans la plupart des corporations, les salaires ont suivi tout de même cette montée incessante des indices officiels. Chez nous, il n'en a malheureusement pas été de même et nous formons, à l'heure actuelle, une catégorie de travailleurs les moins favorisés à ce sujet. Il suffit, pour édifier les moins avertis, de citer quelques chiffres. Avant la guerre, un courtier débutait avec un salaire fixe de 90 francs plus une commission de 4 pour cent sur les affaires traitées. Une augmentation sur le fixe avait lieu tous les quatre ans.

Actuellement, le salaire fixe de début est de 275 ou 300 francs, suivant les cas, et atteint avec beaucoup de peine une moyenne de 350 francs. La commission sur les affaires n'a pas changé de taux. Si notre salaire avait suivi les fluctuations du coût de la vie, nous aurions un fixe de 90 francs en 1914, multiplié par l'indice actuel 5,77, soit 520 francs. Il serait logique également que le taux de nos commissions soit augmenté. Or, toutes nos demandes réitérées à titre individuel ou collectif sont restées sans écho.

La réponse a toujours été invariablement celle-ci :

La Société Paris-France ne peut pas, en raison de la médiocrité de ses affaires actuelles, accepter un relèvement des salaires de son personnel. Et cependant, j'ai sous les yeux un tableau de ses bénéfices réalisés depuis pas mal d'années. Je cite seulement les trois derniers exercices : 1925-26, 1926-27, 1927-28.

1925-26 a donné un bénéfice de 29.765.000 francs ; 1926-27 se chiffre par 23.891.000 francs et 1927-28 réalise 27.107.000 francs.

Ces chiffres se passent aisément de commentaires !

Devant cette situation assez prospère, semble-t-il, et nos salaires nettement insuffisants, nous nous étions organisés, assez récemment et avons déposé des revendications.

Quelles étaient ces revendications ?

Les voici :

- 1° Reconnaissance du droit syndical ;
- 2° Rajustement du fixe basé sur celui de 1914, soit 90 francs multipliés par l'indice actuel 5,77, soit 520 francs ;
- 3° Commission de 6 pour cent ;
- 4° Augmentation de 5 francs sur l'indemnité de déplacement.

Notons en passant que le pivot de ces revendications, c'est-à-dire le fixe, n'accorde à un courtier ayant 20 ans de maison et il s'en trouve, que ce qui était alloué à un débutant avant la guerre. Devant des prétentions aussi modestes, nous comptons sur une réponse favorable ou tout au moins sur une discussion loyale de notre cahier de revendications.

En guise de réponse, la direction congédia immédiatement les deux porte-parole qualifiés des courtiers et refusa de la façon la plus catégorique toute discussion.

Nous protestons, une fois de plus, contre la violation du droit syndical.

Notre appel n'est pas un appel de détresse ; c'est le cri de nos consciences révoltées contre des procédés qui n'honorent pas ceux qui s'en servent et qui sont dignes du moyen âge.

Pour le comité de grève : H. CHAUVIN.

Octobre 1929 : capital porté à 130 MF

DEUIL
Edmond Cuvalacci,
(*Le Matin*, 2 juin 1930)

On apprend la mort de M. Edmond Cuvalacci, de Paris-France. Les obsèques auront lieu le 3 juin à 2 heures, en l'église de Levallois, où l'on se réunira. Le présent avis tient lieu d'invitation. Ni fleurs ni couronnes.

PARIS-FRANCE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 octobre 1930)

Les bénéfices de la Société Paris-France pour l'exercice clos le 30 août 1930, seraient du même ordre que ceux du précédent exercice, soit une trentaine de millions. En conséquence, il sera proposé à la prochaine assemblée de maintenir le dividende à 125 fr. par titre.

Comme on le sait, la société a pris depuis la guerre une extension considérable. Elle a absorbé de nombreuses affaires analogues en province, nécessitant de 1920 à 1930 un décaissement de plus 100 millions, destinés, soit à des installations nouvelles, soit à l'amélioration de celles existantes. C'est ce qui explique ses augmentations du capital] lequel est passé de 60 à 100 millions, et de sa dette obligataire, aujourd'hui inscrite pour 67.492.500 fr., alors qu'en 1920, elle était seulement de 35.647.500 francs. Parallèlement, le portefeuille est passé de 27.687.308 fr. en 1920, à 93.739.529 fr.

L'entreprise, à la tête de plus de 300 millions de disponibilités, eu regard à une centaine de millions d'exigibilités, possède une situation de trésorerie de tout premier ordre. D'autre part, des amortissements importants sont, chaque année, défalqués, avant bilan, des immobilisations et celles-ci ne figurent que pour 62.682.936 fr., somme plutôt modeste si on pense au nombre de succursales dont dispose la société. En outre, on trouve au dernier bilan près de 75 millions de réserves.

La majorité des succursales de province a été transformée en filiales jouissant d'une autonomie complète. Citons parmi les plus importantes : les Dames de France, à Bordeaux ; la Marseillaise de Grands Magasins ; la Riviera, de Nice; le Capitole, de Toulouse ; la Provençale des Grands Magasins, à Avignon et à Montpellier ; l'Ouest Nouveautés, à Brest, à Rennes et au Mans.

Cette affaire repose sur des baies solides et bien que ses répartitions ne soient pas considérables comparativement aux cours pratiqués (2.100 dr. sur l'action ancienne et 1.120 fr. sur la nouvelle), ces titres méritent l'attention du capitaliste.

Paris-France
(*Le Journal des finances*, 26 décembre 1930)

Les bénéfices de l'exercice au 31 août 1930, sensiblement du même ordre que ceux de 1929, ont atteint 30.939.000 fr. Le conseil a décidé de maintenir le dividende à 125 fr. par action ancienne, à 6,25 par action B libérée du 1/4, et la distribution de 31 25 par action A nouvelle.

C'est surtout de la période d'après guerre que date l'expansion de Paris-France. Cette expansion a nécessité d'importants capitaux : de 1920 à 1929, le fonds social a fait plus que doubler de 60 millions à 130 millions. Parallèlement, les bénéfices ont progressé de

12.883.000 francs à 30.939.600 fr. et, malgré l'augmentation du nombre d'actions à rémunérer, le dividende a pu être porté en quatre étapes de 90 à 125 francs.

La gestion financière de l'entreprise est, d'ailleurs, de nature à écarter les dangers qui pourraient résulter de l'accroissement du fonds social. Les bénéfices déclarés sont établis après des amortissements sur immobilisations et des dépréciations sur marchandises dont le jeu permet de stabiliser les résultats, les années les plus favorables donnant lieu à des évaluations plus sévères et des prélèvements de prévoyance plus importants. Pour la période comprise entre 1920 et 1930, le total des sommes affectées aux amortissements et réserves dépasse 104 millions, soit plus de 64 % des dividendes répartis pendant la même période.

Aussi la situation financière apparaît-elle très solide. Voici comment se résume le bilan au 31 août 1930.

ACTIF	
Immobilisations	62.430.704
Portefeuille	54.389.132
Stocks	92.440.052
Caisse et banques	53.132.976
Actionnaires	57.000.000
Débiteurs	112.890.065
PASSIF	
Capital	130.000.000
Obligations	71.926.355
Réserves	95.160.000
Créditeurs	105.842.000
Bénéfice	80.939.000

L'augmentation du capital de 100 à 130 millions, réalisée avec une prime de 600 francs par action, a procuré 66 millions d'argent frais à la société, et a entraîné un nouveau renforcement d'une situation déjà très belle et dont les chiffres du bilan ne devraient d'ailleurs qu'une idée incomplète.

Le chiffre des immobilisations s'entend après 142 millions d'amortissements, de sorte que leur coût de revient est en réalité de 204 millions, total balancé à peu près exactement par le capital-actions et obligations de 202 millions.

Ainsi, les 95 millions de réserves du passif correspondent à un enrichissement effectif et trouvent leur emploi partiel, à l'actif, dans le poste « portefeuille » qui recèle, à n'en pas douter, de fortes réserves latentes. Il y figure, entre autres, une certaine quantité d'actions Magasins Modernes, décomptées au pair de 100 francs, et qui se traitent en Bourse vers 300 francs, ainsi qu'un grand nombre de parts bénéficiaires des filiales, qui sont inscrites pour mémoire.

Enfin, le fonds de roulement net s'établit à 207 millions, non compris les 57 millions restant à verser par les actionnaires. La société se trouve ainsi à la tête de ressources considérables, d'une liquidité parfaite, condition vitale en période de crise pour un organisme de cette importance.

L'action ancienne Paris-France se traite vers 1.960, la nouvelle non libérée, vers 860. L'affaire est capitalisée de la sorte à 410 millions environ, chiffre modeste, si on le compare aux bénéfices avoués — qui ne représentent, rappelons-le, qu'une partie

seulement des profits réels — et compte tenu de la solide contexture financière de l'entreprise.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1931)

La Banque a joué un rôle important dans les émissions auxquelles ont eu recours ... la Société Paris-France.

Paris-France
(*Le Journal des finances*, 9 octobre 1931)

La Société Paris-France annonce que les bénéfices de l'exercice clos le 31 août dernier sont du même ordre de grandeur que ceux de l'exercice précédent qui avaient atteint 30.939.000 francs. Le dividende sera maintenu à 125 fr. par action libérée. Le titre, qui a valu 1.965 au plus haut cette année, est revenu maintenant vers 1.315. Son rendement ressort ainsi à 7,5 % net. L'action non libérée, sur laquelle 835 fr. restent à verser, vaut 385 pour un dernier dividende de 31,25 qui se capitalise à 7 % net.

Des titres de cette qualité sont donc évalués aujourd'hui par la Bourse sur les mêmes bases que l'étaient il n'y a pas bien longtemps des valeurs douteuses, dont les risques doivent se compenser par un revenu exceptionnellement élevé. Paris-France, dont nous avons exposé à plusieurs reprises la forte situation, recueille les fruits d'une politique d'extension qui classe la société au premier rang des grands magasins à succursales multiples.

Le développement de l'affaire se mesure d'une part à l'accroissement des éléments de l'actif propre de la société : de 1922 à 1930, l'ensemble des immobilisations, stocks, encaisse. et débiteurs passe de 131 millions à 265 millions ; d'autre part, au gonflement du portefeuille-participations, qui, de 31 millions en 1922 s'accroît à 102 millions en 1930.

[Prise de contrôle d'Aux Trois Quartiers]

Parmi les opérations les plus importantes réalisées au cours du dernier exercice, il faut citer l'accord commercial conclu avec les Trois Quartiers et Madelios à Paris, et surtout la participation importante acquise dans la société Aux Trois Quartiers.

Mais ce qu'il convient de souligner tout particulièrement, c'est la prudence avec laquelle Paris-France est géré financièrement. Au bilan établi le 31 août 1930, les immobilisations sont inventoriées pour 62 millions seulement, chiffre qui s'entend après 142 millions d'amortissements. Le portefeuille évalué 102 millions contient des actions décomptées au pair et qui valent beaucoup plus, ainsi qu'un nombre considérable de parts bénéficiaires des filiales qui figurent pour mémoire. Enfin, les stocks sont très prudemment estimés et il existe au passif plus de 95 millions de réserves qui couvrent largement le risque de dépréciation des marchandises.

Sur la base des cours actuels, Paris-France est capitalisé par la Bourse à 264 millions, alors que les chiffres du bilan font ressortir à 272 millions la valeur de l'actif net, dette obligataire déduite. Même si l'on doit admettre que la crise doit influencer les prochains résultats, ce qui n'est pas certain, le titre ne semble pas être trop cher à son cours actuel.

(Cote de la Bourse et de la banque, 5 janvier 1932)

La Société Paris-France vient de faire apport du fonds de commerce qu'elle exploitait à Bayonne sous la dénomination Aux Dames de France, à la Société La Nouveauté française du Pays Basque, moyennant attribution de 3.400 actions d'apport de 1.000 francs.

PARIS-FRANCE
(Le Journal des finances, 3 février 1933)

Paris-France a été très longtemps une affaire très prospère. Elle était admirablement conduite. Ses dirigeants jouissaient d'une réputation particulière, pour leur art consommé à faire tourner les stocks, de telle façon que la clientèle provinciale, en proportion de son éloignement géographique, utilise les restes de plus en plus rassis avec la conviction d'être toujours en présence du dernier cri de la mode.

Mais Paris-France a voulu changer ses vieilles méthodes et donner dans le brillant parisien. De là, sont nés ses liens étroits avec la Société des Trois-Quartiers, dont le bilan se solde par une perte totale d'une dizaine de millions, dont la trésorerie est nulle, qui va être obligée d'amputer fortement son capital et sur laquelle Paris-France, enfin, détient une créance de 17 millions qui paraît irrémédiablement gelée.

Sans doute l'événement ne met pas Paris-France en péril, mais il faudra tout de même quelque temps pour réparer les dégâts.

Il faut espérer que la leçon servira.

PARIS-FRANCE
(Le Journal des finances, 24 février 1933)

PARIS-FRANCE est déprimé à 1.010. Cette société, poursuivant son programme, vient de céder à une filiale, la Société Nouvelle des Magasins pyrénéens, son magasin de Nice contre remise de 12.000 actions de 500 francs représentant son apport.

Assemblées générales
Paris-France
(Le Journal des finances, 21 décembre 1934)

L'assemblée ordinaire du 14 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août dernier, se soldant par un bénéfice net de 15.248.928 fr., et un total disponible de 19 millions 277.208 francs.

Le dividende a été axé à 70 fr. brut par action A ancienne à 17 fr. 50 brut par action A libérée du quart et à 26 fr. 25 brut par action B

.....

PARIS-FRANCE - NOUVELLES GALERIES

(Le Journal des finances, 28 décembre 1934)

Il est normal, dans les circonstances actuelles, que la Bourse exige un rendement élevé des valeurs de grands magasins. Ceux-ci se sont révélés, en effet, particulièrement vulnérables dans cette période de crise. Mais peut-être est-il excessif d'appliquer indistinctement à toutes les valeurs de ce groupe un préjugé défavorable justifié seulement dans certains cas particuliers.

C'est ainsi que l'action Paris-France qui, depuis 1932 voit son dividende maintenu à 70 francs, a baissé, dans l'intervalle, des environs de 1.600 fr. à 690 fr., de sorte que son rendement brut est passé de 4 % à près de 10 %.

Il en est à peu près de même pour l'action Nouvelles Galeries qui cote 400 pour un dividende maintenu à 35 fr. depuis trois ans.

Enfin l'action Magasins Modernes — affaire du même groupe que les deux précédentes — se traite à 104 fr. pour un dividende fixé à 10 francs depuis 1932.

Cependant, ces trois sociétés, entre lesquelles existent d'importantes communautés d'intérêts commerciaux et financiers, ont publié récemment leurs résultats pour l'exercice 1933-34. On verra qu'ils ne se comparent pas trop défavorablement avec ceux des deux années précédentes.

Ex.	Paris France		Nouv. Galeries		Magas. Modernes	
	Divid.	Béfn.	Divid.	Béfn.	Divid.	Béfn.
	(en 1.000 fr.)	(en fr.)	(en 1.000 fr.)	(en fr.)	(en 1.000 fr.)	(en fr.)
1930-31	30.833	125	24.029	50	11.198	22 50
1931-32	19.544	70	16.417	35	4.013	10 00
1932-33	19.824	70	16.505	35	3.298	10 00
1933-34	15.245	70	16.449	35	3.183	10 00

Les bénéfices des trois affaires ont déchu fortement en 1931-32, mais leur recul s'est atténué les années suivantes. Les résultats des Nouvelles Galeries sont pratiquement stabilisés depuis trois ans, ceux des Magasins Modernes ont peu varié pour les deux derniers exercices.

Pour Paris-France, un nouveau fléchissement a été enregistré en 1933-34, de sorte que pour maintenir son dividende à 70 fr., tout en affectant 2.231.000 fr. (contre 2.339.050 fr.) aux amortissements sur immeubles, la société a dû entamer son report à nouveau qui se trouve ramené cette année de 4.028.000 fr. à 1.295.000 francs.

De même, les Magasins Modernes ont dû, pour maintenir un dividende de 10 fr. exigeant au total 4 millions, prélever 1 million sur le report à nouveau de 5 millions figurant à leur précédent bilan.

Seules les Nouvelles Galeries peuvent couvrir intégralement leur dividende de 35 fr. avec les bénéfices de l'exercice, sans toucher au report à nouveau de 4 millions existant à fin juillet 1933. Mais le débours exigé étant de 15.300.000 fr., on voit que la marge est mince et que tout nouveau recul du profit impliquerait un appel au report à nouveau pour stabiliser la répartition.

En définitive, de ces trois sociétés, une seule a gagné intégralement son dividende. Les deux autres ont dû, pour maintenir leur répartition, entamer les bénéfices reportés des exercices antérieurs. Ceci contribue, dans une certaine mesure, à expliquer le taux très élevé auquel la Bourse capitalise les dividendes de ces trois affaires.

Cependant, le maintien des répartitions par prélèvement sur des reports antérieurs constitués pendant les années prospères, pourrait, semble-t-il, être interprété comme un

symptôme encourageant en ce qui concerne la situation de ces affaires. En fait, l'examen des derniers bilans montre qu'elles ont conservé une structure financière convenable (en millions de fr.) :

	Paris-France	Nouvelles Galeries	Magasins Modernes
	Au 31/8/1934	Au 31/7/1934	Au 31/7/1934
ACTIF			
Immobilisé	46 9	118 0	36 0
Portef. partic.	110 0	76 3	17 5
Marchandises	26 1	31 4	31 3
Débiteurs	142 00	86 9	15 9
Disponible	48 9	55 4	24 4
Actionnaires	57 0	—	—
PASSIF			
Capital	130 0	120 0	40 0
Obligations	93 0	64 5	35 4
Réserves	98 1	99 0	30 8
Créditeurs	90 9	64 9	12 6
Bénéfices	15 2	16 5	3 1

Ces trois bilans présentent des caractéristiques à peu près identiques. On note, en premier lieu, l'importance modérée des stocks, comparativement aux bénéfices réalisés. Le poste marchandises a subi, chez les trois sociétés, une déflation très importante depuis quatre ans. A Paris-France, il est revenu de 96 millions à 26 millions, aux Nouvelles Galeries de 99 millions à 31 millions, aux Magasins Modernes de 80 millions à 31 millions.

Dans quelle mesure cette importante déflation des stocks a-t-elle pu influencer les bénéfices ? Il est bien difficile de le savoir, car ces sociétés ne fournissent aucun renseignement au sujet des dépréciations sur stocks qui sont effectuées avant bilan. On peut supposer, toutefois, que la diminution des stocks résulte moins de la baisse des marchandises que de la rétrocession d'une partie de ces dernières à des filiales nouvelles ou à d'anciennes subsidiaires auxquelles les sociétés mères ont rendu leur autonomie.

Il est donc à peu près impossible de tirer de la diminution des stocks des déductions précises en ce qui concerne les répercussions qu'elle a pu avoir sur les bénéfices. Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette diminution a été réalisée sans qu'il soit besoin de faire appel aux réserves, par conséquent sans affaiblir l'armature des sociétés et qu'elle paraît actuellement suffisante pour que l'on n'ait plus de risques sérieux à redouter maintenant de ce côté-là.

*
* * *

Autre constatation favorable : les trois entreprises ont conservé d'abondantes disponibilités, facteur important dans une période de crise. C'est ainsi que Paris-France

a 49 millions en caisse, les Nouvelles Galeries 56 millions et les Magasins Modernes 24 millions.

En tenant compte des marchandises et débiteurs, les fonds de roulement sont larges : 217 millions pour Paris-France, en face de 90 millions de crédateurs ; 174 millions pour les Nouvelles Galeries, en face de 65 millions de crédateurs ; 71 millions pour les Magasins Modernes en face de 12 millions de crédateurs.

*
* *

Nous n'avons pas compris, dans les valeurs de roulement, les portefeuilles-participations qui, surtout pour Paris-France et les Nouvelles Galeries, représentent une des fractions les plus importantes de l'actif social. Ces portefeuilles qui contiennent des actions des très nombreuses subsidiaires que ces entreprises contrôlent en province, ont beaucoup augmenté au cours de ces dernières années. Celui de Paris-France est passé de 70 millions en 1932 à 110 millions en 1934, celui des Nouvelles Galeries, de 48 millions en 1931 à 77 millions en 1934, celui des Magasins Modernes de 1,7 million en 1931 à 17 millions en 1934.

Cette augmentation des portefeuilles-participations est le résultat de la nouvelle politique progressivement appliquée par les trois sociétés mères et qui consiste à rendre leur autonomie aux maisons de province tout en les groupant sous la gestion de sociétés régionales affiliées. Il s'ensuit d'importantes remises d'actions d'apport aux sociétés mères.

Cette évolution tend à faire des trois sociétés : Paris-France, Nouvelles Galeries et Magasins Modernes de véritables holdings de magasins provinciaux, dont les résultats futurs dépendront peut-être un jour autant de leur exploitation proprement dite que du revenu de leurs filiales. En attendant, cette politique s'est traduite par une réduction des stocks des sociétés mères et par une forte augmentation de leurs comptes débiteurs. On peut en conclure qu'elles ont été appelées à jouer, par la force des choses, le rôle de banquiers vis-à-vis de leurs filiales.

Cette politique comporte évidemment certains risques inhérents à toutes les entreprises à forme de holding et dont le principal réside peut-être dans les fluctuations du portefeuille-participations. On peut supposer toutefois, étant donné les méthodes de prudence qui président à la gestion de Paris-France, que l'estimation des titres des filiales, faite aux cours de Bourse pour les valeurs cotées, comprend, pour les valeurs non cotées, une importante marge de sécurité.

D'autre part, il faut considérer que les trois sociétés du groupe entretiennent des fonds de réserves qui sont, au total, égaux ou supérieurs au montant des portefeuilles-participations. A Paris-France, les réserves dépassent 98 millions en face d'un portefeuille de 110 millions, aux Nouvelles Galeries on trouve près de millions de réserves pour un portefeuille de 76 millions, aux Magasins Modernes 31 millions de réserves pour un portefeuille de 17 millions. Par conséquent, en cas de dépréciation accentuée des titres d'une filiale, les trois sociétés seraient en mesure d'amortir la perte par le jeu des provisions régulatrices qui paraissent amplement suffisantes pour sauvegarder l'équilibre des bilans.

On souhaiterait cependant, en raison de l'importance croissante des portefeuilles-titres, que les trois sociétés fournissent quelques renseignements sur la composition de leurs participations. On ne possède, en effet, sur ce point que des données assez vagues, ne permettant pas de connaître les modifications importantes qui se sont produites précisément au cours des toutes dernières années.

Ces réserves faites, il semble que la politique du groupe Paris-France — Nouvelles Galeries, consistant à rendre l'autonomie aux succursales de province, présente de sérieux avantages, tant au point de vue de la diminution des risques sur stocks, par suite

de leur répartition entre un plus grand nombre de mains, qu'au point de vue du rendement, en raison de l'initiative et de la responsabilité laissées aux dirigeants des filiales.

Enfin, l'évolution suivie par Paris-France n'a nullement modifié la formule d'exploitation qui a fait la prospérité de l'affaire en assurant à son fonctionnement une souplesse dont ne bénéficient pas les grands magasins qui n'exploitent qu'à Paris. Possédant, en effet, tout un réseau de filiales en province, le groupe Paris-France est en mesure d'assurer une rapide « rotation » des stocks, en écoulant, auprès d'une clientèle moins exigeante que celle de la capitale, les marchandises qui ne représentent pas le dernier cri de la mode. D'autre part, la politique des ententes commerciales avec d'importants organismes de ventes a permis à Paris-France de compenser, cette année, un fléchissement des ventes au détail par l'augmentation des fournitures de gros à la clientèle de commission. À cet égard, le rapport présenté à l'assemblée du 14 décembre signale que les sociétés « Aux Trois Quartiers » et « Madelios » ont concouru, par l'augmentation substantielle des affaires traitées avec Paris-France, au développement progressif de sa puissance d'achat.

Il semble donc que le proche avenir puisse être envisagé sans trop d'inquiétude et si la Bourse exige d'un titre qui, comme l'action Paris-France, a pu être considéré jusqu'à présent, avec raison, comme un placement de bon aloi, un rendement de l'ordre de 10 % brut, c'est en raison, semble-t-il, d'un pessimisme généralisé qui, au moins dans ce cas, paraît injustifié.

EFFERVESCENCE À LA SOCIÉTÉ PARIS-FRANCE (*L'Humanité*, 8 juillet 1935)

À la Société anonyme Paris-France, la direction tente d'instaurer le travail aux pièces dans les ateliers de confection. Elle veut, également, prolonger la durée de la semaine de travail des employés de 1 h. 30. Ceux-ci ont des salaires de 800 à 1.000 francs par mois après plusieurs années de maison.

Un certain M. Carpentier⁴, chef de la comptabilité de Paris-France et administrateur des Trois-Quartiers, a organisé un groupement fasciste.

La direction protège et encourage ce groupement pour sa besogne de mouchardage et de lutte contre les camarades syndiqués. Sur l'ordre donné par M. Maillat, chef du personnel, ces fascistes prétendent empêcher la distribution d'un journal syndical.

Les travailleurs de Paris-France; excédés, exigeront :

- l'abolition du travail aux pièces ;
- l'abolition de la prolongation de la semaine des employés ;
- l'embauche de main-d'œuvre ;
- la dissolution du groupement fasciste ;
- le respect des droits syndicaux ;
- la section syndicale unitaire.

Paris-France (*Le Journal des finances*, 20 décembre 1935)

Les comptes de l'exercice 1934-1935 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 18 décembre, présidée par M. Roger E. Gompel. Ils font apparaître un solde bénéficiaire

⁴ Henri Carpentier : avis de décès dans *Paris-Soir*, 21 janvier 1943.

de 15 millions 484.198 fr. contre 15.248.928 fr. Il s'y ajoute le report antérieur de 1.295.678 fr.

Le dividende a été fixé à 65 fr. pour les actions entièrement libérées et à 16 fr. 25 pour les actions libérées du premier quart. Un acompte brut de 15 fr. et de 3 fr. 75 ayant été déjà versé respectivement, le solde sera mis en paiement à compter du 23 décembre courant à raison de net : actions nominatives entièrement libérées, 45 fr. 85, 43 fr. 75 et 41 fr. 70 suivant le taux de l'impôt ; actions au porteur, 40 fr. 60 ; actions libérées du quart, toutes nominatives, 11 fr. 45 et 10 fr. 95.

Il a été reporté à nouveau 1.252.098 fr.

Le rapport note que l'exercice écoulé a donné des résultats identiques à ceux de l'exercice précédent, la baisse ininterrompue des marchandises ayant rendu impossible l'amélioration de la marge bénéficiaire.

Le conseil a poursuivi sa politique de rigoureuse élimination des éléments improductifs, en fermant la maison de Saint-Nazaire et la succursale d'Annecy et en scindant la succursale de Roanne en deux parties dont l'une a été affectée à l'exploitation d'un magasin de ventes à prix uniques.

Les accords commerciaux avec les Sociétés Aux Trois Quartiers et Madelios ont continué à se développer ; les résultats obtenus par ces sociétés sont en amélioration.

M. Roger Waller a été réélu administrateur et M. Louis Aaronson, directeur des services d'achat de la société, nommé administrateur.

Quitus a été donné à MM. Jean Gompel et Robert Gompel, administrateurs sortants.

LA FERMETURE DES GRANDS MAGASINS (*Gazette de Bayonne*, 18 juin 1936)

Nous reproduisons, à titre d'information, le communiqué suivant :

« Depuis quelques jours, des bruits tendancieux tendent à faire croire que le conflit existant actuellement entre la Société Paris-France (Dames de France, Printafix, Biarritz-Bonheur) et ses employés engage la responsabilité de ces derniers.

Nous démentons formellement cette allégation, d'autant plus que personne, parmi les employés, ne songeait à envisager l'abandon de son poste. »

Par ailleurs, les sections syndicales des trois magasins. Printafix, Biarritz-Bonheur, Dames de France, tiennent à préciser qu'elles groupent dans leur sein la quasi-unanimité du personnel des dits magasins et que leurs sections sont adhérentes au Syndicat général des employés de commerce et de la Banque de Bayonne, Biarritz et la région, affilié à l'Union des Syndicats Confédérés de l'Adour. »

Ceci dans le but de rectifier l'erreur commise hier dans un journal local au sujet de la présidence d'un syndicat de la Maison de France. — Les Sections syndicales des Employés de Biarritz-Bonheur, Dames de France et Printafix. »

PARIS-FRANCE (*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juin 1936)

En dépit des circonstances demeurées défavorables, de notables améliorations ont pu être enregistrées dans nombre des exploitations de cette société, mais les plus-values réalisées ont été absorbées par les déficits des établissements situés dans les régions plus sévèrement atteintes. Aussi, le chiffre d'affaires n'a pu être que maintenu.

La Société Paris-France a pris, en 1898. la suite de la société en nom collectif Goupil [*sic* : *Gompe*] et Cie, créée vingt ans plus tôt.

La société s'occupe du commerce en gros et en détail de tous articles, tissus, nouveautés, ameublements, objets de luxe et de fantaisie, et même de produits d'alimentation.

Elle exerce son activité dans ses magasins du boulevard Voltaire et dans de multiples succursales, en France et aux colonies.

Plusieurs de ces succursales, dont le développement commercial avait été rapide, furent transformées en entreprises autonomes, ce qui leur a permis non seulement de s'étendre davantage, mais aussi de s'intéresser à des affaires locales, ce qui, par l'accroissement de leur rendement, profita largement à la société mère Paris-France.

Le portefeuille-titres de la société s'élève maintenant à 120.080.798 francs. Il est constitué par des litres des filiales ainsi créées, à savoir : Aux Dames de France, La Marseillaise des Grands Magasins, À la Riviera, Au Capitole, La Provençale des Grands Magasins, Ouest-Nouveautés. la Société Saved, les Grands Magasins Savoie-Dauphiné, la Société Bretagne-Anjou et les Grands Magasins du Var.

Elle est, en outre, intéressée dans la Société Paris-France-Exportation, les Magasins Modernes, la Société Magmod, et a conclu des accords commerciaux et financiers avec les Trois Quartiers-Madelios.

Le capital de la société est de 130 millions de francs, représenté par 260.000 actions de 500 francs chacune.

Il existe en outre une dette obligataire s'élevant à 95.210.000 francs, constituée, pour la plus grande partie, par des obligations 4 1/2 % émises en 1930.

C'est en 1930 que la société a obtenu les meilleurs résultats. Pour l'exercice 1929-1930, le bénéfice net s'était élevé à 30.939.000 fr., et il avait permis de répartir 125 francs par action, tout en plaçant plus de 4 millions aux réserves d'amortissements. Ces résultats ont pu encore être maintenus en 1930-1931, exercice pour lequel le dividende fut aussi de 125 fr.

À partir de cette époque, les bénéfices fléchirent et le dividende dut être ramené à 70 fr. pour les exercices 1931-1932, 1932-1933 et 1933-1934. L'exercice 1934-1935 s'est soldé par un bénéfice net de 15.484.198 francs, contre 15.248.928 francs l'année précédente.

Le dividende a été ramené à 65 francs. Le rapport signalait que la marge bénéficiaire n'avait pas pu s'accroître en raison de la baisse ininterrompue des marchandises. Il est néanmoins réconfortant de constater que la compression des frais généraux et l'élimination graduelle d'éléments improductifs a permis de compenser la baisse des prix de vente.

La situation financière de la société est restée très satisfaisante.

En regard de 42 millions d'immobilisations, les réserves figurent pour 99,4 millions.

D'autre part, la trésorerie est aussi très à l'aise, puisque, pour faire face à 79 millions d'exigibilités, la société dispose de 203 millions de disponibilités et réalisables (sans compter le portefeuille).

Le titre cote actuellement 680 francs. Il a valu près de 3.000 francs en 1929.

Sur la base du dernier dividende, son revenu net ressort ainsi à 7,6 %.

Le titre semble donc très déprécié au cours actuel et susceptible d'une plus-value sensible.

NÉCROLOGIE
Gustave Gompel
(*Le Temps*, 21 juillet 1936)

Les obsèques de M. Gustave Gompel, chevalier de la Légion d'honneur, fondateur de la Société Paris-France, décédé dans sa 84^e année, ont été célébrées dimanche matin au cimetière Montparnasse, où les prières rituelles ont été dites dans l'intimité par le rabbin Nathan Lévy.

De la part de Mme Gustave Gompel, sa veuve,
de M. et Mme Robert Gompel, Mme Gaston Alexandre, M. Pierre Gompel, Mme Thérèse Dreyfus, ses enfants ; de M. et Mme Pierre James-Weill et leurs enfants ; le capitaine et Mme Raymond Th. Tissier et leurs enfants, M. Didier Gompel, Mlle Catherine Dreyfus, MM. Philippe et Remy Dreyfus, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, des familles Richard Bloch, Sylvain Lévi et Raoul Bloch et de Mme Louise Delaunois.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL (*L'Humanité*, 21 août 1936)

Société « Paris France »

Voici le résultat de l'élection des délégués dans cette maison.

Candidats de la C.G.T. :

Geuëyz, 378 voix ; Boulay, 378 ; Binay, 377 ; Margnou, 377 ; Pelletier, 376 ; Schneider, 376.

Candidats présentés par les syndicats professionnels

Gy, 240 voix ; Givreau, 240 ; Duroulet, 239 ; Guillard, 238 ; Ebo, 238 ; Dailly, 237.

Paris-France (*Le Journal des finances*, 25 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire du 22 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1935-36, clos le 31 août, faisant apparaître un bénéfice net de 9.417.958 fr. et un total distribuable de 10.670.057 francs. Elle a fixé le dividende à 44 fr. par action entièrement libérée et à 11 fr. par action libérée du quart.

Cette répartition absorbe 9.460.000 fr. et les tantièmes du conseil, 1.051.111 fr. Le solde, soit 158.946 fr., est reporté à nouveau.

Après avoir donné *quitus* de sa gestion à M. F[rédéric] Laveau, l'assemblée a réélu les administrateurs sortants, MM. Armand Weill et Fernand Bastouil.

Études et Appréciations PARIS-FRANCE (*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 janvier 1937)

Les résultats de l'exercice dernier ont été affectés par des circonstances exceptionnelles. — Situation financière solide et aisée.

La Société Paris-France a pour objet l'exploitation de grands magasins à Paris et en province, directement ou par le moyen de filiales et participations. En outre des ventes au détail, elle fait des fournitures en gros, non seulement aux entreprises affiliées et associées, mais aussi à des maisons diverses.

Après avoir concentré entre ses mains, par des créations ou par l'absorption d'affaires existantes, un nombre croissant de magasins, la Compagnie a adopté, en 1926, une politique de décentralisation. Elle a constitué successivement depuis lors plusieurs filiales régionales, qui ont pris en mains l'exploitation de la plupart des maisons de province. Un régime d'autonomie lui est apparu plus propice à l'activité de certains magasins et à l'acquisition de maisons concurrentes. Indépendamment de ces filiales, elle possède notamment des intérêts dans les Magasins Modernes, qu'elle a contribué à créer, et, depuis 1930, dans les magasins des Trois-Quartiers et Madelios, avec qui elle a conclu des accords commerciaux. Les Trois-Quartiers, fortement éprouvés par la crise, ont procédé, en 1933 à une réorganisation financière ; s'ils n'ont pu reprendre leurs dividendes, les bénéfices avant amortissements se sont élevés de 528.967 francs en 1933-1934 à 1.391.718 francs en 1934-1935 et 2.396.624 francs en 1935-1936

D'importants changements dans la physionomie du bilan sont résultés de la nouvelle politique inaugurée en 1926. Le portefeuille-titres est monté, depuis lors, de 7.210.000 fr. à 118.710.000 francs, tandis que les marchandises se sont abaissées de 114.410.000 fr. à 24.287.000 francs.

Le capital est, depuis 1929, de 130 millions, en 260.000 actions de 500 francs, dont 200.000 sont entièrement libérées et 60.000 libérées du quart. Il existait 20.000 actions à vote plural, libérées du quart, ne jouissant que de droits réduits sur les bénéfices : elles ont été assimilées en septembre 1933 aux actions ordinaires et les trois derniers quarts ont été versés en juillet 1934. Quant aux 60.000 actions incomplètement libérées, elles ont été émises en 1929 à 1.100 francs, et il n'a été versé que le quart à la fois du montant nominal et de la prime ; il reste donc à appeler 825 francs par titre, soit 49 millions 500.000 francs au total. Le capital est flanqué d'une dette obligataire de 93.089.000 francs.

Après être demeuré à 90 fr. de 1919 à 1924, le dividende a été porté, par étapes, à 125 francs pour l'exercice 1927-1928 et il a été maintenu à ce chiffre jusqu'en 1931. Les bénéfices avaient atteint près de 31 millions en 1929-1930 et en 1930-1931. Dans la suite, les résultats ont été les suivants (au 31 août) :

Ex.	Bénéf.	Prélèv. de prevoyance	Montant distribué	Divid.
	(en 1.000 francs)			(en fr.)
1931-32	19.545	2.615	15.244	70
1932-33	19.825	2.339	15.244	70
1933-34	15.249	2.232	15.750	70
1934-35	15.484	—	15.528	65
1935-36	9.417	—	10.511	44

La crise s'est très différemment répercutée sur les diverses exploitations. Ainsi, en ce qui concerne l'exercice 1934-35, de notables améliorations ont pu être enregistrées dans nombre d'entre elles, mais les plus-values ainsi réalisées furent absorbées par les déficits des établissements situés dans les régions plus sévèrement atteintes, notamment dans les régions viticoles. La société a poursuivi une politique d'élimination des éléments improductifs et fermé quelques maisons ; d'autres ont été transformées pour réduire les charges et rendre leurs affaires plus actives ; c'est ainsi que la succursale de Roanne a été organisée en partie en magasin à prix uniques.

Le recul des bénéfices s'est accentué pendant l'exercice dernier pour des raisons particulières. Le développement des affaires sociales s'est poursuivi jusqu'à la fin mai dans des conditions nettement favorables. Mais les charges supplémentaires résultant du mouvement gréviste de juin et des nouvelles lois sociales ont pesé de tout leur poids sur les trois derniers mois de l'exercice sans la compensation, pendant cette période, d'une augmentation du chiffre d'affaires, alors que les prix de vente des marchandises en magasin n'ont pas été majorés. D'autre part, il a fallu couvrir une dépréciation de près de 3 millions du portefeuille-titres, moins-value temporaire qui était déjà réduite de plus de moitié à la date du 31 octobre. Dans ces conditions, le conseil a différé exceptionnellement les amortissements habituellement pratiqués sur les immeubles auxquels il avait été consacré 600.000 fr. en 1934-35.

Le dividende a subi la répercussion de l'assimilation et de la libération des actions à vote plural, outre les effets du fléchissement des résultats. Il a été payé, pour une certaine part, en ce qui concerne l'exercice dernier, au moyen des bénéfices reportés, réduits à 158.946 fr.

Le bilan au 31 août 1936 fait apparaître une situation solide et aisée. Les frais de premier établissement et d'émission, ainsi que le matériel industriel et commercial sont entièrement amortis. À part 2.188.000 fr. de primes de remboursement sur obligations, les immobilisations ne sont représentées que par les immeubles inscrits pour 44.192.000 fr., déduction faite de 46.267.000 francs d'amortissements. Le portefeuille-titres de 118.710.000 francs, inventorié à sa valeur à fin d'exercice, a acquis de la plus-value depuis, comme nous l'avons indiqué. Alors qu'il a été procédé à d'importants amortissements, les réserves ont été portées à 71.319.000 francs, sans tenir compte des 27 millions de primes d'émission restant à verser sur les 60.000 actions libérées du quart.

Pour 86.162.000 francs de comptes créditeurs, l'actif réalisable et disponible comprend 138.161.000 fr. de débiteurs, 30.303.000 francs de fonds en caisse et en banque, 24.287.000 fr. de marchandises et 49.500.000 francs restant à appeler sur les actions de la dernière émission. La société a ainsi les moyens de faire face au coût plus élevé des marchandises, résultant du renchérissement général.

En somme, l'exercice écoulé a souffert de circonstances exceptionnelles : nécessité d'un amortissement sur le portefeuille-titres qui s'est revalorisé ensuite ; pendant les derniers mois, aggravation des charges sans augmentation du volume des ventes et sans relèvement des prix des marchandises en magasin. Depuis, la situation générale a évolué plus favorablement et les ventes des grands magasins sont devenues plus actives ; d'ailleurs, les facultés d'achat de la clientèle ont été accrues par les augmentations dont ont bénéficié depuis juin les appointements et salaires et le redressement des prix des produits agricoles doit avoir des répercussions heureuses pour la société, dont les succursales étaient devenues déficitaires dans les départements viticoles, lors de la grande baisse des vins. Le chiffre d'affaires a déjà une cause d'accroissement dans la seule hausse des marchandises, et son augmentation facilitera l'absorption de l'augmentation des charges de personnel.

Albigeoise de grands magasins
(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1937)

Capital 1.700.000 francs en actions de 100 francs, dont 16.000 remises à la Société Paris-France en rémunération de ses apports. Siège à Paris, 137, bd Voltaire. Premiers administrateurs : MM. R[oger] Gompel, J.-F[ernand]. Bastouil, R[oger] Waller, F.-A[rmand] Weill, G[aston] Yung et L[ouis] Aaronson.

Bretonne de grands magasins
(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1937)

Capital de 1 million 1/2, dont 1.400.000 fr. attribués à la Société Paris-France en rémunération de ses apports. Siège à Paris, 137, bd Voltaire. Premiers administrateurs : MM. R[oger] Gompel, J.-F[ernand] Bastouil, R[oger] Waller, F.-A[rmand] Weill, G[aston] Young [sic : Yung] et L[ouis] Aaronson.

APRÈS L'ÉCHEC DE LA GRÈVE GÉNÉRALE
(*L'Action française*, 2 décembre 1938)

Toulouse

Dans la chaussure, la Société Paris-France, occupant 200 ouvriers, [a] fermé [ses] portes et la reprise du travail ne sera effectuée que par réembauchage individuel.

PARIS-FRANCE
(*Le Temps*, 7 janvier 1939)

L'assemblée du 6 janvier a approuvé les comptes de l'exercice 1937-1938, se soldant par un bénéfice de 15.516.765 francs. Elle a voté un dividende de 65 francs par action libérée et de 16 fr. 25 par action libérée du quart, payable, sous déduction de l'acompte déjà versé, à la date que fixera le conseil.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Roger Waller et Louis Aaronson..

NÉCROLOGIE
Gaston Patin de Saulcourt⁵
(*Le Temps*, 1^{er} août 1939)

Les obsèques de M. Patin de Saulcourt, chef de contentieux à la société Paris-France, chevalier de la Légion d'honneur, auront lieu à Paris, mardi 1^{er} août, à 11 heures, en l'église du Bon-Pasteur (101, rue de Charonne).

Informations et communiqués
PARIS-FRANCE
(*Le Journal des débats*, 7 août 1939)

⁵ Gaston Patin de Saulcourt (Logny-les-Aubienion, 1870-Montgeron, 1939) : chef du contentieux de Paris-France, commissaire aux comptes de Paris-Maroc, de l'Omnium de France et du Maroc, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, des Moulins du Maghreb, des Brasseries du Maroc, des Ciments Portland de l'Afrique du Nord, des Chargeurs réunis...Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933 (min. Guerre) : capitaine d'administration du cadre auxiliaire des bureaux de l'Intendance à la région de Paris.

L'appel du deuxième quart de nominal et de prime, soit ensemble 275 francs par titre, sur les actions non libérées émises en 1929 devra être effectué du 2 au 31 octobre prochain.

1940-1944 PERSÉCUTION ARYANISATION

Fernand BASTOUIL, président

Né le 21 janvier 1868 à Bram (Aude).

Chevalier de la Légion d'honneur du 4 janvier 1928 (min. Commerce) : administrateur délégué de Paris-France et des Magasins modernes, administrateur de la Société générale des grands magasins. Créateur d'un département Export traitant avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la Suisse, la Roumanie, la Bulgarie, l'Autriche, la Hongrie, l'Espagne, l'Afrique et les USA. Créateur de succursales à Luxembourg et Esch-sur-Alette (Grand Duché).

Officier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1950 (min. Commerce) : président de Paris-France, administrateur de diverses sociétés. Mission en Hollande, Belgique et Luxembourg (1928).

Décédé le 24 août 1959 à Paris, 8^e, 14, av. de Messine.

AVIS

(*Le Petit Marseillais*, 10 avril 1941)

Pour répondre à des bruits tendancieux et à des actes de malveillance, la Direction des

Magasins PRINTAFIX
rue Saint-Ferréol
et rue du Jeune-Anacharsis

nous communiquons les renseignements suivants : « PRINTAFIX » de Marseille est une Société Marseillaise absolument autonome et intégralement Française : capitaux français 100 %, chefs de services et personnel exclusivement Français. L'administration de la société est ainsi composée :

M. Gaston BAILLE, président du conseil d'administration, mutilé de guerre 1914-1918, décoré du Mérite serbe ;

M. Pierre GAIFFE, Administrateur, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, grand mutilé de la guerre 1914-1918 ;

M. Vincent MASCHI, Administrateur, Croix de guerre, ancien combattant de La guerre 1914-1918 et 1939-40 ;

M. Jean GAIFFE, Directeur-Fondateur de la Société, chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre, Croix de guerre, cinq citations, deux blessures ancien combattant de la guerre 1914-1918 et 1939-40 ;

M. Frédéric LAVEAU, Directeur Administratif, chevalier de la Légion d'honneur. Classe 1888, mobilisé pendant la guerre 1914-1918 ;

Les personnes désignées ci-dessus appartiennent à la Société depuis sa fondation, toutes sont Françaises de souche et de race et de religion catholique.

12 décembre 1941-14 septembre 1942 :
internement de Roger Gompel à Royallieu, puis Drancy
Voir récit : Pour que tu ne n'oublies pas, 2007, 595 p.
www.manuscrit.com/book.aspx?id=10634

PARIS-FRANCE
(*Le Temps*, 22 juillet 1942)

Le conseil d'administration de cette société proposera à l'assemblée générale convoquée pour le 7 août prochain de maintenir le dividende à 77 fr. 24 pour les 200.000 actions entièrement libérées et à 19 fr. 31 pour les 60.000 actions libérées d'un quart.

PARIS-FRANCE
(*Le Journal*, 27 juillet 1942)

Bénéfice net de l'exercice au 31 août 1941 : 28 millions 333.885 fr. contre 21.208.532 fr. pour l'exercice précédent. Dividende proposé à l'assemblée du 7 août : 77 fr. 24 par action libérée, égal au précédent et 19 fr. 31 par action libérée d'un quart.

PARIS-FRANCE
(*Le Temps*, 25 août 1942)

L'assemblée générale du 7 août a approuvé les comptes de l'exercice 1940-1941 qui se soldent par un bénéfice de 28.553.885 francs, auquel s'ajoute le report antérieur de 2.756.754 francs.

Elle a voté un report à nouveau de 12.638.862 francs et, en conformité de la loi du 28 février 1941 portant limitation des dividendes, la distribution, d'un dividende de 77 fr. 24 aux 200.000 actions entièrement libérées, et de 19 fr. 31 aux 60.000 actions libérées du premier quart.

PARIS-FRANCE
(*Le Journal*, 1^{er} mars 1943)

L'assemblée ordinaire du 23 février a approuvé les comptes de l'exercice 1941-42 faisant apparaître un bénéfice de 29.301.077 francs contre 28.533.885 fr. pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 77 fr. 24 par action entièrement libérée, et à 19 fr. 31 par action libérée du quart. Un acompte de 30 fr. brut par action libérée et de 7 fr. 50 par action libérée du quart ayant déjà été payé en décembre dernier, le solde, soit 47 fr. 24 par action libérée, et 11 fr. 81 par action libérée du quart sera mis en paiement à une date que le conseil fixera ultérieurement.

Paris France
(*Le Journal*, 21 février 1944)

Les résultats de l'exercice au 31 août dernier, qui ont enregistré un accroissement du bénéfice brut de l'exploitation et une réduction du rendement du portefeuille-titres, se traduisent finalement par un bénéfice net de 30.434.988 fr. contre 29.301.077 fr.

Le conseil proposera à l'assemblée du 23 février un dividende de 73 fr. 19 aux actions anciennes et de 50 fr. 32 aux. actions émises en juin 1929 et libérées en cours d'exercice

ASSEMBLÉES
PARIS-FRANCE
(*Paris-municipal*, 19 mars 1944)

L'assemblée du 25 février, tenue sous la présidence de M. F. Bastouil, président, directeur général, a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice au 31 août 1943.

Elle a voté le dividende brut annoncé de 73 fr. 19 aux actions anciennes et 50 fr. 32 aux actions émises en juin 1929 et libérées en cours d'exercice.

Un acompte ayant été versé le 20 août 1943 (coupon 95), a raison de 30 francs brut par action libérée au 31 août 1942 et 20 fr. 00 brut par action libérée au 31 janvier 1943, le solde, soit brut 43 fr. 19 par action ancienne et 29 fr. 72 brut par action émise en juin 1929, est mis en paiement depuis le 16 mars 1944.

Philippe Verheyde,
Les mauvais comptes de Vichy.
L'aryanisation des entreprises juives
(Perrin, 1999, 564 p.)

Des « Dames de France » au Bazar de Toulouse ⁶

[222] Comme son nom ne l'indique pas, la société Paris-France concentre son activité en province. De fait, seul le siège social est situé à Paris, 137, boulevard Voltaire, lequel centralise les opérations d'achats et de rétrocessions aux filiales, les ventes à l'exportation et les activités financières et comptables. Par l'intermédiaire de 16 filiales, le groupe comptabilise 66 magasins répartis dans 37 départements. On constate que, au-dessus de la fameuse ligne Saint-Malo/Genève [...], Paris-France n'a aucune activité commerciale, laissant sans doute à d'autres le soin d'occuper cet espace, en une sorte de partage concerté des implantations. Outre ses activités de distribu- [223] tion, la société possède une usine à Toulouse, des ateliers de confection, et, comme beaucoup de ses concurrents, des bureaux d'achats situés dans les centres textiles. L'organigramme du groupe, qui nous permet de visualiser la structure d'un ensemble de première importance, nous explique, par ailleurs, la démarche suivie qui facilite, par la constitution de filiales regroupant un nombre réduit de magasins, la minoration de l'impôt proportionnel. On sait qu'à l'époque, c'était là une pratique couramment utilisée. Enfin, les données comptables de ce que l'on nomme aujourd'hui bilan consolidé expriment l'étendue du groupe Paris-France, mais aussi une santé financière exceptionnelle :

⁶ AN, AJ38 1539 à 1942, 11 dossiers, 2.835 pièces.

Bilan au 31 août 1939 (en millions de francs)

ACTIF	
Immobilisations nettes	37,8
Portefeuille-Titres	128,0
Stocks	20,5
Débiteurs divers	141,6
Capital non appelé	49,5
Disponible	37,4
PASSIF	
Fonds propres	194,3
Réserves spéciales	34,0
Dettes à long terme	81,8
Dettes à court terme	86,2
Bénéfice	18,5

Compte d'exploitation générale au 31 août 1939

Stock initial	20,6	Stock final	20,5
Achats	509,2	Ventes	549,0
Frais généraux	33,0	Bénéfice brut	39,7
Amortissements	2,3	Revenus mobiliers	131
Frais financiers	4,1	Revenus immobiliers	3,3
Bénéfice net	18,5	Profits exceptionnels	1,8

Ces quelques chiffres autorisent la section IB, qui a en charge le dossier, à constater qu'il s'agit « d'une affaire de grands magasins qui est une des plus importantes et des plus prospères entreprises de ce genre en France ⁷ ». L'auteur du rapport note par ailleurs — le bilan et le compte d'exploitation générale le confirment — que l'affaire est extrêmement équilibrée, jouissant d'importantes réserves, d'un faible endettement et d'immobilisations convenablement amorties. Il souligne, saluant le rôle des dirigeants, que cette politique est le fruit « d'une direction particulièrement compétente et d'une organisation impeccable ⁸ ».

[224]

PARIS-FRANCE >

13 magasins

bureaux d'achats à Roanne et Lyon

Usine à Toulouse

⁷ *Idem*, dossier 5, note de la section IB du 29 décembre 1941, pièces 1623.

⁸ *Idem*.

Sté albigeoise de Grands Magasins : 3 magasins
Sté Bretonne de Grands Magasins : 2 magasins
SA Centre-Nouveautés : 3 magasins
Sté La Nouveauté du Pays Basque : 3 magasins
SA Bretagne-Anjou : 3 magasins
Grands Magasins Savoie-Dauphiné : 4 magasins
SA Grands Magasins du Var : 4 magasins
Grands Magasins du Portail : 4 magasins
SAVED : 4 magasins
S.A. Établissements Au Capitole : 4 magasins
SA « Aux Dames de France » : 2 magasins
Marseillaise de Grands Magasins : 3 magasins
SA Ouest-Nouveautés : 5 magasins
Grands Magasins À la Riviera : 3 magasins
Sté Provençale de grands magasins : 5 magasins
SA Grand Bazar de Toulouse : 1 magasin

UN CAPITAL ÉCLATÉ

[225] Paris-France est l'œuvre de Gustave, Alfred et Adolphe Gompel, qui décident, en mars 1898, la transformation de leur société en nom collectif « Gompel et Cie » en une société anonyme dénommée Paris-France. Avec l'ouverture du capital et les besoins de fonds propres nécessités par l'extension des surfaces de vente, les augmentations successives du capital favorisent son éclatement parmi une multitude de petits actionnaires. Ainsi, en 1939, le capital social est constitué de 260.000 actions de 500 fr. ; 200.000 titres ont été entièrement payés, le solde, 60.000 titres, n'étant libéré que d'un quart, ce qui explique le poste capital non appelé à l'actif du bilan ⁹. D'autre part, le capital comprend un bloc majoritaire d'actions nominatives (150.000 titres), mais aussi une forte minorité de titres au porteur (110.000). Parmi les actions nominatives, seules 72.200 sont réputées appartenir à des Juifs, dont un peu plus des deux tiers appartiennent à la famille Gompel. L'on a ainsi un capital dont la participation juive est assurée à moins de 28 %.

Cependant, c'est une constante dans les entreprises dont le capital est largement disséminé dans le public, les assemblées générales des actionnaires ne réunissent qu'un nombre limité d'actionnaires. Ainsi, les assemblées générales ordinaires de Paris-France sont-elles tenues avec moins de 100.000 titres représentés ¹⁰. Dans ces conditions, le paquet d'actions détenu par la famille Gompel et ses alliés constitue un bloc majoritaire qui leur permet de présider au destin de la firme. En effet, Roger Gompel, le fils d'un des fondateurs de la société, sa famille et quelques intimes possèdent 51.346 titres, soit à peine 20 % du capital mais plus des 50 % requis lors des assemblées générales pour voter les résolutions. En outre, au 23 mai 1940, le conseil d'administration comporte 5 membres juifs — dont le président — sur 7 administrateurs. Ce sont sans aucun doute ces éléments qui motivent la nomination de l'AP [administrateur provisoire].

Après la parution des ordonnances allemandes d'octobre 1940, l'ensemble des administrateurs juifs démissionnent. De son côté, le président, Roger Gompel, cède son poste à un administrateur — Fernand Bastouil, employé dans le groupe depuis 50 ans au cours desquels il a gravi tous les échelons —, mais continue de siéger au conseil d'administration. Ces mouvements de poste résultent probablement de la volonté de satisfaire aux textes allemands dans le sens d'une lecture minimaliste des ordonnances.

⁹ Capital non appelé : 60.000 x 3/4 de 500 F = 22 500.000 plus la prime d'émission sur augmentation de capital soit 27.000.000 F.

¹⁰ AGO du 7 janvier 1938 : 97.466 titres ; du 6 janvier 1939 : 95 477 titres ; du 10 janvier 1940 : 90 908 titres. Ce qui n'empêche pas les assemblées d'être valables, dans la mesure où elles sont réputées constituées lorsqu'un quart des titres est représenté (soit quasiment la participation juive).

En effet, on l'a vu, si les décrets allemands définissent l'entreprise juive selon une triple exigence (président, conseil d'administration et participation au capital supérieure à 33 %), la logique administrative devrait reconnaître dans des positions en deçà de celles précisées la qualité non juive de l'entreprise. Ainsi, en novembre 1940, Paris-France réunit les trois conditions qui devraient la dispenser d'être inscrite sur la liste des entreprises juives. On a en effet : [226]

- un président du conseil d'administration aryen ;
- un seul membre juif sur six administrateurs (16 %) ;
- une participation au capital des actionnaires juifs limitée à 28 %.

Cependant, cette pratique n'obtient pas l'agrément des Allemands, en raison, nous semble-t-il, d'une triple argumentation. La première résulte des dates auxquelles interviennent les modifications ; ainsi, au 23 mai 1940, date charnière imposée par l'occupant, Paris-France est sous influence juive par la composition de son conseil d'administration. La deuxième provient, on l'a déjà vu, du désir d'éliminer en totalité la participation juive, l'idée selon laquelle des Juifs peuvent être actionnaires à hauteur d'un tiers du capital est une idée fautive. Enfin, la composition même du capital de Paris-France souligne le fait qu'une participation minoritaire permet d'être largement majoritaire lors des assemblées générales. Malgré tout, pour certains, ces arguments paraissent bien minces, ce qui autorise vraisemblablement un AP, Pierre Watteau, nommé pour des succursales de la zone libre, à débusquer l'influence juive, partout où elle se trouve, et à apporter son concours à l'aryanisation morale : « ... Pour que l'aryanisation de la société soit effectivement assurée, il importe qu'elle ne soit pas faite au seul point de vue légal (surtout qu'il ne porte que sur 70.000 titres) mais aussi du point de vue moral, c'est-à-dire par la tête, afin de donner l'impression à tous et plus particulièrement au personnel, que cette aryanisation a été effectuée en profondeur ¹¹ ». C'est cependant sur l'aspect légal que s'activent l'AP, le SCAP et les autorités administratives, c'est-à-dire sur la vente des actions juives.

UN GROUPE QUI A LA FAVEUR DES ALLEMANDS

Dans le but de diminuer l'influence juive dans l'affaire, Roger Gompel accepte de vendre une partie de ses titres aux Nouvelles Galeries, mais considère qu'il serait inique de l'en éliminer complètement. Il demande qu'une fois réalisée la vente de 30 millions de francs, représentant la contre-valeur de 27.672 titres, on lui reconnaisse le droit de conserver le reste de ses actions et de continuer à siéger au conseil d'administration. Il joint à sa demande un dossier récapitulatif concernant les divers membres de sa famille et leurs états de services respectifs. La lecture de ces dossiers, notamment le fait que Roger Gompel, blessé et mutilé en février 1915, est le cofondateur de l'Association générale des mutilés de guerre, incite le rédacteur de la section II B à rédiger : « ... les titres et les états de service de Roger Gompel et Waller (son beau-frère) paraissent de nature à leur donner le droit d'être traités en véritables Français et d'être considérés comme "aryen d'honneur" ¹² ». Il ajoute d'ailleurs que cette affaire est bien connue de Xavier Vallat et qu'elle « est actuellement entre les mains du Dr Blanke au Majestic [228] auprès duquel il semble qu'une démarche pourrait être tentée ¹³ ». On sait l'attachement du premier Commissaire aux Questions juives à offrir aux Israélites combattants émérites de la Grande Guerre quelques avantages spéciaux. Et il est probable en l'occurrence qu'une tentative auprès des services allemands soit entreprise afin d'obtenir une dérogation. Toutefois, les résultats sont décevants. Très rapidement, dès le début octobre 1941, le Majestic fait savoir que « les ordonnances allemandes

¹¹ *Idem*, dossier 8, rapport de l'AP, Pierre Watteau, au Commissaire aux Questions juives à Vichy du 24 juin 1942, pièces 43 à 45, c'est nous qui soulignons.

¹² *Idem*, note de la section IB du 23 juillet 1941, pièce 2021.

¹³ *Idem*.

applicables en zone occupée ne permettent pas ¹⁴ » de tenir compte des éléments présentés pour l'aryanisation de la société Paris-France.

Simultanément, la cession d'une première tranche de 13.802 titres au profit des Nouvelles Galeries est conclue le 15 juillet 1941 dans les locaux de l'état-major administratif allemand, avec le consentement des propriétaires et avec l'accord des autorités occupantes qui acceptent le versement des fonds en zone non occupée entre les mains des actionnaires juifs. Une note confidentielle remise au MPI [ministère de la production industrielle] dès le 21 juin 1941 témoigne de l'intérêt particulier que les Allemands apportent à l'aryanisation de Paris-France. Les services du Majestic, informés des intentions des Nouvelles Galeries par un certain Storr qui avait été le guide des acheteurs du groupe à la dernière foire de Leipzig, obtiennent un rapport sur l'affaire et appuient la position des Nouvelles Galeries dans la rachat des actions Paris-France. Ce soutien appuyé paraît suspect aux yeux de certains fonctionnaires français ; leurs doutes sont d'autant plus forts que les capacités financières des Nouvelles Galeries sont largement inférieures à celles de Paris-France. À l'issue de la réunion tenue le 15 juillet 1941 au Majestic, et après la cession des 27.600 titres au profit des Nouvelles Galeries, l'AP est invité à rechercher d'autres acquéreurs, éventuellement allemands. L'on indique, à cette occasion, que la situation du repreneur ne semble guère permettre d'acquérir plus de 30 millions de francs de titres de Paris-France, dont l'état financier est au contraire florissant : « ... c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les Nouvelles Galeries font tous leurs efforts dans la coulisse pour presser, les autorités occupantes de prendre une décision¹⁵ ». Le rapport ajoute, un peu plus loin, « que la transaction projetée aurait pour résultat — sous couvert d'aryanisation — de faire passer le contrôle de la SA Paris-France entre les mains d'un groupe dont les attaches avec la banque Bauer et Marchal sont bien connues¹⁶ ». Cependant, après le refus allemand de consentir à Roger Gompel et à sa famille une participation minoritaire dans l'affaire, ce dernier dénonce l'accord conclu. Passant outre, les autorités allemandes émettent le désir que la totalité des titres soient repris par le groupe des Nouvelles Galeries. Devant cette insistance, les services de Jacques Barnaud s'interrogent sur le caractère purement français des Nouvelles Galeries et se demandent s'il n'y a pas une participation allemande dans le capital, car ces derniers « mani- [229] festent une extraordinaire bonne volonté à la réalisation de l'aryanisation, acceptant même que les fonds soient versés en zone non occupée¹⁷ ».

LES DANGERS D'UN REPRENEUR UNIQUE

Bien que les résultats de l'enquête ordonnée par Jacques Barnaud témoignent du caractère purement français du groupe des Nouvelles Galeries Réunies, dont un quart du capital est entre les mains d'une même famille représentée par Charles Canlorbe, Jean Demogé et Victor Bessereau, le MPI et le SCAP [Service central des administrateurs provisoires] envisagent défavorablement la reprise intégrale de Paris-France par les Nouvelles Galeries. Une note confidentielle de la section IB justifie les réserves que le SCAP émet à l'encontre du groupe des Nouvelles Galeries sous la forme de quatre arguments. D'une part, la condition nécessaire d'une reprise par un groupe présentant de solides garanties ne semble pas remplie par les repreneurs. On se demande au contraire si le groupe acquéreur « ne recherchait pas essentiellement à profiter des circonstances présentes et de leurs répercussions sur les affaires dites israélites pour mettre un terme à son profit à une concurrence qui, lorsqu'elle s'exerçait librement, ne se résolvait pas en sa faveur¹⁸ ». D'autre part, la réunion entre les mêmes mains de

¹⁴ *Idem*, réponse du 8 octobre à la demande de dérogation, pièce 22

¹⁵ *Idem*, note de la section IB du 23 juillet 1941, pièce 2021.

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ F37 38, papiers Barnaud, affaires juives, dossier Paris-France.

¹⁸ *Idem*, note de la section IB du 29 décembre 1941, pièces 162-163.

deux groupes importants induit une concentration commerciale considérable contraire à la politique préconisée par l'administration française « ... si l'on songe à l'énorme réseau de comptoirs commerciaux répandus dans toute la France, que représenterait la concentration Paris-France/Nouvelles Galeries, on peut penser qu'avant de persévérer dans la voie amorcée, les directions ministérielles compétentes devraient être sollicitées de donner leur avis et des directives précises¹⁹ ». Par ailleurs d'importantes dissensions entre les administrateurs des Nouvelles Galeries affaiblissent la position de leur groupe. En effet, Jean Demogé, qui ambitionne la présidence de la société, accompagné de Victor Bessereau, réclament la démission du président, Charles Canlorbe. Ce dernier, qui s'estime vierge de toute erreur de gestion, refuse, mais, dans un souci d'apaisement, propose de déléguer une partie de ses pouvoirs. Le différend est exposé à l'assemblée générale des actionnaires. Jean Demogé y déclare que les trente-cinq années d'expérience aux affaires de Charles Canlorbe n'ont abouti qu'à compromettre la situation financière et commerciale du groupe. Cependant, le front Demogé-Bessereau se fissure, et ce dernier propose, par égard au grand âge de Charles Canlorbe (85 ans), de lui laisser le prestige de la présidence, Jean Demogé obtenant toutes les fonctions mais pas le titre. Au terme de ce conflit, l'AP se demande lucidement si les Nouvelles Galeries sont bien les plus qualifiées pour fournir de nouveaux administrateurs à Paris-France.

[230] Enfin, la suspicion d'une prise de participation par des intérêts allemands est renouvelée, et, bien que non prouvée, elle est sans aucun doute exacerbée par le destin d'un autre grand de la distribution, les Galeries Lafayette. En effet, le SCAP se demande « si derrière le projet de reprise des actions Paris-France par les Nouvelles Galeries ne se dissimulait pas certains intérêts allemands²⁰ ». La question a été également posée « avant le rachat par le groupe Harlachol des actions Galeries Lafayette, le SCAP ayant manifesté certaines inquiétudes de voir une semblable entreprise reprise par un groupe d'industriels provinciaux sans doute honorables, mais dont les moyens techniques et financiers ne paraissaient nullement à l'échelle de l'affaire, et qui, au surplus, avait été imposé par les autorités d'occupation²¹ ». En conclusion, le SCAP justifie son attitude réservée et le fait qu'il n'ait pas cru bon de précipiter les choses à la réalisation d'un programme qui avait été envisagé à la demande et sur l'initiative des autorités allemandes, en particulier Hörnest, le responsable du groupe commerce à la section économique de l'état-major administratif : « ... encore une fois, il s'agit de l'avenir d'une affaire de grands magasins qui est une des plus importantes et des plus prospères entreprises de ce genre en France²² ». Les services de la place des Petits-Pères demandent enfin que soit réexaminée la question, et que soit prévue une autre possibilité avec des partenaires fournissant de plus solides garanties.

UN PARTAGE ÉQUITABLE

Afin d'éviter l'annulation de transactions déjà effectuées, mais aussi la reprise intégrale de Paris-France par le groupe des Nouvelles Galeries, le MPI décide d'adjoindre comme repreneur, pour 50 % des parts à racheter, le groupe dirigé par Gabriel Cognacq : La Samaritaine. La proposition de celle-ci est arrivée directement à la Production industrielle avant d'être transmise, avec l'accord du secrétaire d'État, François Lehideux, au CGQJ²³. L'avis du MPI est motivé par le double intérêt de la société Paris-France et de l'économie nationale afin que le contrôle du groupe « soit

¹⁹ *Idem.*

²⁰ *Idem.*

²¹ *Idem.*

²² *Idem.*

²³ Le fait que Gabriel Cognacq est également le responsable de la section parisienne du Secours national, organisation d'entraide inspirée par le maréchal Pétain, n'est peut-être pas étranger au soutien prononcé des organismes administratifs dans les démarches du président de La Samaritaine.

partagé au moins à égalité entre les Nouvelles Galeries et le groupe La Samaritaine²⁴ ». Cette solution supprime les inconvénients liés aux réserves émises sur les Nouvelles Galeries et apparaît plus conforme aux intérêts financiers et commerciaux de la société. Le directeur adjoint du cabinet du ministre ajoute un argument relatif à la défense des petits actionnaires ariens de Paris-France. Il rappelle qu'une grande partie des titres est répartie dans le public entre des mains présumées ariennes, « qu'à ce titre, elle représente une fraction de l'épargne française se chiffrant par plusieurs centaines de millions sur la base des cours actuels de l'action à la Bourse de Paris²⁵ », et qu'il est donc essentiel « d'assurer une protection aussi efficace que possible des [231] intérêts de cette masse considérable d'actionnaires, généralement peu importants²⁶ ».

Geoffroy, le responsable de la section qui a en charge ce dossier, expose de manière synthétique, à l'attention des Allemands, les trois raisons qui amènent le changement d'attitude à l'égard des Nouvelles Galeries. D'une part, il apparaît moins dangereux de répartir l'acquisition entre deux groupes et non un seul, car dans ce cas il y aurait absorption totale et tendance vers une situation de trust. D'autre part, les difficultés de Charles Canlorbe au sein de son propre conseil d'administration modifient les perspectives établies, ce dernier n'ayant plus, en quelque sorte, qu'une fonction représentative. Enfin, la nouvelle formule imaginée par la Production industrielle permet de garder deux administrateurs membres de Paris-France susceptibles d'apporter les qualités de technique et d'expérience de la société, qui semblent à tous points désirables.

Sur cette base, conçue par le MPI mais présentée par le CGQJ aux autorités allemandes, le Dr Stenger donne son accord à la formule présentée, le 15 avril 1942. En conséquence, à l'initiative et sur proposition de la Production industrielle, l'on décide de renouveler le conseil d'administration. Chacun des deux groupes disposent dorénavant de trois administrateurs : Charles Canlorbe, Victor Bessereau et Léon Suzzarelli qui représentent le groupe des Nouvelles Galeries, Gabriel Cognacq, Yves de Montgolfier [ép. Jacqueline Renand] et Georges Renand qui expriment la position de La Samaritaine, enfin Paul Boubée [*sic* : Boubé] et Fernand Bastouil (ce dernier ayant le titre de président) qui symbolisent la continuité de Paris-France. En ce qui concerne la répartition des actions, on décide, ici aussi, d'établir une stricte égalité de titres entre chacun des deux groupes. La cession des actions intervient par tranches qui se répartissent de la manière suivante :

dates	nombre de titres	cessionnaires
8/41	13.802	Nouvelles Galeries
3/42	13.800	Nouvelles Galeries
6/42	27.602	La Samaritaine
3/43	7.402	La Samaritaine
4/43	7.402	Nouvelles Galeries

LA POLITIQUE DU PRIX FORT

Le prix des actions a été établi sur la base des cours de Bourse, ce qui autorise un prix compris entre 1.100 fr. et 1.300 fr. pour les trois premières tranches. En revanche, avec l'envol des cours qui intervient à partir de [232] 1942, le prix de la quatrième tranche

²⁴ Idem, note de la section IB au représentant du MBF auprès du SCAP du premier avril 1942, pièces 75-76.

²⁵ Idem.

²⁶ Idem.

risque fort d'être largement majoré. C'est la raison pour laquelle les deux acquéreurs réunis s'inquiètent, et réclament auprès du CGQJ que le prix des actions ne dépasse pas ceux déjà pratiqués à leur égard. Chacun des groupes apporte son argument : les Nouvelles Galeries rappellent qu'ils étaient les premiers prêts à tout acheter, et que, si cela avait dépendu d'eux, ils auraient toutes les actions au prix des deux premières tranches. De son côté, La Samaritaine souligne qu'elle a posé sa candidature en février 1942, qu'à l'époque elle avait envisagé un coût de 1.300 fr. le titre et qu'elle a pris en conséquence des dispositions financières sur cette base. Enfin, les deux réunis conviennent de la nécessité de trouver une formule qui concilie leurs points de vue et la hausse des cours de Bourse. L'AP propose une solution qui consiste à calculer le cours moyen de l'action entre deux dates : le 19 juillet 1941, lorsque intervient la réunion à l'hôtel Majestic qui a décidé du sort des deux premières tranches, et le 22 avril 1942, date de la lettre notifiant la décision prise par le MPI. L'intervalle entre ces deux dates correspond à la période pendant laquelle ont été décidées l'ensemble des mesures devant aboutir à l'aryanisation de Paris-France. Sur la base de ce calcul, la valeur de l'action s'établit à 1.434 fr. l'une. Selon l'AP, ce prix, communiqué aux acquéreurs, serait susceptible de rencontrer leur agrément. En revanche, le CGQJ estime qu'il s'agit là d'un prix trop faible compte tenu des cours de Bourse à la date du 20 août 1942. Il propose que le prix soit calculé sur la base du prix moyen des six mois antérieurs au 22 avril 1942, soit 1.602 fr. Si l'écart entre les deux valeurs paraît faible (168 fr.), il est vrai cependant que multiplié par le nombre, d'actions à vendre, cela représente un surcoût de 1.250.000 fr. pour chacun des groupes acquéreurs. C'est la raison pour laquelle les deux sociétés annoncent qu'elles acceptent le prix fixé par le CGQJ qu'elles le considèrent comme un prix limite au-delà duquel elles préféreraient renoncer à l'acquisition de la dernière tranche. Satisfait d'avoir obtenu gain de cause, le directeur général de la DAE, Boué, donne son agrément final et clos le différend sur la fixation du prix, le 26 septembre 1942.

Cette opposition entre les parties sur la valeur du titre de Paris-France impose un double constat. Tout d'abord, on observe que le CGQJ s'intéresse au prix de cession des titres et défend, face aux acquéreurs, sa politique d'un prix élevé. À cet égard, la Production industrielle, dont l'intervention est décisive pour attribuer à La Samaritaine 50 % des parts, se désintéresse totalement des conditions financières de cette cession. On peut mettre en parallèle cette attitude avec celle de ceux qui, traçant les lignes générales d'une politique, laissent le soin à d'autres d'accomplir dans la pratique quotidienne les [233] tâches qui permettent l'exécution de cette politique. En second lieu, il convient de s'interroger sur les raisons qui poussent le CGQJ à réclamer et obtenir une augmentation du prix de vente. Diverses hypothèses peuvent expliquer un tel comportement. Éliminons d'emblée celle qui consiste à accrédi-ter la thèse selon laquelle le CGQJ, par le biais de son service du contrôle des AP, défendrait les intérêts des actionnaires israélites. Cette opinion, qui prévaut encore dans certains milieux, relève d'un genre particulier qui s'apparente au sophisme. L'initiateur de cette théorie n'est autre que Xavier Vallat qui dans son plaidoyer *pro domo*, édité en 1957, déclare, au mépris des faits, que les textes juridiques, en particulier la loi du 22 juillet 1941, garantissaient « au légitime propriétaire juif la vente loyale de son affaire²⁷ », faisant fi de l'ordonnance du 26 avril 1941. Après une défense évidemment partielle de son action, le premier Commissaire général aux Questions juives n'hésite pas à conclure que « la liquidation des biens juifs ne fut pas une spoliation (...) [car] l'État français garantissait la propriété aux Juifs²⁸ ». Deux autres hypothèses plus sérieuses peuvent être émises, sachant que, dans ce cas précis, il n'est fait aucunement mention des raisons précises qui justifient le surcoût. On a, d'une part, celle consistant à accroître par effet mécanique les disponibilités du CGQJ — rappelons-nous que cet organisme

²⁷ Xavier Vallat, *Le Nez de...*, *op. cit.*, p. 243.

²⁸ *Ibid.* p. 251.

prélève 10 % du montant des ventes. Ainsi, pour le cas qui nous occupe, l'augmentation obtenue par les services du SCAP permet de transférer au compte du CGQJ un surplus de 250.000 fr. On peut imaginer, d'autre part, que dans un certain souci de transparence, les services de Darquier de Pellepoix n'entendent pas favoriser financièrement deux repreneurs au détriment d'autres membres de la profession. En l'occurrence, réclamer un prix sensiblement plus élevé que celui proposé par l'acquéreur témoigne peut être de la volonté de ne pas défavoriser les concurrents et de s'approcher au plus près des règles classiques du marché.

L'extrême dispersion des actions et l'importance du nombre des actions au porteur ne favorisent pas la tâche de l'AP dont la méthode pour déterminer le caractère juif ou aryen des actions se révèle aléatoire « ... la détermination des actions israélites ne pouvait être effectuée qu'au moyen de présomptions (les noms formant l'unique présomption dans la presque totalité des cas)²⁹ ». Afin de résoudre cette difficulté, l'AP propose d'instituer, lors du paiement des coupons, une rétention des titres présumés juifs, jusqu'à ce que ces derniers aient produit la preuve de leur non-appartenance à la communauté juive. Les mêmes arguments sont d'ailleurs repris, un peu plus tard, par le directeur de l'aryanisation économique qui estime que l'affaire est toujours sous influence juive du fait que de nombreux porteurs israél- [234] lites possèdent des titres au porteur. Il souligne que « si l'AP a la prétention de procéder à l'aryanisation de Paris-France, il doit recenser les titres au porteur, ou mieux, faire procéder à la mise au nominatif de tous les titres³⁰ ». La direction de l'aryanisation économique renouvelle sa demande trois mois plus tard, le 21 avril 1943, mais manifestement sans succès. À l'évidence, le SCAP pense différemment puisqu'il transmet aux présidents des Nouvelles Galeries et de La Samaritaine un constat d'aryanisation par rachat à parts égales de la presque totalité des actions appartenant à des Juifs (72.208) : « ... cette constatation d'aryanisation entraîne *ipso facto* l'aryanisation des succursales des dix-huit filiales et des participations que la société Paris-France détenait³¹ ».

PARIS FRANCE [Desfossés 1956/2133]

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 20 mai 1898, pour une durée devant expirer en 1948, prorogée de 99 ans en 1946.

Siège social : Paris, bd Voltaire, 137.

Bastouil (Fernand)[carrière chez Paris-France, de la base au sommet], 2125 (Aux Trois Quartiers), 2133 (pdt Paris-France).

Gompel (Roger E.)(ép. Jacqueline Strauss), 2125 (pdg Aux Trois Quartiers), 2133 (adg Paris-France).

Bruder (J.), 2133 (Paris-France).

Cadoux (G.), 2133 (Paris-France), 2152 (pdt Sté gén. grds magasins).

Gompel (Gilbert)[1916. Fils de Roger], 2125 (Aux Trois Quartiers), 2133 (Paris-France).

Leveillé (F.), 2133 (Paris-France), 2152 (Sté gén. grds magasins).

Marcy (Robert)[anciennement Marx (Robert)](ép. Françoise Gompel, fille de Roger), 2125 (Aux Trois Quartiers), 2133 (Paris-France), 2152 (Sté gén. grds magasins).

Waller (D.)(beau-frère de Roger Gompel), 2133 (Paris-France).

Yung (J.), 2133 (Paris-France).

Israël (Robert), 1014 (comm. cptes Stokvis), 1031 (comm. cptes Jaeger), 1055 (comm. cptes suppl. Testut), 1826 (comm. cptes Caoutch. manufacturé Dynamic), 2133 (comm. cptes Paris-France), 2138 (comm. cptes Étis L. Leville), 2145 (comm. cptes Grande Maison de blanc), 2155 (comm. cptes Revillon).

Rétail (L.), 324 (comm. cptes SNCF), 460 (comm. cptes SAGA), 462 (comm. cptes Bateaux à vapeur du Nord), 515 (comm. cptes S.I. Nord), 616 (comm. cptes Mines de Borralha), 728 (comm. cptes Cofirep),

²⁹ *Idem*, lettre de l'AP au directeur général du SCAP du 6 décembre 1942, pièce 104.

³⁰ *Idem*, lettre de la DAE au Commissaire aux Questions juives du 19 janvier 1943, pièce 124.

³¹ *Idem*, note du 24 juillet 1944, pièce 522.

822 (comm. cptes Firminy), 900 (comm. cptes TLH), 1105 (comm. cptes Unic), 1111 (comm. cptes Engrenages Citroën), 1139 (comm. cptes Técalémit), 1239 (comm. cptes Accus Monoplaque), 1695 (comm. cptes Gillet-Thaon), 2125 (comm. cptes Aux Trois Quartiers), 2133 (comm. cptes Paris-France), 2152 (comm. cptes Sté gén. grds magasins).

Gaessler (J.), 85 (comm. cptes Réunion frse et Cies d'ass. univ. réunies), 1105 (comm. cptes Unic), 1430 (comm. cptes Potasses+engrais chim.), 1743 (comm. cptes Anc. Éts Gradis), 2125 (comm. cptes suppl. Aux Trois Quartiers), 2130 (comm. cptes SFNGR), 2133 (comm. cptes suppl. Paris-France), 2139 (comm. cptes Magmod), 2152 (comm. cptes suppl. Sté gén. grds magasins).

Robin (A.), 1111 (comm. cptes Engrenages Citroën), 1743 (comm. cptes Anc. Éts Gradis), 2125 (comm. cptes suppl. Aux Trois Quartiers), 2133 (comm. cptes suppl. Paris-France), 2152 (comm. cptes suppl. Sté gén. grds magasins).

Magasins de nouveautés : centrale d'achat bd Voltaire à Paris, multiples filiales et succursales en Province [au sud d'une ligne Saint-Malo-Genève].

Participations : Aux Trois Quartiers, Madélios, Magmod à Strasbourg, Grand Bazar de Toulouse.

CAPITAL SOCIAL : 574.731.000 fr., divisé en 191.577 actions de 3.000 fr., entièrement libérées. À l'origine, 10 millions, porté en 1898 à 13.400.000 fr., en 1900 à 17 millions, en 1902 à 21 millions, en 1907 à 30 millions. en 1914 à 40 millions (prélèvement de 10 millions sur la réserve), en mai 1920 à 60 millions, en juillet 1924 à 90 millions, en octobre 1928 à 100 millions par la création de 20.000 actions à vote plural dites B (1 action E pour 9 anciennes), en juin 1929 à 130 millions par la création de 60.000 actions A nouvelles de 500 fr., émises à 1.100 fr. (1 nouv. pour 3 anc.). Les actions à vote plural B ont été assimilées aux actions ordinaires en février 1934. Porté en 1946 à 136.841.000 fr. par la création de 13.682 actions nouvelles de 500 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en mai 1946 à 191.577.000 fr. par incorporation de réserves et création de 109.472 actions de 500 fr., remises gratuitement aux actionnaires (2 nouv. pour 5 anc.). Porté en 1950 à 383.154.000 fr. par élévation du nominal de 500 à 1.000 fr. Regroupement en actions de 3.000 fr. à partir du 17 mars 1952. Porté en 1952 à 574.731.000 fr. par émission à 3.300 fr. de 63.859 actions de 3.000 fr. (1 pour 2).

OBLIGATIONS : 95.000 de 1.000 fr. 4 1/2 %, émises en 1930. Am. avant 1960, T. on R. sauf R.A. 1932. Coupon 1^{er} mars. En circulation au 31 août 1955 : 14.858 titres.

14.000 obligations de 5.000 fr. 4 % demi-net, émises en 1945. Am de 1945 à 1975. T. ou R. sauf R.A. à toute époque. Coupon : 1^{er} décembre. En circulation au 31 août 1955 : 9.536 titres.

30.000 de 5.000 fr. 4 1/4 % émises en 1946. Am. 1947-1976 par T. ou R. sauf R.A. 1949. Coupon 15 novembre. En circulation au 31 août 1955 : 21.417 titres.

20.000 de 10.000 fr. 5 1/4 % émises en 1955. Am. en 20 ans à partir du 1^{er} mars 1955 avec prime supplémentaire éventuelle liée à la répartition des dividendes et aux prélèvements effectués sur les bénéfices nets, T. ou R. sauf R.A. 1^{er} mars 1960. Coupon : 1^{er} mars.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin février.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le solde : 10 % au conseil d'administration et 90 % aux actions.

SERVICE FINANCIER : Paiement des coupons.

Actions : siège social, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit Lyonnais. Société Générale.

Obligations : Banque de Paris et des Pays-Bas, MM. Lazard frères, Crédit commercial de France, Crédit Lyonnais, Société Générale.

Oppositions : siège social pour les actions et obligations 4 1/2 1930 et B.P.P.B. pour les oblig. 4 % 1945, 4 1/4 % 1946 et 5 3/4 % 1955.

TRANSFERTS : siège social pour les actions et obligations 4 1/2 1930 et Banque de Paris et des Pays-Bas pour les obligations 4 % 1945 et 1 1/4 % 1946 et 5 3/4 % 1955.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 34 ; obligations 59. — Notice SEF : GM 134.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 105 (28 février 1952), 108 fr. ; 106 (20 février 1952), 135 fr. ; 107 ou 1 : droit de souscription (1. pour 6 ou 1 pour 2) ; 108 et 2 (2 mars 1953), 144 et 432 fr. ; 3 (17 mars 1954), 465 fr. ; 4 (7 mars 1955), 550 fr.

Ex.	Amort.	Prov.	B é n é f . net	Réserve s	D i v i d . +tant.	Divid. par act.
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1945-46	—	—	34.033	1.241	25.960	72 00 (1)
1946-47	—	—	31.781	1.689	29.587	112 00 (1)
1947-48	—	—	38.649	1.932	37.261	90 00 (1)
1948-49	—	—	48.334	6.851	41.863	100 93 (1)

1949-50	—	—	51.074	2.553	48.520	118 97 (1)
1950-51	—	6.500	65.023	3.251	55.344	135 00 (2)
1951-52	—	—	84.238	4.212	66.672	432 00 (2)
1952-53	—	—	107.172	5.359	95.788	465 00 (2)
1953-54	—	—	146.118	30.729	113.880	550 00 (2)

(1) Brut. (2) Net.

BILANS AU 31 AOUT (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1964
ACTIF					
Immobiliations (nettes)	223.276	408.380	415.180	371.323	466.407
Autres valeurs immobilisées	172.748	145.810	190.474	190.274	184.250
Réalisable					
Valeurs d'exploitation	273.543	285.410	253.916	204.915	222.561
Débiteurs	1.169.511	1.497.045	1.581.003	1.999.010	2.428.376
Titres de placement	2.001	18.647	22.029	32.502	26.807
Disponible	107.818	100.105	332.249	112.230	134.393
	<u>1.948.897</u>	<u>2.455.297</u>	<u>2.794.851</u>	<u>2.910.254</u>	<u>3.462.794</u>
PASSIF					
Capital	383.154	383.154	383.154	574.781	574.731
Réserves	87.181	372.765	609.261	453.655	604.976
Fonds de renouvellement et provisions	18.568	25.068	58.835	40.554	46.075
Dettes à long terme	238.318	225.866	233.875	212.133	194.645
Dettes à court terme	1.170.652	1.383.421	1.425.488	1.522.009	1.896.249
Bénéfices	51.074	65.023	84.238	107.172	146.118
	<u>1.948.897</u>	<u>2.455.297</u>	<u>2.794.851</u>	<u>2.910.254</u>	<u>3.462.794</u>

Gilbert GOMPEL, PDG

Né le 9 juin 1916 à Paris. Fils de Roger Gompel, président de sociétés, et de Mme née Jacqueline Strauss. Mar. le 20 juin 1939 à Mlle Françoise Degeorge Carr. : vice-président-directeur général (1956), puis président-directeur général (depuis 1972) de la Société Paris-France, administrateur-directeur général adjoint, puis président-directeur général des grands magasins Aux Trois Quartiers, président de Madélios, des grands magasins Magmod à Strasbourg et de la Sofraged (Who's who, 1979). Administrateur de Radar. Chevalier de la Légion d'honneur.

WW 1979 :

MARCY [ex-Marx](Robert), administrateur de sociétés. Né le 29 sept 1911 à Paris [Décédé le 23 octobre 2007]. Fils de Léon Marcy, négociant, et de Mme, née Jeanne Bloch. Veuf de Mme, née Françoise Gompel [fille de Roger](3 enf. : Alain, Brigitte (Mme Pierre Lafourcade), Christian), remarié le 9 juin 1960 à Mlle Solange Regnaud. Études : Lycée Henri-IV et Faculté de droit de Paris, École libre des sciences politiques. Dipl. : docteur en droit. Carr. : près la cour d'appel de Paris (1932-1938), président de la société Aux Dames de France (depuis 1950), vice-président-directeur général de la société Paris-France (depuis 1967), président-directeur général de la société Madélios (depuis 1972), président-directeur général de la société française de grandes entreprises de distribution (depuis 1975), administrateur-directeur général de la Société générale de Grands Magasins (depuis 1957), administrateur directeur général du Grand Bazar de Toulouse (depuis 1957), administrateur des sociétés Aux Trois quartiers (depuis 1952), Magmod (depuis 1950), Radar S.A. (depuis 1971), président de la Chambre syndicale des magasins populaires (depuis 1975), vice-président de la Fédération nationale des entreprises à commerces multiples (depuis 1975), vice-président de la Chambre syndicale des magasins et galeries (depuis 1975), trésorier du Groupement d'études des grands magasins (depuis 1967), membre de la section de modernisation de la distribution du Conseil économique et social (1959-1962). Décor : officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, officier du Mérite industriel et commercial. Collection de livres. Sport : golf. Membre de l'Automobile-Club de France, du Cercle Interallié, du Golf de Chantilly, du Golf-Club de La Boulie, du Club des Cent et du Rotary-Club de Paris. Adr. : prof., 137, bd Voltaire, 75011 Paris ; privée, 30, rue Spontini, 75116 Paris.

WW 1979 :

JOUVEN (Claude, Jean), directeur de société. Né le 10 mars 1940 à Villers-la-Faye (Côte-d'Or). Fils de Pierre Jouven, industriel [Péchiney], et de Mme, née Madeleine Huguet. Mar. le 18 mars 1962 à Mlle Claude Gasc (3 enf. : Catherine, Xavier, Caroline). Études : Lycées Montaigne et Louis-le-Grand à Paris. Dipl. : diplômé de l'École des Hautes études commerciales. Carr. : chef de produits au groupe Unilever (1964-67), conseiller de direction partenaire de McKinsey et Cie (1967-77), directeur général du groupe Paris-France (depuis 1977), co-gérant de la Société rennais des Grands Magasins, de la Société des Grands Magasins À La Riviera, de la société des établissements Au Capitole et de la Société des Établissement Aux Dames de France (depuis 1977). Adr. : prof., Société Paris-France, 137, bd Voltaire, 75011 Paris ; privée, 13, rue des Sources, 92190 Meudon.

WW 1979 :

RIANT (Denis), Lycée et Faculté de droit d'Alger. Carr. : Stagiaire à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (1953), fondé de pouvoirs (1959), sous-directeur (1962), secrétaire général de la Société mobilière d'investissement (1962-1968), puis au Crédit commercial de France* > administrateur de Paris-France, de la société Aux Trois Quartiers et de la Banque américano-franco-suisse pour le Maroc.

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :

• PARIS FRANCE

137, BOULEVARD VOLTAIRE, 75011 PARIS

ACTIONNAIRES

CAISSE DEPOTS {GROUPE DE LA	4,98	
FINANCIÈRE MOBILIÈRE (SOCIETE)	7,48	
détenu par C C F.FRANCE (CREDIT COMMERC DE)	99,93	
RADAR S.A	5,79	
detenu par SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MOBILIÈRE	20,00	
U.A.P VIE	5,10	
détenu par PARIS (SOCIÉTÉ CENTR UNION DES ASSURANCES)		100,00

PARTICIPATIONS

CAPITOLE (ETS AU)	99,93	
qui détient MAGASINS (CATALANE DE GRANDS)	13,79	
TOULOUSE (SOCIÉTÉ DU GRAND BAZAR DE)	25,82	
TROIS QUARTIERS (AUX)	20,93	
CENTRE NOUVEAUTÉS	88,94	
qui détient MAGASINS (LEXOVIENNE DE GRANDS)	21,30	
MAGASINS (SOCIÉTÉ PÉRIGOURDINE DE)	15,16	
MAGASINS (STÉPHANOISE DE GDS)	75,31	
DAMES DE FRANCE (SOCIÉTÉ ETS AUX)	89,99	
GRPT GRANDS MAGASINS POPULAIRES	9,93	
MAGASINS (CHAMPENOISE DE GRANDS)	24,97	
MAGASINS (ALBIGEOISE DE GRANDS)	99,84	
MAGASINS (CATALANE DE GRANDS)	86,21	
qui detient MAGASINS (SOCIÉTÉ PÉRIGOURDINE DE)	10,32	
MAGASINS (GÉNÉRALE DES GRANDS)	32,20	
qui détient NOUVEAUTÉS (RÉGIONALE)	95,44	
MAGASINS (GIRONDINE DE GRANDS)	96,18	
MAGASINS (GRENOBLOISE GRANDS)	42,29	
MAGASINS (LEXOVIENNE DE GRANDS)	58,37	
MAGASINS (MARSEILLAISE GRANDS)	99,97	
MAGASINS (NANTAISE DE GRANDS)	80,07	
MAGASINS (SOCIÉTÉ PÉRIGOURDINE DE).	70,70	
MAGASINS (POITEVINE DE GRANDS)	88,62	
qui détient MAGASINS (SOCIÉTÉ VAROISE DE GDS)	17,05	
MAGASINS (PROVENÇALE DE GRANDS)	99,92	
MAGASINS (RENNAISÉ DE GRANDS}	85,33	
MAGASINS (SAVOYARDE DE GRANDS)	97,17	
MAGASINS (SÉTOISE DE GRANDS)	96,00	
MAGASINS (SOCIÉTÉ VAROISE DE GDS)	45,45	
MAGASINS (VIERZONNAISE GRANDS)	96,00	
MAGMOD (GRANDS MAGASINS).	27,85	
qui detient MAGMOD ALIMENTATION	88,00	
SAM.ACHATS ET MANUTENTION	74,80	
OUEST-NOUVEAUTÉS	99,82	
qui detient POITEVINE DE GRANDS MAGASINS	11,38	
RENNAISE DE GRANDS MAGASINS	14,67	
PARFIREM SICOMI	38,63	
PARUNIS SARL	60,00	
NOUVEAUTE FRANÇAISE PAYS BASQUE	97,77	

qui détient CENTRE NOUVEAUTÉS	10,85
RIVIERA (GRANDS MAGASINS A LA)	99,97
qui détient GRENOBLOISE GRANDS MAGASINS	51,75
ROANNE (NILLE IMMOBILIÈRE RUE NATIONALE)	44,35
qui détient VAL D'OISE (GRANDS MAGASINS)	22,73
S.A.B.A. (SOCIÉTÉ BRETAGNE-ANJOU)	99,81
SAINT-JULIEN RÉUNIS (GRANDS MAGASINS HO)	78,57
SAM (ACHATS ET MANUTENTION)	8,40
qui détient MAGMOD ALIMENTATION	12,00
S.A.V.E.D. (SOCIÉTÉ VENTE AU DÉTAIL)	99,33
SOFRAGED (SOCIÉTÉ FRANÇAISE ENTREP DISTRIBUTION)	97,84
TOULOUSE (SOCIÉTÉ DU GRAND BAZAR DE)	33,98
qui détient CHAMPENOISE DE GRANDS MAGASINS	24,97
TROIS QUARTIERS (AUX)	40,93
qui détient MADELIOS	84,47
VAL D'OISE (GRANDS MAGASINS)	77,20
VAR (GRANDS MAGASINS DU)	99,64

1979 : Radar prend le contrôle de Paris-France
à la suite d'une OPA visant à contrer celle du Printemps (Maus frères)

PARIS-FRANCE : SUITE
(*Le Nouvel Économiste*, 29 octobre 1979)

Le duel engagé par le Printemps et Radar autour de Paris-France (notre numéro du 22 octobre) n'en finit pas de finir.

Le tribunal de commerce a rejeté la demande en référé du Printemps visant à placer sous séquestre le paquet d'actions acquis par Radar (près de 6 % du capital de Paris-France).

La Commission des opérations de Bourse, de son côté, n'a relevé aucune irrégularité dans les transactions accomplies le 9 octobre dernier.

Elle considère toutefois que l'achat en question n'est pas conforme à ses recommandations en matière d'offre publique d'achat parce qu'il porte sur un pourcentage notable du capital et qu'il renforce de façon significative la position des actionnaires opposés à l'offre initiale du Printemps. Mais il n'existe aucun texte législatif ou réglementaire qui puisse sanctionner le non-respect de ses règles.

L'ordonnance du tribunal de commerce « invite Radar à montrer sa bonne foi en contribuant, lorsque la cotation des titres sera rétablie, à réalimenter le marché grâce à l'apport de tout ou partie des titres qu'il a acquis le 9 octobre ».

On en est là. Les cotations n'ont toujours pas repris. De nombreuses rumeurs circulent.

Le Printemps pourrait lancer une OPA sur 51 % du capital de Paris-France. Si c'était le cas, il ne pourrait le faire qu'à un cours supérieur à celui de 305 francs offert par Radar dans sa contre-OPA. On dit également que Radar pourrait céder ses titres à un troisième protagoniste, lui aussi alléché par les magasins détenus par Paris-France : les Nouvelles Galeries.

Aux niveaux actuels, la capitalisation de Paris-France égale celles du Printemps et des Nouvelles Galeries. Ces chaînes sont cinq fois plus importantes que la sienne et leur rentabilité est moins aléatoire. Une fois la fièvre des enchères passée, il paraît

vraisemblable que les cours de Paris-France ne retrouveront pas de sitôt les sommets sur lesquels ils viennent de se hisser.

Les suppressions d'emplois dans les magasins des Dames de France
(*La Nouvelle République*, 3 septembre 1981)

L'Inspection du Travail saisie des demandes de licenciements

Tours. — Les salariés du magasin « Dames de France » à Tours ont observé hier matin une demi-journée de grève, pour protester contre les licenciements et suppressions d'emplois envisagés par la direction parisienne de Paris-France, société-mère du groupe. En fin de matinée, une délégation du syndicat C.G.T. des « Dames de France » devait être reçue à l'Inspection du Travail d'Indre-et-Loire ; les salariés y ont rappelé leurs problèmes et demandé à leur interlocuteur « le refus de tous les licenciements »...

C'est en juin dernier que les dirigeants de Paris-France ont annoncé au comité central d'entreprise la suppression de 48 emplois à Tours (sur un effectif total de 63 personnes) ; de 12 suppressions d'emploi au magasin de Châteauroux (sur 23 personnes), 25 à Bourges (sur un effectif de 64), 21 à Lisieux sur un effectif de 80... Quant au magasin de Vierzon, il devait être touché également par le plan de restructuration de la direction...

Les vacances passées, les salariés tourangeaux tentent donc de relancer l'action et d'attirer une nouvelle fois l'attention sur leur sort. Il faut dire que celui-ci n'est pas des plus brillants, comme nous l'ont rappelé hier matin deux syndicalistes. En juin, les propositions de la direction en ce qui concerne l'établissement de Tours étaient les suivantes : 15 licenciements effectifs, 16 à temps partiel, 11 préretraites à 56 ans et deux mois, une mutation d'employé, trois de cadres et deux de courtiers.

Depuis, les choses n'ont que peu évolué si l'on en croit la C.G.T. : deux employés à qui on proposait un temps partiel sont revenus au nombre d'heures initial, un troisième courtier doit être muté au Mans et sur quatre propositions de mutations, deux ont été refusées et deux sont en cours d'examen.

Le 19 août, les salariés tourangeaux ont été reçus à l'Inspection du Travail, où on leur a annoncé que le Fonds national pour l'emploi accordait aux onze cas de préretraite les garanties de ressources, et s'engageait en contrepartie à ce que les personnes âgées de 50 à 56 ans ne soient pas licenciées. Auparavant, début juillet, la commission régionale paritaire de l'emploi d'Orléans avait, rappelle la C.G.T., jugé abusifs les licenciements. Le dossier est actuellement devant la commission nationale.

Pour les syndicalistes, « tous les secteurs vont être touchés par le plan de restructuration : le crédit (d'où la disparition quasi totale des courtiers assurant la vente à domicile et le suivi du crédit). mais aussi le secteur vente : on veut mettre les vendeuses à temps partiel, entre 20 et 29 heures, et n'en garder que cinq à temps complet ».

Et les syndicalistes de préciser : « On va vers la suppression du rayon blanc » et « couverture ». Quant aux courtiers, on les empêche de travailler : une note de la direction nous interdit de mettre de la marchandise de côté pour eux, ils n'ont d'outil de travail (catalogue), ils sont payés à la commission, etc... »

Et la C.G.T. de conclure : « On a demandé une expertise comptable pour voir plus clair dans la gestion. Ils nous l'ont refusée. ». En attendant, les vendeuses des Dames de France, à Tours, doivent se contenter d'à peine mieux que le S.M.I.C. Et une employée en dixième catégorie gagne, après 26 ans de maison, 3.600 F plus 700 F de prime d'ancienneté.

Décision le 15 septembre

Du côté de la direction tourangelle, on se **retranche** dans un silence prudent, rappelant seulement que les demandes de licenciements ont été déposées à l'Inspection du Travail le 15 août : « L'administration se prononcera le 15 septembre. En attendant, nous ne sommes pas autorisés à faire des déclarations ». Mais Mme Bomert, la directrice, de souligner que le comité d'entreprise, comme dans tout problème de licenciement économique, avait un mois pour donner son avis sur le plan de redressement de la direction. « Il n'a rien demandé et refusé de mettre sur pied une commission pour l'examiner ».

Dans les bureaux de Paris-France, à Paris, boulevard Voltaire, aucun membre de la direction n'était disponible hier pour répondre à nos questions sur les problèmes du groupe. De source syndicale, on apprenait pourtant qu'à Châteauroux, le magasin « Paris-Châteauroux » devait prochainement fermer, entraînant le licenciement des 23 employés : ceux-ci, d'âge moyen assez élevé, ont des possibilités de reclassement pour le moins difficiles... Quant à Bourges, 25 personnes seraient touchées (sur un effectif de 64) et Vierzon, 17 sur l'effectif de 27. A Lisieux, on fermerait le rayon alimentaire (21 salariés touchés sur 80).

Le 15 septembre en principe, les salariés devraient recevoir leur lettre de licenciement. Un dossier part ces jours-ci au ministère du Travail, par l'intermédiaire de M. Testu, député socialiste d'Indre-et-Loire.

NOUVELLES GALERIES
(*Le Monde*, 19 août 1982)

[...] La société française des Nouvelles Galeries a également précisé à la Chambre syndicale qu'elle fera enregistrer à ce même cours de 450 fr. un contrat optionnel par lequel la société Paris-France lui consent une option d'achat sur les 31.767 actions Magmod* qu'elle détient. [...]

Septembre 1982 :

* DAMES DE FRANCE Angers, Bourg, Castres, Cavaillon, Douai, Guingamp, Hyères, Libourne, Nantes, Narbonne, Poitiers, Roanne, Rodez, St-Brieuc. PARUNIS Amiens, Argenteuil, Bayonne, Bordeaux, Le Havre, Mantes, Martigues, Montpellier, Montreuil, Reims, Sarlat. MAGASINS RÉUNIS Alençon, Béthune, Dreux, Flers. QUATRE DAUPHINS Aix. MAGANIS Châteaubriant. FRIAND Dax. MODERNA Oyonnax. VALUNIS Joinville. NOVAPRIX Le Saunier.

L'emprise des Galeries Lafayette sur Radar s'accroît
par J.-Ph. V.
(*Les Échos*, 30 juin 1983)

La **guerre totale** qui oppose depuis bientôt deux ans, les actionnaires du succursaliste Radar, aurait-elle abouti à une solution au demeurant temporaire ? Toujours est-il qu'un communiqué, publié hier à l'issue d'un conseil d'administration, annonçait le départ du PDG du groupe, François Thiault et son remplacement par M. Robert Marcy, vice-président-directeur général de Paris-France, société de grands magasins **repense de haute lutte** par Radar, pour faire échec à l'OPA lancée il y a quelques années par le Printemps

[Maus frères]. Parallèlement on apprenait que le directeur général de Radar, M. Riand, était remplacé par un homme des Galeries Lafayette, M. Pierre Xavier.

Le changement d'hommes qui d'affecter la direction d'une entreprise de distribution dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle se trouve confrontée à des difficultés conjoncturelles comme dans tout le commerce mais aussi structurelles, amène aujourd'hui les observateurs à se livrer au petit jeu des supputations.

La nomination de M. Robert Marcy qui, avec la famille Gompel, le CCF et les Galeries Lafayette, forme un bloc de contrôle au sein de Radar et à travers lui de Paris-Franc concrétise-t-elle la mainmise des Galeries Lafayette sur un groupe dont elles détiennent déjà 25 % du capital ? Traduit-elle, au contraire (ou aussi) un éventuel désengagement du CCF, préfigurant un hypothétique éclatement de la majorité ? Notons que Radar, dont 40 % du capital sont détenus par Cora-Révilleon, c'est-à-dire par Philippe Bouriez, a réalisé en 1982 un chiffre d'affaires de 11,3 milliards de francs et une perte nette supérieure à 100 millions. Pour la premier trimestre de cette année, l'augmentation du chiffre d'affaires n'a pas dépassé 4%.

On murmure également que Carrefour, qui détient 1,8 % du capital de Radar, étudierait pour cause de non-rentabilité, un éventuel retrait de la société Erteco, qui gère les célèbres magasins « ED ».

NOUVELLE VAGUE DE LICENCIEMENTS ET DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS (*Le Monde*, 29 octobre 1983)

[...] l'inspection du travail de la Nièvre a refusé le licenciement de 65 employés du magasin les Dames de France à Nevers, dont la fermeture est envisagée en janvier 1984.
[...]

Dames de France [...]
Des transformations à venir
(*Sud Ouest* 24, 8 février 1984)

[...] Le comité central d'entreprise de la société Paris-France [...] a été consulté vendredi dernier. La direction a présenté un projet de fermeture de trois magasins appartenant au groupe et employant au total 211 salariés : Monoprix à Mantes-la-Jolie, Dames de France à Lisieux et à Tours (ces magasins accumulent des pertes importantes depuis plusieurs années). Il a aussi été envisagé la suppression de 640 postes dans 32 autres établissements, y compris au siège social à Paris, a-t-on appris de source syndicale.

La Fédération des services C.F.D.T. s'est prononcée contre ces suppressions de postes, même si elles n'entraînent pas automatiquement autant de licenciements. Le syndicat demande « un plan de redressement économique chiffré » avant de se prononcer lors du prochain comité central d'entreprise qui devrait intervenir d'ici trois mois. [...]

par SERGE MARTI
(*Le Monde*, 10 mars 1985)

Plutôt calme depuis le début de l'année, l'action Galeries Lafayette était également prise de bougeotte cette semaine à la Bourse de Paris, où elle a grimpé de 14 %. Les

professionnels ont toujours en tête le slogan publicitaire « Il se passe toujours quelque chose aux Galeries Lafayette », mais c'est plutôt dans un autre rayon, celui de Paris-France, qu'il fallait chercher la raison de cette hausse du titre. Cotée sur le marché au comptant, l'action de cette dernière progressait à 182 F vendredi, demande réduite, contre 175 F la veille, signe que quelque chose pouvait effectivement se passer entre ces deux sociétés dont dénominateur commun est Radar. Actionnaire à 69 % Paris-France, Radar a pour particularité d'avoir été — trop — longtemps tiraillé entre deux groupes rivaux : Cora-Révilleon d'un côté, présidé par le bouillant Philippe Bouriez, et de l'autre un triumvirat composé des Galeries Lafayette, du Crédit commercial de France et de la famille Gompel.

Depuis l'armistice signé début 1984, Cora, qui avait vu sa participation dans Radar tomber à quelque 20 %, cherchait surtout à se dégager avec un « minimum de casse » du groupe de distribution alimentaire rémois, lourdement déficitaire depuis trois ans. À vrai dire, sa filiale Paris-France n'est guère plus vaillante. Cette société qui a connu, elle aussi (c'était en 1979) sa bataille boursière entre le groupe Au Printemps [Maus frères] et Radar, a subi un déficit consolidé de 70 millions de francs en 1983, sur un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs, et l'année suivante n'a guère été plus brillante. Ces pertes proviennent essentiellement des sociétés commerciales (Dames de France, grands magasins...) et l'accord conclu très discrètement avec les Galeries Lafayette doit faire l'objet d'un communiqué la semaine prochaine. Puisque le président de Paris-France, M. Gilbert Gompel, se refuse à en parler avant cette date, nous obligeant à aller chercher l'information ailleurs, précisons qu'il va consister pour ce dernier à vendre, sans doute pour le franc symbolique, l'ensemble des sociétés commerciales de Paris-France aux Galeries Lafayette, celles-ci profitant de l'occasion pour étendre en province un réseau commercial jusqu'ici essentiellement limité à la région parisienne.

Paris-France trouverait ainsi le moyen de céder à d'autres son « océan de pertes » tout en conservant quelques enseignes de prestige, telles les Trois-Quartiers (également négociés au comptant) et le magasin Madelios. La société va également garder les parties immobilières de ses ex-sociétés commerciales, qui seront louées à des sociétés exploitantes.

Voilà plus ou moins le schéma d'une opération dont les salariés de Paris-France devraient connaître le détail lundi ou mardi. Il semble qu'à la Bourse de Paris, l'information ait circulé plus rapidement que ne le pensaient les dirigeants de la société, si l'on en juge par le comportement des actions concernées deux ou trois jours à peine avant qu'elle soit véritablement livrée au personnel et au public.

GALERIES LAFAYETTE
(*Le Monde*, 13 mars 1985)

La société anonyme des Galeries Lafayette, saisie par la société Paris-France d'un projet de restructuration au terme duquel cette société ramènerait son réseau commercial de 45 à 32 unités (grands magasins et magasins populaires), étudie les modalités d'une prise de contrôle des filiales exploitant ces magasins.

Le conseil d'administration sera appelé à délibérer sous quinzaine.

Le Figaro, 14 mars 1985 :

Depuis deux ans déjà, le secteur de la distribution en général et des grands magasins parisiens en particulier est nettement plus entouré. Des hausses importantes favorisent le B.H.V. et plus encore les Galeries Lafayette qui, dans le cadre de la restructuration du

groupe Radar, envisagent de prendre le contrôle des filiales de Paris-France exploitant un certain nombre de magasins.

Paris-France elle-même conserve ses plus beaux fleurons, à savoir Madélios et les Trois Quartiers, qui représentent un patrimoine immobilier considérable. C'est l'existence même de ce patrimoine qui justifie la hausse des cours de la société dont les résultats sont déficitaires depuis plusieurs années. Les Trois Quartiers sont très recherchés pour la même raison.

Paris-France cédera des magasins aux Galeries Lafayette (*Investir*, 18 mars 1985)

Après avoir accumulé plus de 221 millions de pertes au cours des exercices 1979 à 1983 au niveau du groupe consolidé, Paris-France n'a pas amélioré sa situation, loin de là, en 1984. On s'attend, en effet, à un déficit d'exploitation de l'ordre de 170 millions. Il était donc grand temps de prendre des mesures pour arrêter cette hémorragie.

C'est ce qui vient d'être décidé. Le plan d'assainissement, dont les modalités seront soumises au comité central d'entreprise du 19 mars et au conseil d'administration du 22 mars, sera présenté aux actionnaires réunis en assemblées extraordinaires en mai.

Ce plan prévoit que le nombre des magasins de la chaîne (« Aux Dames de France » ou « Parunis ») sera ramené de 41 à 32. Les Galeries Lafayette, en vertu d'un accord, pourront, si elles le désirent, reprendre les magasins ainsi abandonnés pour le franc symbolique.

Si les Galeries Lafayette interviennent dans cette opération, c'est qu'elles figurent, avec 30 % du capital, au premier rang des principaux actionnaires de Radar qui, depuis l'OPA manquée du Printemps en 1979, contrôle plus de 69 % de Paris France (aux côtés de la SCE Marcel Dassault qui en détient 14,6 %).

Bien que leur participation dans Radar, dont on attend un déficit de l'ordre de 250 millions pour 1984, risque encore de peser lourd dans leurs comptes du dernier exercice, les Galeries Lafayette ont été stimulées par la perspective de reprise de certains magasins exploités par des filiales de Paris-France. Leur cours a monté de près de 33 % en quinze jours, pour atteindre un niveau record. Nous serions tentés de prendre partiellement notre bénéfice.

Par ailleurs les Trois-Quartiers, filiale de Paris-France, ont également progressé. Sans doute par sympathie, comme du reste l'ensemble des valeurs de magasins. En effet, les Trois-Quartiers étant, avec Madélios, pratiquement le seul îlot de profits dans l'océan de pertes du groupe Paris-France, il n'est pas question pour celui-ci de lâcher ces filiales.

Galeries Lafayette, on farfouillera aussi dans le Midi (*Le Figaro*, 29 avril 1985)

Les Galeries Lafayette s'installent à Marseille et à Toulon. Elles prennent dans ces villes la place de deux magasins des Dames de France, dont elles remplaceront l'enseigne à partir du 2 mai prochain.

Un mode d'implantation en province qui continuera courant 1985 et en 1986, puisque les responsables du groupe ont prévu de faire passer sous appellation Galeries Lafayette huit autres magasins des Dames de France.

Galleries Lafayette : largement à son prix
(*Investir*, 5 mai 1986)

[...] le résultat financier ressort négatif de 13,6 millions (après 51,4 millions de provisions dont 20 sur Radar et 28,2 sur les avances consenties aux sociétés exploitant les douze magasins « Dames de France » repris au 1^{er} janvier 1985) ; ce même résultat était positif de 31,3 millions en 1984. [...]

1986 (printemps) : Primistères (Damilow) rachète Radar et sa filiale Paris-France à la barbe de Bidermann.

[La Banque Worms [UAP] rachète Radar à Primistères]
(*Le Figaro*, 2 septembre 1988)

L'acquisition de cette « coquille vide » auprès de Primistères est un nouveau pas vers le démantèlement de la société de distribution parisienne

La Banque Worms n'aura pas perdu de temps pour s'offrir Radar. Un mois après avoir pris le contrôle, aux côtés de Promodès et de la Spad [Parisienne Alimentation Distribution (Pierre Aïm)], de la société de distribution Primistères à hauteur de 21 %, la banque d'affaires vient à travers Acmer, sa société de portefeuille « fanion », de racheter 90 % de Radar à Primistères.

Son intérêt : Radar est une coquille vide (qui compte un petit établissement financier, quelques terrains et participations) mais une coquille cotée au comptant à Paris. Rien de tel que ce genre d'outil pour permettre à une société, avec laquelle il serait par exemple amené à fusionner, d'accéder rapidement au marché financier. Opération qui, dans cette perspective, fait d'une pierre deux coups : Radar détient en effet comme filiale Paris-France qui, avec un peu de trésorerie, quelques murs de commerce [des magasins Dames de France transformés en Galleries Lafayette comme à La Rochelle ou en Monoprix comme à Poitiers] et deux magasins à Nice et Toulouse, est aussi une « coquille cotée » depuis la vente des Trois Quartiers.

Radar, qui présente un résultat net part du groupe de 14,37 millions de francs pour l'exercice clos le 31 janvier 1988, a été vendu à 320 F l'action, soit 356 millions de francs pour 90 % du capital et fera l'objet d'un maintien de cours. [...]

Il est clair que la Banque Worms avait, dès son acquisition de la fin juillet, le projet de racheter Radar [...].

Acmer
(*La Vie française*, 10 septembre 1988)

La société Acmer, société de portefeuille filiale de la banque Worms, vient d'acquiescer auprès de Primistères, par suite de levée d'option, environ 90 % du capital de Radar SA au prix de 320 F l'action. Cet investissement, financé sur ressources propres et pour partie par une avance de sa maison-mère sur une prochaine augmentation de capital, s'inscrit dans la stratégie d'Acmer, dont l'un des axes de développement est la prise de participation majoritaire dans des sociétés à caractère financier et immobilier.

Cette prise de contrôle de Radar SA s'accompagnera d'un maintien du cours à 320 F du 2 au 22 septembre 1988 inclus.

Acmer : bénéfice amputé d'un tiers en 1990
par Jean-Baptiste Jacquin
(*Les Échos*, 22 mars 1991)

[...] Les magasins cédés par Radar-Paris France* ont dégagé l'an dernier 86,7 millions de plus-values pour un prix de cession de 96,1 millions. [...]

Acmer souffre d'une décote de 42 %
par J.-B. J.
(*Les Échos*, 1^{er} avril 1992)

[...] la filiale de la Banque Worms contrôle 10,3 % du capital de Primistères Reynoird, via Radar et Paris France. [...]

Radar : bénéfice net consolidé en baisse de 9,4 %
(*Les Échos*, 9 avril 1992)

Le bénéfice net (part du groupe) de Radar, filiale du groupe ACMER, est en baisse de 9,4 % à 42,54 millions de francs en 1991, contre 46,54 MF en 1990, selon un avis financier. Le résultat social est de 32,55 MF, a indiqué l'avis financier. Il sera proposé à l'assemblée générale la distribution d'un dividende total par action, avoir fiscal compris, de 27 francs contre 24 francs au titre de l'exercice précédent.

Radar cède sa participation dans Paris-France
(*Les Échos*, 14 octobre 1992)

Le Groupe Radar, contrôlé par la Banque Worms [UAP] via son holding industriel Acmer, a cédé pour 240 millions de francs sa participation de 70,46 % dans la société Paris-France, dont l'essentiel des actifs est de nature immobilière. Les 1.007.000 actions Paris-France détenues par Radar ont été vendues au prix unitaire de 238 francs à Daphnis. Ce prix correspond au cours atteint par l'action Paris-France sur le marché au comptant le 5 octobre, jour de la signature du contrat optionnel de vente entre les deux sociétés.

L'acquéreur s'engage, en outre, à mettre en œuvre une procédure de garantie de cours pour permettre aux petits actionnaires de céder leurs titres à ce même prix. Un projet d'OPA simplifiée a été déposé pour le compte de Daphnis [Pierre Aïm] par la Société de Banque Occidentale (SDBO).
